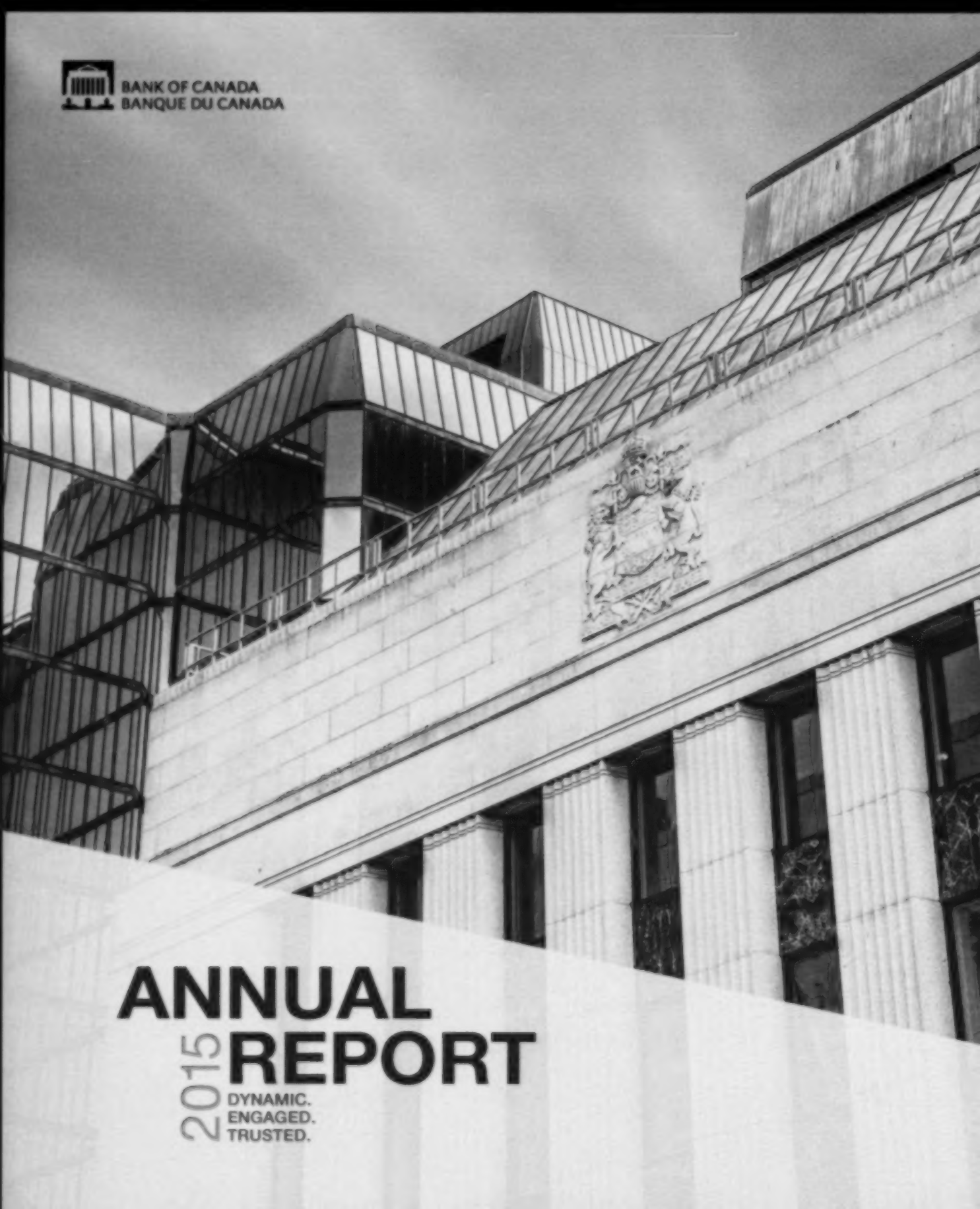

ANNUAL REPORT 2015

DYNAMIC.
ENGAGED.
TRUSTED.

The *Annual Report* is available on the Bank of Canada's website at **bankofcanada.ca**.

For further information, contact:

Public Information Office
Communications Department
Bank of Canada
234 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario K1A 0G9
Telephone: **613-782-8111**; **1-800-303-1282** (toll-free in North America)
Email: **info@bankofcanada.ca**
Website: **bankofcanada.ca**

ISSN 1914-5691 (Print)
ISSN 1487-0452 (Online)
© Bank of Canada 2016

BANK OF CANADA
BANQUE DU CANADA

ANNUAL REPORT

2015

DYNAMIC.
ENGAGED.
TRUSTED.

An architect's rendering shows a nighttime view of the proposed plaza and museum entrance at the renewed Bank of Canada head office, slated to open in 2017.

Contents

Governor's Foreword . . . 1

2015 at a Glance . . . 5

Management Discussion and Analysis . . . 7

Bank of Canada Mandate and Planning Framework . . . 9

Core Functions . . . 13

- Monetary Policy . . . 14
- Financial System . . . 17
- Currency . . . 19
- Funds Management . . . 23

Managing the Bank of Canada . . . 25

Communications and Accountability . . . 31

Global Engagement . . . 37

Governance of the Bank of Canada . . . 41

Risk Management . . . 49

2015 Financial Results . . . 53

Financial Statements . . . 61

GOVERNOR'S FOREWORD

2015 was a volatile year in the world of central banking. From collapsing commodity prices to market disruption in China, to negative interest rates and exchange rate swings, your central bank spent the year responding—a reminder that all central banks need to live by the Scouting motto, "Be prepared."

The Bank of Canada takes pride in its state of readiness. The Bank manages itself under the umbrella of a three-year medium-term plan, and 2015 was the last year of our 2013–15 plan and the year when we prepared our 2016–18 plan.

Entitled *Central Banking for a New Era*, our 2016–18 plan is the first to be guided by our new vision statement, which we unveiled in last year's *Annual Report*. That vision, to be "A leading central bank—dynamic, engaged and trusted—committed to a better Canada," helped us to develop a more rigorous and more highly targeted allocation of resources for the future. The 2016–18 medium-term plan relies on a tradition of excellence and is built on a foundation of three themes: reinventing central banking, renewing ways of doing business and reinforcing a culture of innovation.

Our new management structure, developed under the leadership of Senior Deputy Governor Carolyn Wilkins and Chief Operating Officer Filipe Dinis, ensured that there was a comprehensive engagement in this work by the entire staff of the Bank. Another concrete result of this process was the development of a risk appetite statement—which is published in this *Report*—that will guide informed risk taking and foster innovation, nimbleness and continued excellence in our operations.

Being prepared means maintaining our standards of excellence in all four of the Bank's functions—monetary policy, financial system oversight, funds management and currency. And, we believe this new plan will buttress those standards while helping us to be more innovative, develop stronger leaders and, above all, be one of the best places to work in Canada. For the sixth year running, the Bank was recognized as one of Canada's Top 100 employers in 2015. But we are aiming higher, ensuring that we are even better managed in the future, whether by strengthening our behavioural expectations of our leaders, enhancing workplace diversity, deploying

the latest technology and security, making our communications more effective, or delivering relevant research of the highest quality.

On the research front, we created a new senior role, the Chief of Economic and Financial Research, who is responsible for guiding and coordinating research across all six analytical areas of the Bank and for coordinating a robust Visiting Scholar Program. We also streamlined processes for publishing research to foster engagement with non-Bank researchers.

As usual, our research work covered a lot of ground in 2015. But one research stream stands out in particular—preparing for the upcoming renewal of our inflation-targeting agreement with the Government of Canada. That work has focused on three questions: What is the best way to measure inflation for targeting purposes? Is 2 per cent inflation still the right target level? And, how do we integrate financial stability considerations into the formulation of monetary policy? We will be working with our colleagues at the Department of Finance throughout 2016 to develop a new inflation-targeting agreement by the end of the year.

Working together, we were well positioned and ready to respond to the country's changing and complex economic and financial environment in 2015.

Being prepared also meant updating the unconventional measures in our monetary policy tool kit, which were last reviewed in 2009. Since then, the experience of other central banks with tools such as large-scale asset purchases and negative interest rates has been highly instructive. We also updated our framework for Emergency Lending Assistance. In both cases, we were not anticipating any near-term need; we were simply being prepared.

Certainly, events of 2015 demonstrated the benefits of preparation. The Bank has invested a great deal in recent years in its modelling of Canada's resource sector and its interaction with the rest of the economy. Because of this investment, when oil prices fell dramatically in the final few weeks of 2014 and into early 2015, the Bank was well positioned to understand what would happen next. This gave us the confidence to cut our policy rates very early in the process, in January, and then again in July, in anticipation of the spreading impact. Our economy will be adapting to this new reality for at least the next couple of years. Monetary policy and a flexible exchange rate can facilitate this adjustment, but there is no way to avoid it. I was very proud of the Bank's staff for offering clear guidance through the year, even if our decisions were at times controversial.

Part of the controversy around our policy decisions stemmed from concerns about rising household indebtedness in Canada, which many argued would worsen in response to the Bank's actions. But, again, Bank staff offered clear insights into those financial vulnerabilities. This allowed us to communicate to Canadians that focusing on our primary mission—keeping inflation on track—was the best contribution we could make to reducing overall risks to financial stability, even if financial vulnerabilities edged higher in the process.

Financial markets, both in Canada and elsewhere, clearly had a stressful year. Exchange rates moved more than usual, stock and bond markets reacted to falling commodity prices, and all markets were focused on when the U.S. Federal Reserve might take its first step toward rate normalization. With global markets still being fuelled by unconventional monetary policies in several countries and new global rules around capital and liquidity holdings for banks affecting the liquidity of some markets, there were occasional periods of stress. The Bank tweaked some of its own operations to offer what mitigation it could, including purchasing a smaller share of each new Government of Canada bond issue and setting up a regular program of term repo operations. Further, as fiscal agent for the Government of Canada, we ceased to conduct three-year bond auctions to create more liquidity in two- and five-year benchmark bonds. We also contributed at the global level to initiatives to strengthen the oversight of benchmark interest rates and exchange rates.

Our currency group was busy preparing as well, publishing extensive new research on electronic money, which is clearly an emerging issue. We also issued a commemorative $20 bank note honouring Her Majesty Queen Elizabeth II on the date she became the longest-reigning sovereign in Canada's modern era. And, we carried out a consultation process on the design of a bank note commemorating the 150th anniversary of Confederation, to be issued in 2017.

Meanwhile, the Bank began to prepare for the return to its original headquarters in early 2017. Renovations are on budget and on schedule. For the most part, the Bank will look exactly as before, but it will be stronger and safer, and a new public entrance at the corner of Bank and Wellington streets will showcase a new museum that we believe will be of great interest to all Canadians.

None of this responsiveness or preparation would be possible without fantastic people, great leaders and strong oversight from an independent Board of Directors. At the Bank, we are fortunate on all three fronts. There was only one change to our Board in 2015, with the appointment in May of Jean Simon (representing the province of Quebec).

Members of the Governing Council—indeed, all of the Bank—said "au revoir" to our long-time friend and colleague, Agathe Côté, who retired in January 2016 after more than 30 years of exemplary service. The Bank is truly a better place for Agathe having been here. Following a competitive search process, the Board of Directors was delighted to appoint Sylvain Leduc as Deputy Governor, effective 2 May 2016.

Deputy Governor Agathe Côté retired from the Bank after more than 30 years of exemplary service.

Let me conclude by thanking Bank staff for their contributions to every aspect of the Bank's business. Working together, we were well positioned and ready to respond to the country's changing and complex economic and financial environment in 2015. And Canadians can be assured that we remain well prepared to fulfill our mandate in the years ahead.

Stephen S. Poloz
Governor

2015 AT A GLANCE

Policy highlights

- Total CPI inflation declined sharply at the beginning of 2015 and remained near the bottom of the inflation-control range throughout most of the year.
- The Bank lowered its target for the overnight rate twice in 2015 to help return the economy to full capacity and inflation sustainably to target.
- Updates to the framework for market operations and Emergency Lending Assistance policies added to the resilience of the financial system.

Operational highlights

- The Bank launched *Central Banking for a New Era: The Bank of Canada's 2016–18 Medium-Term Plan* to guide its activities over the next three years.
- The Bank of Canada's head office renewal is on track for completion in late 2016. Bank employees are scheduled to move back in early 2017.
- Cost-effective polymer bank notes are lasting at least 3.5 times longer than paper notes, and counterfeiting has dropped to a 20-year low.
- For the sixth year in a row, the Bank was recognized as one of Canada's Top 100 employers and one of the top 25 employers in the National Capital Region.

Financial highlights

- The Bank's net income for 2015 was $1,175.8 million, an increase of 4 per cent over the previous year.
- Total expenses decreased by $19.1 million, largely as a result of lower production of bank notes and reduced premises costs.
- The Bank remitted $1,165.3 million in surplus to the Receiver General for Canada for 2015 in accordance with the requirements of the *Bank of Canada Act*.
- The value of bank notes in circulation increased by 8 per cent in 2015.

MANAGEMENT DISCUSSION AND ANALYSIS

BANK OF CANADA MANDATE AND PLANNING FRAMEWORK

The Bank of Canada is the nation's central bank. Its mandate, as defined in the Bank of Canada Act, is "to promote the economic and financial welfare of Canada."

The Bank's vision is to be "A leading central bank—dynamic, engaged and trusted—committed to a better Canada."

Planning Framework

The Bank has a robust planning framework in place to implement and operationalize its mandate and vision. In 2015, the Bank launched *Central Banking for a New Era: The Bank of Canada's 2016–18 Medium-Term Plan* (MTP) to guide its activities over the next three years.

The product of an extensive strategic planning process, the MTP is intended to help the Bank respond to the realities of its evolving policy and operating context. The MTP's three themes emphasize the importance of working together as "one Bank" to achieve the Bank's vision in these conditions.

Theme 1: *Reinventing central banking* reflects the need to respond creatively to changing events and circumstances in both the Canadian and global economies.

Theme 2: *Renewing ways of doing business* is about building and renewing a trusted public institution that is nimble, resilient and responsive.

Theme 3: *Reinforcing a culture of innovation* emphasizes the use of new approaches and multiple perspectives to find the best solutions.

The MTP was rolled out to Bank staff in 2015 to prepare for implementation of the plan starting in 2016. The Bank also made the plan available externally on its website in 2015, and Bank leaders started engaging stakeholders and external partners in a discussion of its themes. Senior Deputy Governor Carolyn Wilkins touched on one of the themes in a speech on "Innovation, Central-Bank Style" in November 2015.

The Bank's financial plan assumes 2 per cent growth on core operational expenditures between 2015 and 2018, in line with projected inflation, and the MTP is to be accomplished within existing resources.

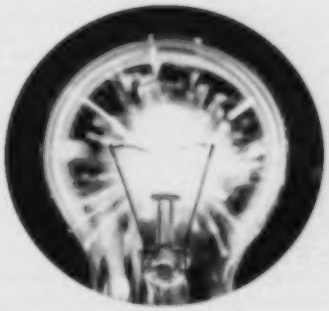

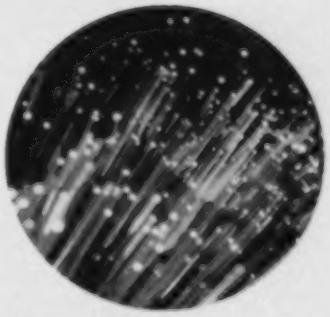

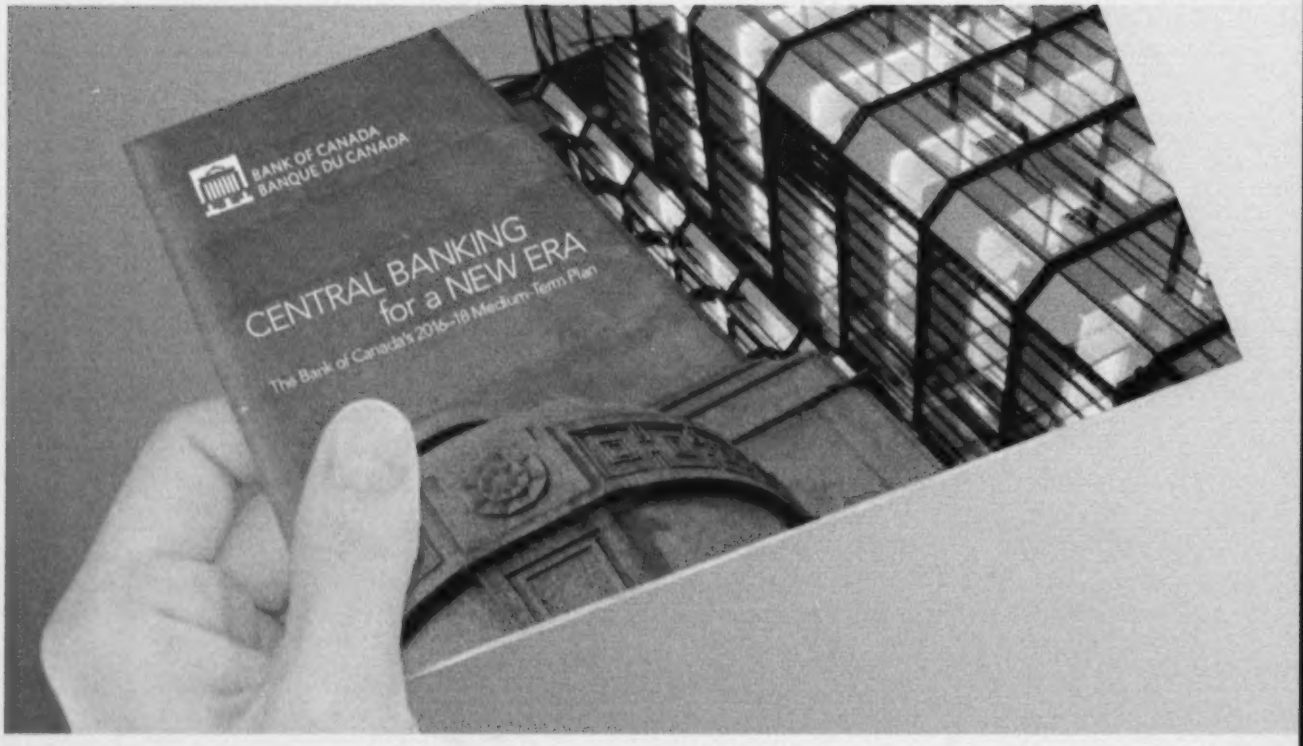

Reporting

The MTP serves as a guide for the Bank's annual planning and reporting activities, informing departmental work plans and staff performance agreements.

The *Annual Report* is the Bank's public accountability document, outlining its annual activities and financial and non-financial performance. The Bank also publishes quarterly financial reports.

The Bank maintains a comprehensive website highlighting a variety of research papers, speeches, public reports, backgrounders and video statements to promote public understanding of its ongoing work.

For more information

Central Banking for a New Era: The Bank of Canada's 2016–18 Medium-Term Plan. Available at http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2015/06/central-banking-new-era-mtp-2016-18.pdf.

Wilkins, C, 2015. "Innovation, Central-Bank Style." Speech to the Rotman School of Management and Munk School of Global Affairs, Toronto, 13 November. Available at http://www.bankofcanada.ca/2015/11/innovation-central-bank-style.

CORE FUNCTIONS

The Bank's four core areas of responsibility are as follows:

Monetary policy: The objective of monetary policy is to preserve the value of money by keeping inflation low, stable and predictable.

Financial system: The Bank promotes safe, sound and efficient financial systems, within Canada and internationally, and conducts transactions in financial markets in support of these objectives.

Currency: The Bank designs, issues and distributes Canada's bank notes; oversees the note distribution system; and ensures a consistent supply of quality bank notes that are readily accepted and secure against counterfeiting.

Funds management: The Bank provides funds-management services for the Government of Canada, the Bank itself and other clients. For the government, the Bank provides treasury-management services and administers and advises on the public debt and foreign exchange reserves.

MONETARY POLICY
The objective of monetary policy is to preserve the value of money by keeping inflation low, stable and predictable.

CURRENCY
The Bank designs, issues and distributes Canada's bank notes, oversees the note distribution system and ensures a consistent supply of quality bank notes that are readily accepted and secure against counterfeiting.

FINANCIAL SYSTEM
The Bank promotes safe, sound and efficient financial systems, within Canada and internationally, and conducts transactions in financial markets in support of these objectives.

FUNDS MANAGEMENT
The Bank provides funds-management services for the Government of Canada, the Bank itself and other clients. For the government, the Bank provides treasury management services and administers and advises on the public debt and foreign exchange reserves.

Monetary Policy

The primary objective of Canada's monetary policy is to enhance the well-being of Canadians by contributing to sustained economic growth, rising levels of employment and improved living standards. Experience has shown that the best way monetary policy can achieve this goal is by giving Canadian households and businesses confidence in the value of their money. This allows Canadians to make informed spending and investment decisions, encourages longer-term investment in Canada's economy, and contributes to sustained job creation and productivity growth.

At the heart of Canada's monetary policy framework is the 2 per cent inflation target, which is the midpoint of a 1 to 3 per cent inflation-control range. The target is set jointly by the Bank of Canada and the Government of Canada and reviewed every five years; the next inflation-control agreement will be renewed in 2016. The objective of the inflation target is symmetrical: the Bank is equally concerned about inflation rising above or falling below the target.

The Bank's Governing Council conducts monetary policy, taking a risk-management approach within a flexible inflation-targeting framework. Since monetary policy affects the economy with a lag, decisions must be forward looking and rely upon analysis and forecasts by Bank staff as well as on other insights from external sources. Given that Canada is an open economy and maintains a flexible exchange rate regime, global forces are an important consideration in the conduct of monetary policy.

Global economic growth was modest in 2015. The U.S. economy saw a solid expansion, with the Federal Reserve lifting policy interest rates in mid-December after leaving them unchanged for seven years. The recovery progressed gradually in other advanced economies. At the same time, growth prospects softened in a number of emerging-market economies—the main engine of global growth over the past several years.

The global economy continued to adjust to falling commodity prices in 2015. The declines in the prices of oil and other commodities changed the terms of trade across commodity-importing and commodity-exporting regions. Exchange rates responded to these developments, helping to facilitate global economic adjustments and rebalance demand growth.

Total CPI inflation declined near the bottom of the inflation-control range throughout most of 2015, owing to weak gasoline price inflation and persistent excess supply in the economy

Year-over-year percentage change, monthly data

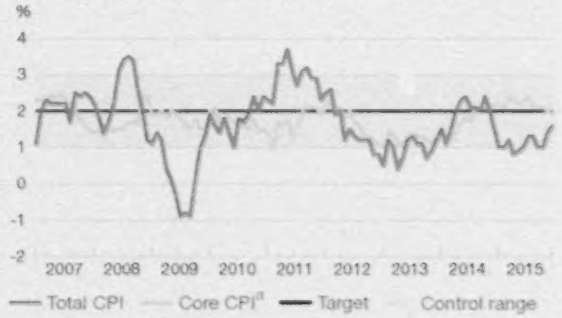

a. Consumer price index excluding eight of the most volatile components and the effect of changes in indirect taxes on the remaining components

Source: Statistics Canada Last observation: December 2015

The decline in Canada's terms of trade and in the value of the Canadian dollar set in motion complex adjustments in the Canadian economy and significant shifts in economic activity. The resource sector scaled back investment in response to much weaker commodity prices; job losses were significant, and production was curtailed in some cases. The non-resource sector, meanwhile, was relatively resilient and was expected to be the main source of growth in the coming years. A reallocation of labour and capital in Canada is expected to continue over the next several years.

Total CPI inflation declined sharply at the beginning of 2015 and remained near the bottom of the inflation-control range throughout most of the year, reflecting a combination of factors, notably the sharp drop in consumer energy prices. Although low, total CPI inflation was somewhat higher than anticipated in response to two key developments: the Canadian dollar depreciated relative to earlier assumptions and gasoline prices were firmer than anticipated. While gasoline prices declined, they did not fall as much as the reduction in crude oil prices would suggest, based on experience. In that context, medium-term inflation expectations continued to be well anchored at 2 per cent.

Confronted with the impact of lower prices for oil and other commodities, the Bank lowered its policy interest rate in January, and again in July as the impact of the terms-of-trade shock became clearer. Lower interest rates were one factor that helped the Canadian economy adjust, by supporting household spending in particular. The depreciation of the Canadian dollar associated with the decline in resource prices improved Canada's international competitiveness, helping to increase net exports. Non-commodity exports were boosted by solid growth in the U.S. economy. Still, the adjustments required to lower resource prices, notably a reallocation of labour and capital across sectors and regions, are complex and will take considerable time.

The Bank considered a range of risks to Canada's inflation outlook in making monetary policy decisions. In January, the view was that the oil price shock increased risks to both the inflation profile and financial stability. The decision to lower the target for the overnight rate by one-quarter of a percentage point, to 0.75 per cent, was intended to provide insurance against these risks, support the sectoral adjustment needed to strengthen investment and growth, and bring the Canadian economy back to full capacity and inflation to target within the projection horizon.

Subsequently, in July, a lower outlook for Canadian economic growth increased the downside risks to inflation. This prompted the Bank to lower its target for the overnight rate by one-quarter of one percentage point, to 0.5 per cent, because additional monetary stimulus was necessary to help return the economy to full capacity and inflation sustainably to target.

Real GDP contracted modestly in the first half of 2015 before firming in the third quarter, supported by a steadily strengthening U.S. economy, the past depreciation of the Canadian dollar and accommodative financial conditions. Business investment in the oil and gas sector fell sharply, while the lower terms of trade had an adverse impact on incomes and wealth, reducing domestic demand growth. Projections at year-end indicated that, on an average annual basis, real GDP would grow by just over 1 per cent in 2015 after growing 2.5 per cent in 2014. Economic performance is expected to remain uneven in 2016 as economies adapt and the composition of economic activity shifts within and across regions and sectors.

Achievements in 2015

- Monetary policy decisions were underpinned by timely and rigorous monitoring and analysis of the global commodity price shock and its impact on the Canadian economy, as well as on inflation dynamics. Detailed economic analysis and an explanation of monetary policy decisions were provided in the quarterly *Monetary Policy Report* and opening statements at the Governor's news conferences.
- The Bank continued to prepare for the 2016 renewal of the inflation-control agreement with the Government of Canada. Research focused on three key areas:
  - the costs and benefits of adjusting the inflation target in light of the post-recession experience with the zero lower bound on nominal interest rates and the decline of the neutral rate of interest;
  - the role of financial stability considerations, including elevated household debt levels and imbalances in housing markets, in the conduct of monetary policy; and
  - the use of different measures of the underlying trend of inflation and whether any of these should be highlighted as the Bank's operational guide.

  Staff research contributed to a deeper understanding of important monetary policy issues, including the implications of the global financial cycle for conventional and unconventional monetary policies and the adequacy of unconventional monetary policy measures as a substitute for lower policy interest rates.

Medium-term inflation expectations have continued to be well anchored at the 2 per cent target

Objectives and indicators	Reference level (per cent)	2013 (per cent)	2014 (per cent)	2015 (per cent)
Achievement of Bank target for CPI inflation				
Average yearly total CPI inflation	2	0.9	2.0	1.1
Average annual total CPI inflation since 2001		1.9	1.9	1.9
Expectations of inflation remaining anchored to our target				
Inflation expectations at a 10-year horizon[a]	2	2.0	2.0	2.0

a. Consensus Economics—10-year projections

The Bank also solicited views from other central banks with similar inflation-control frameworks. For example, senior officials from the Sveriges Riksbank, the Reserve Bank of New Zealand and the Swiss National Bank were invited to a conference on the theme "Towards the 2016 Renewal of the Bank of Canada's Inflation-Control Target."

Website and outreach activities were expanded to promote understanding of the Bank's work on the inflation-targeting framework.

- In light of the recent experience with negative interest rates in some euro-area countries, the Bank reassessed the likely level of Canada's effective lower bound (ELB) for the overnight rate in 2015. The *Framework for Conducting Monetary Policy at Low Interest Rates*, published in December, outlined the case for an ELB of negative 0.50 per cent, adjusted downward from the 2009 estimate of positive 25 basis points.
- Bank staff conducted extensive analysis of other important monetary policy issues, such as the performance of Canadian exports, the impact of oil price fluctuations on business investment and the pass-through effects of exchange rate movements on inflation.
- The Bank also continued to improve its estimates of economic slack in the Canadian economy, notably for the labour market, and its link to underlying inflation pressures. The *Business Outlook Survey* introduced an indicator of the intensity of labour shortages, and the Bank began to publish estimates of the output gap based on a structural approach.

Looking forward

- In 2016, the Bank of Canada and the Government of Canada will renew Canada's agreement on the inflation-control target. Staff will continue to work on the three research priorities for the 2016 renewal of the agreement. The ongoing analysis involves monitoring the experiences of other central banks, reviewing academic literature, evaluating inflation trends and assessing the broad impact of policy measures on Canadians. The Bank will highlight this research on a dedicated web page, in a special issue of the *Bank of Canada Review* and in a background document accompanying the renewal agreement that will summarize the key elements of Canada's inflation-targeting framework.
- The Bank will study various monetary policy and financial stability issues in the post-crisis Canadian economy. This will include anticipation and assessment of "alternative futures" and of the trends and changes that could profoundly affect economies, markets and central banks in the future.
- The Bank will continue to examine the adjustments taking place in the global economy, including the evolution of China and other emerging-market economies, as well as ongoing challenges associated with large commodity price declines, including their implications for global economic activity and trade and for Canadian exports and terms of trade.

More information

Topics related to monetary policy are highlighted in speeches and research papers by members of the Governing Council, as well as technical reports and staff discussion papers, available at http://www.bankofcanada.ca/research/browse.

The *Framework for Conducting Monetary Policy at Low Interest Rates* (December 2015) is available at http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2015/12/framework-conducting-monetary-policy.pdf.

The *Monetary Policy Report* is available at http://www.bankofcanada.ca/2015/10/mpr-2015-10-21.

The *Business Outlook Survey* is available at http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2015/10/bos-autumn2015.pdf.

Financial System

An effective and resilient financial system is crucial to the long-run stability and growth of the Canadian economy, allowing consumers and firms to purchase goods and services with confidence and to make informed decisions about financial transactions and investments.

The Bank promotes the stability and efficiency of the Canadian financial system by overseeing important financial market infrastructures (FMIs), including key domestic payment clearing and settlement systems; by providing liquidity on a routine and, if required, extraordinary basis to a range of Canadian financial institutions and designated FMIs; and by assessing risks to the overall stability of the financial system and participating in the development of financial system policies, in Canada and globally.

The Bank works with the Government of Canada, provincial agencies, market participants and other central banks and international organizations to ensure that systemically important FMIs operate in a way that controls risk and promotes efficiency and stability in the Canadian financial system. The Bank has specific oversight responsibilities for FMIs that are designated as having systemic importance for Canada.[1]

To facilitate the smooth operation of the Canadian payments system, the Bank of Canada acts as settlement agent, or "banker," for members of the Canadian Payments Association (CPA) that are direct participants in the Large Value Transfer System (LVTS), Canada's main payment system. This system facilitates the clearing, settlement or recording of payments among participating entities and their customers. In addition to providing intraday liquidity, the Bank makes overnight collateralized loans available to participants experiencing temporary shortfalls at the end of the day.

The Bank of Canada is also the lender of last resort to Canadian financial institutions in times of stress. Through Emergency Lending Assistance (ELA), the Bank may provide liquidity assistance to provincial and federal deposit-taking financial institutions and infrastructures facing severe and persistent liquidity pressures, and it also has a range of routine and extraordinary liquidity facilities at its disposal to provide market-wide liquidity when needed to deal with important shocks.

1 Under the *Payment Clearing and Settlement Act* (PCSA), the Bank is responsible for the regulatory oversight of major clearing and settlement systems, including the Large Value Transfer System, CDSX, the Continuous Linked Settlement (CLS) Bank, the Canadian Derivatives Clearing Service and CanDeal.

The Bank's assessment of systemic vulnerabilities and risks in the Canadian financial system is published in the semi-annual *Financial System Review (FSR)*.[2] This promotes financial stability by informing households, financial institutions and other corporate and regulatory authorities about these vulnerabilities and risks so that appropriate remedial actions can be taken.

In the December 2015 FSR, the Bank concluded that while vulnerabilities in the housing sector had edged higher, the Canadian financial system remained resilient.

In the December 2015 FSR, the Bank concluded that while vulnerabilities in the housing sector had edged higher, the Canadian financial system remained resilient. Elevated household indebtedness was also highlighted, along with uncertain market liquidity in fixed-income markets. Accordingly, the Bank considered the most important domestic risk to be a widespread and prolonged rise in unemployment, which could reduce the ability of households to service their debt, leading to a large and broad-based decline in house prices. The Bank judged the likelihood of this scenario materializing to be low, however, and expected that the imbalances in the household sector and the housing market would ease as the economy improves.

Achievements in 2015

Far-reaching and ongoing reforms have made financial systems stronger and more resilient than they were before the financial crisis. The Bank of Canada plays an important role in both domestic and global financial reforms.

2 A vulnerability is a pre-existing condition that can amplify and propagate shocks throughout the financial system. In contrast, risks are events or outcomes that could threaten the ability of the financial system to perform its core functions with significant adverse implications for economic activity. Risks materialize when trigger events, such as a dramatic drop in commodity prices or a sharp and widespread rise in unemployment, interact with vulnerabilities.

In 2015, the Bank contributed to progress in several areas of global financial reform, including guidance on financial benchmarks, over-the-counter derivatives and shadow banking.[3]

The regulations and policies underpinning Canada's financial system, already considered one of the most robust in the world, were also further improved in 2015. The Bank's work, complementing that of other Canadian financial regulators, focused on (i) increasing the resilience of financial institutions and important components of Canada's market infrastructures, (ii) enhancing its ability to channel liquidity to counterparties that need it most, and (iii) improving and expanding the scope of its assessment of financial system vulnerabilities and risks.

The regulations and policies underpinning Canada's financial system, already considered one of the most robust in the world, were also further improved in 2015.

In addition to its long-standing responsibility to oversee systemically important FMIs, the Bank has been responsible for prominent payment systems since 2014. In 2015, the Bank published its criteria for designating prominent payment systems, together with its risk-management standards. Guidance was prepared on the use of FMI recovery tools to limit potential systemic risks, and the Bank made significant progress on a framework for the resolution of designated FMIs.

The Bank continued to work with the Canadian Derivatives Clearing Corporation, the central counterparty (CCP) for Canadian fixed-income repo transactions and industry stakeholders, to develop a clearing model for buy-side participants to increase the share of the repo market cleared through the CCP. The repo market plays an important role in supporting the broader liquidity of the Canadian fixed-income market, and central clearing reduces systemic risk and enhances the resilience of core funding markets.

The Bank also concluded a comprehensive multi-year review of its policies for conducting market operations and providing ELA to eligible financial institutions (FIs) and FMIs. To support the implementation of monetary policy while safeguarding financial stability, the Bank implemented significant changes to its framework for market operations in 2015. Measures adopted will improve the Bank's ability to channel day-to-day liquidity to counterparties that need it most, facilitate monitoring of liquidity conditions in term funding markets and promote liquidity in Government of Canada securities markets. The Bank added a contingent bilateral liquidity facility to its tool kit, which can be activated at the Bank's discretion to support the stability of the Canadian financial system during a period of market-wide stress.

The Bank revised its policies to clarify ELA eligibility conditions for provincially regulated financial institutions and FMIs and to expand the scope of eligible collateral that may be pledged for ELA. The revisions to the ELA policy also support the recovery and resolution process for eligible FIs and FMIs.

The Bank established a comprehensive framework to improve its ability to monitor and manage operational risks related to core financial market activities. Regular risk assessments, as well as operational reviews and simulations, are conducted. The Bank has standing swap arrangements in place with several other central banks to facilitate cross-currency liquidity provision. The Bank conducted several exercises in coordination with other central banks to test operational readiness for those facilities.

To enhance the efficiency and resilience of the Canadian fixed-income market, the Bank established the Canadian Fixed-Income Forum (CFIF), with representatives from 15 small and large institutions active in the Canadian fixed-income market. Chaired by the Bank of Canada, this senior-level group will meet quarterly to discuss developments in the structure and functioning of fixed-income markets, market practices, and related policy issues.

The Bank continued to improve and expand the scope of its assessment of financial system vulnerabilities and risks, and the Bank's analytical framework now covers a wider range of financial system vulnerabilities. The Bank solicited input from other central banks on its approach and co-hosted, with the Rotman School of Management, a conference for researchers, practitioners and policy-makers on liquidity risk in asset management and its implications for financial stability.[4]

3 See the Global Engagement chapter on page 37 for more information on the Bank's international activities.

4 [illegible]

Looking forward

- In co-operation with other Canadian financial authorities – including the Department of Finance, the Office of the Superintendent of Financial Institutions, and the Canada Deposit Insurance Corporation – the Bank will continue domestic work on measures agreed to by the G20 and the Financial Stability Board related to the resolution of global systemically important FMIs, over-the-counter (OTC) derivatives, financial benchmarks, shadow banking and the reduction of mechanistic reliance on credit-rating agencies.
- The Bank will continue to work with the Canadian Derivatives Clearing Corporation to increase the share of the repo market cleared through the CDP. This will involve increasing the number of market participants using the repo clearing service and developing a process to support the clearing of general collateral repo transactions.
- The Bank will continue to work with the Canadian Payments Association on the next generation of core payment systems in Canada.
- The Bank will engage with provincial regulatory authorities to facilitate an assessment of the eligibility of provincial institutions for ELA and to enhance the Bank's ability to assess financial system risks and vulnerabilities at the provincial level.
- The Bank will consider making additional operational changes to support the efficiency and liquidity of the bond market, including further adjustments to its Government of Canada bond purchases and term repo facilities and the possibility of purchasing other types of marketable debt securities.
- The Bank will continue to analyze ongoing key vulnerabilities and risks in the Canadian economy, including increased household financial stress and a large correction in house prices, a sharp rise in global risk premiums, stress emanating from China and other emerging-market economies, and prolonged weakness in commodity prices. An updated assessment will be published in the next *Financial System Review*, to be released in June 2016.

More information

The *Financial System Review* is available at http://www.bankofcanada.ca/2015/12/fsr-december-2015/.

Topics related to the financial system are highlighted in speeches and research papers by members of the Governing Council, as well as in technical reports and staff discussion papers, available at http://www.bankofcanada.ca/research/browse/.

Schembri, L. 2015. The Long-Term Evolution of Market Prices: An International Perspective. Speech to the Canadian Association for Business Economics, Kingston, Ontario, 25 August. Available at http://www.bankofcanada.ca/2015/08/long-term-evolution-market-prices/.

Additional information on the Bank's framework for market operations and liquidity provision can be found at http://www.bankofcanada.ca/markets/market-operations-liquidity-provision/framework-market-operations-liquidity-provision/.

Currency

The Bank of Canada is responsible for supplying Canadians with bank notes they can use with confidence. The Bank oversees the complete life cycle of a bank note, including design, development, production and distribution. The goal is to ensure that bank notes in circulation are secure against counterfeiting, meet a high standard of quality, are available in sufficient supply and continue to meet the needs of Canadians.

The Bank undertakes a broad spectrum of research to inform the strategic decision making and direction setting for its Currency function. Research topics include bank note security and design, the quality and performance of notes in circulation, the use of cash, and the future of bank notes. The Bank has also studied the oversight, regulation and issuance of e-money and electronic retail payment methods.

Regular consultations with stakeholders in law enforcement, retail and banking, and with the public at large, provide valuable information on topics such as how cash is being used, the visual content of future bank notes, and the use and cost of alternative payment systems.

To deter the counterfeiting of Canadian currency, the Bank collaborates with law enforcement agencies and conducts educational activities to increase the routine verification of bank notes by retailers and the public.

The Bank participates in international working groups and collaborates with research institutes and other central banks to pool knowledge, share opinions and resources, exchange best practices, and contribute to the evolution of research in currency-related fields.

Counterfeiting rate

Counterfeit notes detected per year for each million genuine notes in circulation (parts per million, in ppm)

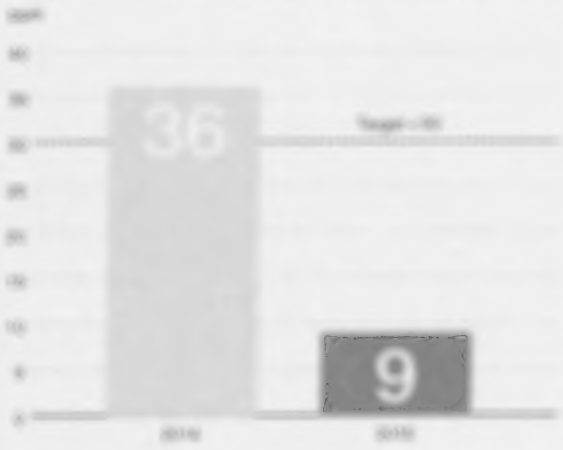

Achievements in 2015

Developing and issuing a new bank note encompasses a broad range of activities, from research into security features and consideration of visual content to production and distribution.

On 9 September, the Bank unveiled and issued a commemorative $20 polymer bank note honouring Her Majesty Queen Elizabeth II, who on that day became the longest-reigning sovereign in Canada's modern era. Over 41 million notes were made available to Canadians through their financial institutions.

Public consultations were held in 2015 as part of preparations for a commemorative note to mark the 150th anniversary of Confederation in 2017. In line with its principles for bank note design, the Bank collected public views on how best to represent the 150th anniversary theme on a bank note. This input, together with insights from content experts and other Bank stakeholders, was provided to the Minister of Finance, who has the authority to make the final decision.

Canada continued its transition from paper to polymer bank notes, now in its fourth year. To facilitate the process, financial institutions worked with their branches and commercial clients toward the goal of removing all paper notes from circulation. At year-end, polymer notes represented about 80 per cent of all notes in circulation, an increase from 75 per cent in 2014. This figure is projected to reach 88 per cent by the end of 2016.

The Polymer series continued to perform well in circulation, lasting a minimum of 3.3 times longer than paper. The increased durability of the polymer, along with its recyclability, allows the Bank to produce more economical and environmentally friendly bank notes. The polymer notes are also difficult to counterfeit, a technical achievement reflected in Canada's steadily decreasing counterfeiting rate. At the end of 2015, the rate had decreased from 36 parts per million (ppm) in 2014 to 9 ppm,[1] the lowest level in nearly 25 years and well below the Bank's target of 50 ppm. Counterfeiting is now mainly found in the paper bank notes that remain in circulation.

The Bank pursued its counterfeit deterrence activities with the retail community. It also continued to collaborate with the Royal Canadian Mounted Police and Public Safety Canada through the National Counterfeit Enforcement Strategy, a program renewed by the Government of Canada in 2015 for five years.

Through the Currency Department's new Information Management Strategy, a bank note can now be tracked through every stage of its life cycle—from development to destruction. This pioneering approach to bank note analytics received the 2015 award for "Best Bank Note Processing Innovation" from the International Association of Currency Affairs.

1 Statistics on bank note counterfeiting are expressed as the number of counterfeits identified for every 1 million genuine notes in circulation. 9 ppm and 36 counterfeit notes for 1 million genuine notes in circulation. The ratio is expressed as 9 ppm.

2015 Commemorative Bank Note

Research and development in bank note technology in 2015 examined bank note fitness, high-speed sorting performance, new models for evaluating note life, human authentication behaviours and new bank note technologies. The Bank is part of a research consortium that includes the National Research Council of Canada and participants from the public and private sectors.

The Bank continued research on the use of cash, e-money and other forms of payment in 2015.

The most recent Methods-of-Payment Survey provided valuable data on the use of cash and the adoption of existing and new payment technologies in Canada. Canadian retailers were also surveyed as part of the Bank's ongoing research on the costs of different payment options to businesses and society in general.

Currency operations continued to supply Canadians with secure, high-quality bank notes.

The Bank has also started an analysis of the merits and drawbacks of central banks issuing digital currency. One published study, which examines a case of privately issued bank notes circulated in the United States, may offer some insight into the emergence of e-money.[9]

Currency operations continued to supply Canadians with secure, high-quality bank notes through inventory management, rigorous quality assurance and ongoing collaboration with financial institution partners. Because of the durability of polymer notes, bank note processing centres have seen a significant decline in the number of bank notes that must be removed from circulation and have realigned their operations as a result.

The Bank's regional offices in Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal and Halifax continued to provide a strong presence across Canada, delivering currency education programs to local law-enforcement partners and the RCMP, financial institutions, and the retail community.

Looking forward

- Polymer bank notes are expected to reach 86 per cent of the total number in circulation by the end of 2016 as the replacement of paper notes continues. Since this represents substantially all notes in circulation, the replacement rate is likely to slow significantly in subsequent years.
- Work will continue on the design, production and preparation for a release of a commemorative bank note marking Canada's 150th year in 2017, and the Bank will launch a public consultation to develop the first bank note in the next polymer series.
- The modernization of bank note processing centres will continue, including the phasing in of additional automated equipment.
- Through the Information Management Strategy and other research, the Bank will gain new and deeper insight into the circulation patterns of bank notes between financial institutions and across Canada. This information will inform potential improvements to the bank note distribution system.
- The Bank will advance its research on e-money, e-payment technologies and other payment methods, as well as on leading-edge security technologies for bank notes.

More information

More information on Canada's polymer bank notes is available at http://www.bankofcanada.ca/banknotes.

Fung, B., K. P. Huynh and G. Stuber. 2015. "The Use of Cash in Canada." *Bank of Canada Review* (Spring): 45–56. Available at http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2015/05/boc-review-spring15-fung.pdf.

9 W. E. Weber, "Government and Private E-Money-Like Systems: Federal Reserve Notes and National Bank Notes," Staff Working Paper No. 2015-18, Bank of Canada, 2015. Available at http://www.bankofcanada.ca/2015/05/working-paper-2015-18.

Funds Management

As the Government of Canada's fiscal agent and banker, the Bank of Canada is focused on providing effective and efficient banking and other funds-management services within a strong and resilient risk-management framework.

The Bank administers and provides advice on the federal government's debt and reserves and, in co-operation with the Department of Finance, develops policies and programs for managing Canada's borrowing and investment activities.

The Bank manages the government's domestic cash balances, conducts auctions for domestic debt, manages the assets of the Exchange Fund Account (EFA) and Canada's foreign exchange reserves, and administers the government's Retail Debt Program.

The Bank also manages the risks associated with its own balance sheet and acts as administrator of the Bank of Canada Pension Plan, including managing the Pension Trust Fund assets.

In addition, the Bank undertakes banking activities on behalf of other central banks and international organizations and provides banking services to financial institutions and designated payment clearing and settlement systems.

Finally, the Bank acts, on behalf of the owner, as the custodian of unclaimed balances. These are Canadian-dollar deposits or negotiable instruments held by federally regulated banks or trust companies where there has been no activity for a period of 10 years or more.

Achievements in 2015

Consistent with the Government of Canada's 2015–16 debt strategy, the 2015 debt program focused on raising stable and low-cost funding for government programs and services while maintaining a liquid and well-functioning Government of Canada securities market. This involves striking a balance between the cost and the risk associated with the debt structure.

Through a partnership with the Investment Industry Regulatory Organization of Canada, arrangements were made for the Bank to access data on debt securities transactions made by all government securities distributors. This will allow the Bank to improve its monitoring, analysis and research of Canadian fixed-income markets.

Canada ceased issuing 3-year bonds in 2015 to allow for larger bond benchmarks in key terms to maturity. The forgone issuance has been gradually reallocated to the 2- and 5-year sectors. This will increase liquidity and support well-functioning securities markets.

- Approximately $90 billion in Government of Canada marketable bonds and $304 billion in treasury bills will be issued in the 2015–16 fiscal year. The total stock of market debt was roughly $672 billion as at 31 December 2015.
- Cash balances for the federal government held at the Bank and at Canadian financial institutions averaged approximately $33 billion in 2015.
- The market value of liquid reserves held in the Exchange Fund Account was US$69.1 billion as at 31 December 2015 and is invested in securities denominated in U.S. dollars, euros, Japanese yen and pounds sterling.
- The stock of treasury bills is projected to decrease from $136 billion at 1 April 2015 to $129 billion by 31 March 2016.

Significant advances were made in the management of Canada's foreign exchange reserves portfolio.

Significant advances were made in the management of Canada's foreign exchange reserves portfolio. A new portfolio-management approach, with an asset benchmark based on the Bank's internal credit ratings, was adopted in 2015 to guide the mix of investments to be held in the portfolio. The Bank also implemented risk-tolerance measures for the assets and liabilities within the EFA portfolio. The transition of the US$69 billion in liquid reserves to the new asset benchmark was piloted in 2015.

The Bank and the Government of Canada reduced their reliance on external credit-rating agencies by developing internal capacity to perform credit risk assessments. In 2015, the Bank completed development of internal credit-rating methodologies and eliminated mechanistic reliance on credit-rating agencies in the management of the assets of the EFA. This follows a 2010 recommendation by the Financial Stability Board that all banks should reach their own credit judgments on the financial instruments that they will accept in market operations, both as collateral and as outright purchases. Reducing reliance on external credit ratings is considered a best practice that promotes stability in the financial system.

The Bank continued to maintain its high standard of operational excellence in funds management, with payment system availability of 99.96 per cent in 2015.

The government revised the legal agreements governing the cross-currency swaps it executes with financial institution counterparties to raise funds for its foreign exchange reserves, moving to a bilateral exchange of collateral. At the end of 2015, agreements were in place with counterparties representing 85 per cent of the government's existing swap portfolio. Once fully implemented, the new policy is expected to reduce credit risk and lower the government's funding costs by $25 million to $30 million per year. The transition to the new policy had reduced government expenses by $93 million as of December 2015.

The Government of Canada released the results of an external review[7] of the Government's Retail Debt Program, which is managed by the Bank. Given the ongoing popularity of the Canada Savings Bond and Premium Bond programs, a decision was made to maintain the programs in their current form. Some 2.5 million Canadians have invested a total of $6 billion in bonds sold through the Retail Debt Program.

7 Department of Finance Canada, *Evaluation of the Retail Debt Program*. Available at http://www.fin.gc.ca/treas/evaluations/rdp-pptmd-eng.asp.

The Bank continued to maintain its high standard of operational excellence in funds management, with payment system availability of 99.96 per cent in 2015. Operational infrastructure was further strengthened through the completion of a number of major initiatives to improve systems.

The Bank improved the resilience of operational and banking services provided to foreign central banks, official institutions and key participants in the Canadian financial system that maintain their securities with the Bank. A revised service model for banking operations allows these clients to actively trade their securities, resulting in a significant increase in their trading activity and contributing to the smooth functioning of fixed-income markets. The Canadian Deposit Insurance Corporation became a new client of the system in 2015.

The Bank completed its triennial study of the Pension Fund's assets and liabilities in 2015. In response to the study's recommendations, the Bank began work to diversify assets within the Bank of Canada Pension Trust Fund portfolio to improve risk-return ratios.

Looking forward

The Bank will continue to maintain its focus on operational excellence in funds management in 2016, including investments in updated technology to improve the functionality and resilience of its financial, risk-management, banking and markets systems.

The Bank will continue to redevelop and modernize the key auction system it uses to distribute cash and securities for its own operations and as fiscal agent of the Government of Canada. The intent is to increase the operational flexibility and efficiency of the system and reduce the associated operational risks. This Auction Modernization Initiative will continue through to 2018.

Research will proceed in the areas of funds management and banking operations, including joint activities with other agencies, such as a study with the Canadian Payments Association on the next generation of payment systems.

More information

Information on funds management at the Bank of Canada can be found at http://www.bankofcanada.ca/core-functions/funds-management.

Research and related publications: http://www.bankofcanada.ca/research/browse/?topic%5B%5D=166&topic%5B%5D=773

The Government of Canada Debt Management Strategy is available at http://www.fin.gc.ca/dms-sgd/dms-sgd-15-eng.pdf.

Information on unclaimed balances, including how to claim them, is available at http://www.bankofcanada.ca/unclaimed-balances.

MANAGING THE BANK OF CANADA

A strong management and operating framework provides the foundation for the Bank of Canada's core functions and activities. Efficient, cost-effective and innovative operations promote employee engagement and productivity in the workplace and contribute to the achievement of the themes and business objectives outlined in the medium-term plan.

Corporate administration departments work with Bank leaders and employees to ensure that operations function as required. This involves the management of

- people: recruiting, engaging and retaining highly qualified employees for the Bank
- processes: executive decision making and governance, compliance and legal systems, corporate policy, and risk management
- assets: maintaining buildings, procuring services and securing information resources
- finances: budgeting, accounting, control and audit
- information technology, data and security

Our People

The Bank needs an appropriate staff complement, equipped with the right tools, to fulfill its mandate effectively.

In addition to the economists and financial system specialists who work in the Bank's core functions, many others fill operational support roles related to information technology, financial services, audit, communications, security, knowledge and information, data and statistics, legal services, and human resources. Approximately 1,600[8] people were employed at the Bank in 2015, with 90 per cent based in Ottawa, and the remaining 10 per cent located in offices and operations centres in Halifax, Montréal, Toronto, Calgary, Vancouver and New York City.

Composition of Bank staff, by role

Approximate, for 2015

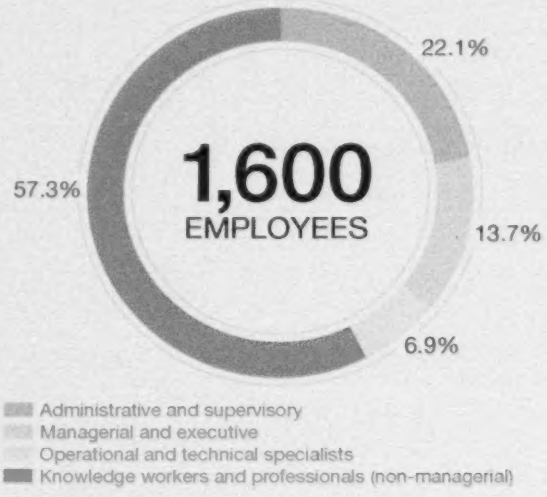

Human resources in 2015

Human resources activities focused on attracting, engaging and retaining highly qualified employees; fostering a culture of respect, integrity and excellence; and harnessing the innovative and collaborative spirit that is needed to interact effectively with partners in Canada and around the world.

The Bank was recognized once again in 2015 for its efforts to provide a superior work environment, distinctive development opportunities and competitive compensation for employees. For the sixth consecutive year, the Bank was named one of Canada's Top 100 employers and one of the top 25 employers in the National Capital Region.

The Bank uses a balance of external recruitment and internal staffing to hire people with the required skills: primarily through general recruitment, master's and PhD internship programs, and co-op and summer student positions. The University Recruitment Campaign was complemented in 2015 by the introduction of the Governor's Challenge,[9] a monetary policy competition for undergraduate students. In addition to its educational goals, the program raises awareness among students of the Bank as a potential employer.

In line with the Bank's business objectives outlined in the new medium-term plan (MTP), the Governor and Senior Deputy Governor championed the introduction of updated leadership competencies as a core element

8 Staff numbers include employees in both regular and temporary positions. They exclude the Governor and the Senior Deputy Governor and employees on leave for less than two years.

9 For more information on the Governor's Challenge, see page 35.

The Bank of Canada was named one of Canada's Top 100 Employers for the sixth year in a row. Chief Operating Officer Filipe Dinis, centre, accepts the 2015 award on behalf of the Bank, accompanied by Ann Abels, left, and Nea Powell of the Bank's Human Resources Department.

of a new leadership development framework for the Bank. The intent is to enhance the existing opportunities for Bank leaders at all levels to build their skills to promote the innovation and strategic risk taking that will be needed to reinvent central banking in the future.

Diversity and employment equity are a continuing priority, and new initiatives were undertaken in 2015 to enhance the representation of Aboriginal peoples and persons with disabilities in the Bank's employee complement. The Bank introduced a university scholarship program aimed at these two groups, along with a job placement pilot program for persons with disabilities.

The Bank emphasizes internal communications to ensure that employees have the information they need to do their work, as well as to create a positive, collaborative work environment. The employee intranet site, *Banque Centrale*, is updated daily with practical information and news of interest to employees. New content was added in 2015 to enhance the tools, programs and information available to employees working on career development.

There was an increase in the number of employees nominated by their peers for the Awards of Excellence in 2015, the program's second year. Some 68 nominations were received, and 16 employees were recognized by the Bank for their contributions in the areas of innovation, work environment and collaboration.

Leadership Competencies

Strategic Outlook

To translate the Bank's vision into concrete plans, bringing a longer-term context to strategy and operations.

Inspirational Leadership

To motivate staff with a shared understanding of the Bank's goals to build productive and engaged teams.

Intellectual Leadership

To be recognized with expertise that catalyzes the work of others and models courage to challenge the status quo.

Coaching and Developing Others

To foster an environment that supports learning and development and values individual differences.

Achievement Orientation

To demonstrate results through strong performance, effective risk management and sound analytic-based decisions.

Bank employees also take part in a workplace charitable campaign each year on a voluntary basis. In addition to the traditional focus on the United Way, in 2015 the Bank introduced the option for staff to make donations to Health Partners, a group of national health charities. More than $237,000 was raised through direct contributions and internal fundraising events. Bank staff also conducted a food drive for the Ottawa Food Bank.

Operating Infrastructure

The rapid pace of change in technology, together with constantly evolving business needs, requires ongoing improvement to the Bank's operating infrastructure.

The Bank continued to strengthen its cyber security posture in 2015. A full-scale continuity of operations exercise was conducted to test the Bank's readiness and response to a fictional cyber attack. The exercise generated valuable lessons for Bank staff and raised awareness of potential cyber threats.

The Bank launched a renewed information technology (IT) strategy, augmenting its technology infrastructure to reduce risk and increase business resilience and leveraging industry trends and best practices from other central banks and related institutions.

A component of the strategy is the modernization of the work environment for employees, using new tools to facilitate collaboration and mobility at the renewed head office. In the first phase of this process, the deployment of SharePoint, an enterprise content management system, was completed across the Bank in 2015. Skype for Business, a tool that increases the ability to communicate and collaborate irrespective of location, was also launched Bank-wide in 2015.

Other successful initiatives were undertaken in 2015 to increase the resilience and effectiveness of Bank operations. An integrated critical environment assessment of the Bank's primary data centre indicated that the availability and reliability levels were well above required standards, and the Bank was awarded the Management & Operations (M&O) Stamp of Approval by the Uptime Institute, an independent advisory organization that creates and administers standards and certifications for data centre design, construction and operational sustainability. The award recognizes adherence to behaviours that have been proven to achieve maximum uptime for a data centre.

The team that led the Tri-Agency Database System Renewal project—a joint initiative of the Office of the Superintendent of Financial Institutions, the Canadian Deposit Insurance Corporation and the Bank—received an Excellence in Collaboration award from the Government Technology and Exhibition Conference (GTEC), a forum promoting excellence in innovation and government service delivery. The project resulted in significant improvements to the regulatory reporting system used jointly by the three agencies and operated by the Bank.

A new facilities service model was developed in 2015 to coincide with the Bank's return to the Wellington Street site in 2017. The model will promote efficiency and tap into specialized services and expertise outside the Bank.

The Bank also streamlined a number of administrative processes in 2015 to improve efficiency while ensuring understanding of, and compliance with, legislation, regulations and internal Bank policies. Improvements were made to systems and processes related to unclaimed balances, procurement, budgeting and reporting, and the HR Centre. As well, the Bank's regulatory compliance framework was updated to include a process for the acknowledgment and assurance of compliance measures.

Finally, significant efforts in many departments were undertaken to develop and prepare for the implementation of the Bank's new three-year medium-term plan, which officially took effect on 1 January 2016.

As part of the Bank of Canada's Head Office Renewal Program, the east plaza at the corner of Bank and Wellington streets has been redesigned to accommodate a new, accessible public entrance to the Bank of Canada Museum. The renewal project is scheduled for completion in late 2016.

Head Office Renewal

The project to renew the Bank of Canada's head office complex at 234 Wellington Street is on track for completion in late 2016. Bank employees now working at the Bank's temporary headquarters at Laurier and O'Connor streets are scheduled to move back to the Bank's permanent facilities in a phased process starting in early 2017.

Located diagonally across from the Parliament of Canada, the Bank's head office is an architecturally significant building in downtown Ottawa. The complex consists of two main structures blending classical and modern styles, joined by an atrium. The original stone building, constructed in 1938, is surrounded by two modern glass towers added in the 1970s.

The renewed structure will include upgrades to the main building systems, which had reached the end of their lifespans, and accommodate the Bank's evolving security and business requirements.

Significant progress was made on the project in 2015. The base building structure was completed, and fit-up construction began throughout the facility. The plaza on the east portion of the property has been redesigned to create a vibrant public space and improve access to the Bank of Canada Museum, which is scheduled to reopen in an expanded format in 2017.

The project remains on budget ($460 million), and the Bank will proceed with significant capital outlays in 2016, primarily on interior fit-up, furniture and equipment.

COMMUNICATIONS AND ACCOUNTABILITY

The Bank of Canada is committed to openness and transparency in communicating its policy and operating decisions. Canadians, businesses and investors will have more confidence in the value of their money and in the safety of the country's financial system if they understand the Bank's work.

Governor Poloz and Senior Deputy Governor Wilkins face questions during a press conference in 2015.

The Bank communicates with Canadians through speeches, publications, parliamentary appearances, press conferences and media interviews. On fixed dates eight times a year, the Bank announces its decision on the setting of its key policy interest rate, complemented quarterly by the *Monetary Policy Report*. The Bank also promotes understanding of financial vulnerabilities and emerging risks to the stability of Canada's financial system through the twice-yearly publication of the *Financial System Review*.

News conferences and interviews are held following most major appearances by the Governor and Senior Deputy Governor, except during a federal election. A comprehensive website gives Canadians access to a wealth of information on the Bank's activities. The Bank also has an extensive outreach program to ensure that the views of individuals, businesses and organizations in Canada are understood and considered by the Bank in the course of its activities.

External Communications

In 2015, members of Governing Council delivered 29 public speeches or presentations related to monetary policy, Canadian and global financial system stability, and the international financial reform agenda. Key issues related to preparations for the renewal of the inflation-targeting agreement were also discussed in a number of speeches.

The Governor and Senior Deputy Governor appeared before the House of Commons Standing Committee on Finance in 2015. Senior staff also appeared before the Committee regarding the Canadian renminbi trading centre and the impact of lower oil prices on the Canadian economy.

The Bank has increased its use of social media and other online and multimedia communications tools to strengthen its outreach to Canadians. The Bank's website averaged more than 1 million visits per month in 2015, and the number of unique users accessing the website increased by 29 per cent, to 12.1 million, generating 54 million page views during the year. CentralBanking.com gave the Bank of Canada an award for the top central bank website for 2015.[10]

10. The 2015 award was announced in late 2014 and was included in last year's Annual Report.

Popular online tools—Twitter, LinkedIn, RSS feeds and Flickr—have helped to engage Canadians in the work of the Bank. The Bank added more webcasts in 2015 to improve access to all of Governing Council's public speaking events. The Governor's key events in 2015, as well as speeches by the Senior Deputy Governor and the Deputy Governors, were webcast live, and archives of all speeches are available on the Bank's YouTube channel.

In addition to daily statistics on interest and exchange rates, the website provides access to all of the Bank's notices and publications, surveys, research papers, speeches, public reports, backgrounders, and videos. Educational content about the Bank covers general interest topics such as the Bank's history and bank notes.

The Bank continues to improve its website user experience. Technical improvements have made the website easier to view on mobile devices, enhancing the user's ability to access text or images on a wide variety of topics. Web content is modified and updated as needed to support both ongoing work and special communications activities. Examples include major updates to website information on financial market operations and liquidity and the online communications content made available to support the launch of the commemorative $20 bank note.

Governor Poloz and Senior Deputy Governor Wilkins walk through the corridors of the House of Commons on their way to a presentation before the Standing Committee on Finance.

Bank of Canada online engagement

86,900
Twitter followers

14,223
LinkedIn followers

134,892
YouTube views

1,080,000
Average monthly visitors to the Bank's website

Public Outreach

In line with the priorities of the medium-term plan, the Bank continues to develop new strategies to reach out to external partners and other stakeholders. Public consultations were held in 2013 with partner agencies, financial institutions, market participants and business leaders on a variety of topics.

[illegible]

The Bank's five Canadian regional offices in Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal and Halifax play an important liaison role with businesses, organizations and citizens across the country. Bank staff in these locations keep abreast of regional and local issues and interests and contribute to the Bank's analysis of economic and business trends. The regional offices also work with partner agencies, businesses and citizens to promote an effective currency system. The office in New York City maintains contact with financial sector participants in the United States.

Deputy Governors travel throughout Canada to deliver presentations about the functions of the Bank and to meet local stakeholders and conduct media interviews. A member of the Bank's Board of Directors typically attends as well. In 2013, three such regional outreach events took place in Kelowna, Winnipeg and Regina.

The Governor and Senior Deputy Governor also have regular consultations and round-table meetings with business leaders and organizations. Governor Poloz and Senior Deputy Governor Wilkins hosted a total of [illegible] such meetings in Ottawa and other locations, which allowed them to hear external perspectives on issues facing Canada's economic and financial sectors.

The Bank receives and responds to a large volume of public inquiries each year. In 2013, staff handled a total of [illegible] telephone calls, [illegible] emails, [illegible] letters and [illegible] facsimiles on a wide range of questions and concerns about the Bank.

Academic Outreach

As part of its commitment to innovation, in 2013 the Bank refreshed its approach to academic engagement with the aim of fostering rigorous discussion and information exchange. A new Chief of Economic and Financial Research was appointed, and a Bank-wide research plan was developed with cross-functional research activities to support the Bank's business objectives.

A Visiting Scholar Program was launched, with three scholars selected, to promote collaboration between external academics and Bank researchers. The Bank organized several conferences; topics covered in 2013 included e-money and payments, inflation targeting, and price cycles for commodities.

The Bank also expanded the range of Bank research published online. Staff research papers are now published under a new process that is independent of Governing Council and can be refereed by external reviewers. A new outlet was also created for shorter, more topical pieces of staff analysis, now published as staff analytical notes.

The Governor's Challenge

The Bank of Canada launched the Governor's Challenge in 2010 to inspire Canadian undergraduate students to learn more about monetary policy in Canada.

The competition complements a number of other Bank programs designed to engage students and academics at all levels in the study of central bank issues.

Teams of students from each university analyze and forecast macroeconomic developments in the Canadian economy and develop monetary policy recommendations. A panel of Bank of Canada judges evaluates the teams on the substance of their analysis, the quality of their presentation and evidence of strong teamwork.

More than 100 undergraduates from 22 universities across Canada took part in the regional competitions in 2018, the competition's inaugural year.

Teams from the following universities were chosen to compete in the final round in Ottawa in February 2019:

- University of Saskatchewan
- Wilfrid Laurier University
- University of Toronto (St. George campus)
- McGill University
- St. Francis Xavier University

The Governor of the Bank of Canada presents the Governor's Challenge trophy to the winning team.

Bank of Canada Museum

A new Bank of Canada Museum is being created to meet the needs of a broader group of Canadians interested in the work of the Bank. Formerly the Currency Museum, the new facility will open in 2017 in the Bank's renewed head office on Wellington Street.

Core construction of the Museum facility was largely completed in 2018. It will eventually share a secure street-level entrance with the Bank's conference facility in the east wing on the corner of Bank and Wellington streets.

After a competitive selection process, a specialty consulting firm was contracted to design both the physical and content elements of the new Museum, using contemporary interpretive approaches and leading-edge exhibition technology. The consultants worked closely with a Bank-wide Museum advisory working group through 2018. External stakeholders will be engaged in the coming year as the project moves into its next phase.

The Museum has been offering more content online, and visits to the redesigned website increased substantially in 2018. The Museum is also active on Twitter and was featured in four travelling and temporary exhibitions in 2018, including one at the Museum of History.

Governor Stephen Poloz meets with Governor Agustín Carstens of the Banco de México at the Bank in 2015.

GLOBAL ENGAGEMENT

Through its engagement with other central banks and international financial organizations, the Bank of Canada promotes strong, sustained and balanced international economic growth and a more resilient global financial system.

The Governor of the Bank of Canada—as well as the Senior Deputy Governor, Deputy Governors and other Bank leaders—engages in dialogue on global economic and financial developments through such bodies as the G7, the G20, the Financial Stability Board (FSB), the Bank for International Settlements (BIS), the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), and the International Monetary Fund (IMF).

Bank leaders and staff members collaborate with their international counterparts to promote innovation and excellence in central banking policy and operations in Canada and abroad. This includes joint research and information sharing on issues such as monetary policy, commodity markets, financial stability, currency and bank notes, and foreign reserves management.

International Activities

International discussions on the global economy during 2015 took place in the context of several major developments that affected economic activity and financial markets.

At G20 meetings in 2015, Canada's representatives advocated policies to further support demand and to smooth the adjustment process as a result of the terms-of-trade shock caused by the dramatic drop in commodity prices. They also urged full and timely implementation of the structural reform measures that make up the G20's comprehensive growth strategies to boost potential economic growth and lift the G20's overall GDP by 2 per cent by 2018. Bank staff also participated in various G20 working groups—including the Framework Working Group, the Investment and Infrastructure Working Group, and the Energy Sustainability Working Group.

Governor Poloz served in 2015 on the BIS Board of Directors, which determines the strategic and policy direction of the BIS, supervises BIS management and fulfills other specific tasks. He chaired the BIS Board's Audit Committee, which meets four times a year to examine matters related to the Bank's internal control systems and financial reporting.

The Governor was also named chair of the BIS Consultative Council for the Americas for a two-year term, starting in 2016. Composed of the governors of the eight central banks in the Americas that are members of the BIS, the group was established in 2008 to facilitate communication between these central banks and the BIS board and management on matters of interest to the central banking community in the region.

Senior Deputy Governor Carolyn Wilkins co-chairs the FSB Regional Consultative Group for the Americas with DeLisle Worrell, Governor of the Central Bank of Barbados.

At the BIS Committee on the Global Financial System, the Bank participated in three important workstreams to assess the implications for financial markets of financial market developments and reforms. Deputy Governor Timothy Lane chaired a working group that explored how the design of central banks' operational frameworks influences private collateral markets in such areas as collateral availability, pricing, related market practices and market performance under stress. The Bank also took part in a working group to evaluate fixed-income market liquidity in light of recent market events, including the expansion of electronic trading, dealer deleveraging, regulatory reform and accommodative monetary policy.

The Bank of Canada contributes to FSB activities to develop and promote effective regulatory, supervisory and other financial sector policies in the interests of financial stability around the world. Senior Deputy Governor Wilkins sits on the FSB Plenary and co-chairs the FSB Regional Consultative Group for the Americas, with members from 20 jurisdictions in the Americas. She is also a member of the Standing Committee on Assessment of Vulnerabilities, which monitors and assesses vulnerabilities in the global financial system.

The Bank made important contributions in 2015 to the development of recommendations to enhance the resilience and effective regulation of benchmark rates that are set and used in foreign exchange markets. In particular, the Bank is actively involved in the ongoing work to develop a Global Code of Conduct for the foreign exchange market, which is due to be completed in 2017.

Derivatives and Shadow Banking

The Bank supports a number of initiatives to advance international commitments related to shadow banking and OTC derivatives. The Senior Deputy Governor chaired the thematic peer review on the implementation of the FSB policy framework for shadow banking entities. In addition, Deputy Governor Lawrence Schembri co-chaired the FSB Regional Consultative Group of the Americas working group on shadow banking, which published a report on shadow banking in 17 jurisdictions in the Americas.

The Bank contributed to the FSB's work on structural issues in asset management and led the international team responsible for exploring the vulnerabilities of pension funds and sovereign wealth funds. On behalf of domestic financial regulators, the Bank led Canada's participation in several FSB monitoring exercises.

The Bank also played an active role in the development of an international regulatory framework for minimum haircuts on securities financing transactions and a review of the implementation of international margin standards for non-centrally cleared derivatives. The Bank also supported FSB efforts to identify barriers to the adoption of OTC derivatives reforms, including the implementation of margining of non-centrally cleared derivatives and removing barriers to access by authorities to domestic and international trade repository data.

Financial Market Infrastructures

Safe and efficient financial market infrastructures (FMIs) are an important element of financial stability. The Bank contributes to international efforts to strengthen FMIs through the BIS Committee on Payments and Market Infrastructures (CPMI) and CPMI-IOSCO[11] initiatives fostering safe and resilient payment and securities clearing and settlement systems.

Among the key initiatives in 2015 were a review of central counterparty (CCP) resilience,[12] recovery and resolution, and the appointment of working groups on cyber resilience and retail payment systems. The Bank led the workstreams on CCP recovery and on the CCP implementation of the Principles for Financial Market Infrastructures for key global OTC derivatives, and made important contributions to the work on retail payments.

11 The International Organization of Securities Commissions (IOSCO) is the international body that brings together the world's securities regulators and is recognized as the global standard setter for the securities sector.

12 In 2009, G20 leaders committed to ensuring that all standardized OTC derivatives contracts are cleared through CCPs.

International Co-operation

Bank of Canada staff members collaborate with colleagues from other central banks, international financial organizations and universities to exchange ideas with leading economists and researchers around the world. This sharing allows Bank staff to receive constructive feedback on their research, benefit from the experiences and knowledge of peer institutions, and build networks and relationships to carry out joint work.

The Bank participates in international working groups and collaborates with research institutes and other central banks to pool knowledge, share opinions and resources, exchange best practices and contribute to the evolution of research in currency-related fields. The Bank hosted and participated in a number of international conferences and forums and contributed to international policy discussions on the impact of the oil price shock on the global and Canadian economies.

The Bank of Canada provides technical assistance to other central banks and international agencies that can benefit from the Bank's expertise, either in core business areas such as economics and currency or in technical or administrative activities such as strategic planning and information technology. These activities help the Bank to maintain strong international relationships and develop its reputation as a dynamic institution in the central bank community. Participating institutions may visit the Bank, submit questionnaires or have discussions by video or teleconference. Staff will occasionally travel to the participating institutions, generally as part of a broader initiative with external funding. In 2015, the Bank accommodated 58 requests for technical assistance, ranging from advice and expertise on the development of economic models and inflation targeting to currency issues, ethics and compliance policies, internal audit, and budgeting processes.

Central Bank Operations

Central banks play an important role in promoting safe and efficient domestic and international financial systems. The provision of banking and custodial services to foreign central banks and other key financial system participants supports the smooth functioning of domestic markets. Canada promotes best practices in central bank operations through collaborative work with foreign central banks, the BIS and other international organizations.

BIS forums such as the Group of Computer Experts, the Working Party on Security Issues and the Central Bank Internal Auditors group also help the Bank to keep abreast of information technology issues and trends in the central banking community.

In 2015, the Bank continued to collaborate with other central banks through the BIS and the FSB to investigate the implications of and risks from the growing use of alternative electronic money and payment mechanisms. Current research is focused on the implications of digital currencies for the core functions of a central bank: currency issuance, financial stability and monetary policy.

Bank researchers participated in discussions of the Virtual Currency Working Group of the BIS Committee on Payments and Market Infrastructure. Bank staff also presented at conferences and other meetings with Canadian government groups and international partners on the potential implications and risks of digital currencies. In addition, the Bank hosted a conference on electronic money and payments that attracted researchers from around the world.

Canada promotes best practices in central bank operations through collaborative work.

More information

Established on 17 May 1930, the Bank for International Settlements (BIS) is the world's oldest international financial organization. Its mission is to serve central banks in their pursuit of monetary and financial stability, to foster international co-operation in those areas and to act as a bank for central banks. More information on the BIS is available at https://www.bis.org/about/index.htm.

The Financial Stability Board (FSB) was established in April 2009 as the successor to the Financial Stability Forum. The FSB has assumed a key role in promoting the reform of international financial regulation. More information on the FSB is available at http://www.fsb.org/about.

GOVERNANCE OF THE BANK OF CANADA

The Bank of Canada Act *provides the legal authority and framework for governance of the Bank of Canada.*

Governor

The Governor of the Bank of Canada is both the Chief Executive Officer of the Bank and Chair of its Board of Directors.

Pursuant to the *Bank of Canada Act*, the Governor has specific authority and responsibility for the business of the Bank, including the formulation and implementation of monetary policy, the provision of fiscal-agent services to the government, the issuance of bank notes and the provision of liquidity to the financial system. The Governor oversees Canada's major financial clearing and settlement systems, as set out in the *Payment Clearing and Settlement Act*.

In his role as Chair, the Governor leads the Board in its oversight responsibilities for financial and administrative matters at the Bank.

Board of Directors

The Board of Directors of the Bank of Canada is composed of the Governor, the Senior Deputy Governor and 12 independent directors.

All independent directors are appointed for three-year renewable terms by the Governor-in-Council (the Cabinet). The Deputy Minister of Finance is an ex-officio, non-voting member of the Board.

The Board has specific responsibilities related to financial and accounting matters and human resources. Monetary policy is neither formulated nor implemented by the Board.

The Bank strives to maintain leading standards of corporate governance and management, and to that end, the Board and senior management stay informed about best practices used by similar public institutions, central banks and private sector organizations.

Board members also keep the Bank informed about prevailing economic conditions in their respective regions.

Changes to the Board of Directors in 2015

Jean Simon was appointed to the Board of Directors in May 2015.

Changes in Board leadership roles

Chair, Capital Projects Committee: Derek D. Key succeeded Brian Henley in January 2015.

The Board of Directors

Stephen S. Poloz[3,*]
Governor

Carolyn Wilkins[1,2,*]
Senior Deputy Governor

Norman M. Betts[4,7]
Fredericton, New Brunswick

Alan Andrew Borger[3,5]
Winnipeg, Manitoba

Phyllis Clark[2,4,*,5]
Edmonton, Alberta

Colin Dodds[6,7,8]
Halifax, Nova Scotia

Monique Jérôme-Forget[2,3,6,*]
Montréal, Quebec

Claire Kennedy[3,*,4,6]
Toronto, Ontario

Derek D. Key[1,2,3,5,*]
Summerside, Prince Edward Island

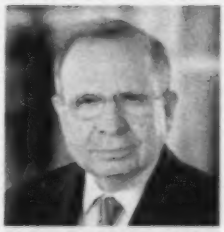

Hassan Khosrowshahi[4,5]
Vancouver, British Columbia

Wes Scott[4,7]
Toronto, Ontario

Jean Simon[3,6]
Saguenay, Quebec

Greg Stewart[5,6]
Regina, Saskatchewan

Martin Sullivan[5,6]
Calvert, Newfoundland and Labrador

Paul Rochon[7]
Deputy Minister of Finance, Member ex officio

1. Lead Director
2. Member of Executive Committee
3. Member of Corporate Governance Committee
4. Member of Audit and Finance Committee
5. Member of Capital Projects Committee
6. Member of Human Resources and Compensation Committee
7. Member of Pension Committee
8. Chair of the Fellowship Nominating Committee

* Indicates committee chair

Board of Directors and Committee Meetings

The Board and its committees meet regularly in Ottawa throughout the year. The Board holds one meeting outside of Ottawa as part of the Bank's regional outreach program. In 2015, the Board met six times, and the external meeting was held in St. Andrews, New Brunswick.

In addition, the *Bank of Canada Act* provides for an Executive Committee to act in place of the Board. In 2015, the Executive Committee met once to receive the Bank's Annual Senior Officer and Succession Planning Report.

Standing Committees of the Board of Directors

Committee	Chair	Mandate	Number of meetings in 2015[a]
Audit and Finance Committee	Phyllis Clark	To provide Board oversight on the financial affairs of the Bank, including its medium-term plan, annual budget and expenditures, and on internal and external audit activities.	7
Human Resources and Compensation Committee	Monique Jérôme-Forget	To provide Board oversight on human resources policies and practices, compensation policies, succession planning and senior executive performance. Recommends compensation for the Governor and the Senior Deputy Governor, within ranges set by the Governor-in-Council and subject to its approval.	3
Corporate Governance Committee	Claire Kennedy	To oversee corporate governance policies and practices, including Board effectiveness, Board member education, terms of reference of the Board and its committees, and the composition of Board committees.	2
Capital Projects Committee	Derek D. Key	To provide Board oversight for significant Bank projects, including the Head Office Renewal Program.	6
Pension Committee[b]	Carolyn Wilkins	To provide advice to the Board on the Bank's responsibilities as sponsor and administrator of the Bank of Canada Pension Plan, including Plan investment policies, Plan administration, communications and stakeholder relations.	4

a. Attendance figures for the Board are published on the Bank of Canada website at http://www.bankofcanada.ca/about/board-of-directors.
b. The Pension Committee is composed of three independent directors, the Senior Deputy Governor and three other members of the management team.

Each committee has terms of reference outlining the responsibilities of the committee and its chair and adopts a work plan for the year.

In November, a selection committee was formed to lead the process for the recruitment of a Deputy Governor following the announcement of the retirement of Agathe Côté, effective 16 January 2016.

An independent director acts as Chair of the Fellowship Program Nominating Committee. That post was held by Colin Dodds in 2015.

Board independence

Given that the Governor is both Chair of the Board of Directors and Chief Executive Officer, the independent (non-management) directors elect a Lead Director for a two-year renewable term to act as a key point of contact with the Governor. Derek Key acted as Lead Director in 2015.

The Board and its committees regularly hold sessions without management or non-independent directors present. Each standing committee of the Board, except the Pension Committee, consists solely of independent directors.

The Audit and Finance Committee provides Board oversight of the Bank's internal auditors and manages the relationship with the Bank's external auditors, who are appointed by the Governor-in-Council. The committee meets privately on a regular basis with the joint auditors, the Chief Internal Auditor, and the Chief Financial Officer and Chief Accountant.

The Board and its committees have the right to retain independent advisors at the Bank's expense.

Board conduct, effectiveness and education

The Board regularly conducts an assessment of its effectiveness by soliciting directors' views on various aspects of the Board's operations, governance and activities. New directors participate in a comprehensive orientation program. The Board has implemented an ongoing director education program and regularly examines its education requirements.

The *Bank of Canada Act* specifies eligibility requirements for members of the Board, including rules to prevent conflict of interest. The Board has also adopted its *Code of Business Conduct and Ethics* for the independent directors.

Director compensation

Independent directors are paid within the ranges established under the *Remuneration Guidelines for Part-Time Governor-in-Council Appointees in Crown Corporations*, administered by the Privy Council Office.

Board member compensation

- Annual retainer: $8,000
- Executive Committee, additional retainer: $3,000
- Committee Chair, additional retainer (excluding Corporate Governance): $1,000
- Corporate Governance Committee Chair, additional retainer: $2,000
- Per diem for meeting attendance: $625

The Bank reimburses independent members of the Board in accordance with its policy for travel, meal and accommodation expenses claimed while attending meetings of the Board, its committees or other Board-related events. A per diem for meal expenses and incidentals was introduced in 2015 as an alternative to claims for reimbursement.

The Governor, the Senior Deputy Governor and the Deputy Minister of Finance receive no compensation for their duties as members of the Board.

Bank of Canada Management

Governor and Senior Deputy Governor

The Governor and the Senior Deputy Governor are appointed for terms of seven years by the independent directors with the approval of the Governor-in-Council. The length of the term allows the Governor and the Senior Deputy Governor to adopt medium- and longer-term perspectives, which are essential to conducting effective monetary policy.

The salaries of the Governor and the Senior Deputy Governor are determined by the Board within ranges established by the Government of Canada's Advisory Committee on Senior Level Retention and Compensation. They are subject to approval by the Governor-in-Council.

The remaining components of their total compensation are related to their membership in the Bank of Canada Pension Plan and health and dental benefits. The *Bank of Canada Act* stipulates that the salaries of the Governor and the Senior Deputy Governor shall not include any performance-based element.

The Governor is assisted by the Governing Council in the Bank's policy-making functions, namely

- conducting monetary policy, and
- promoting a safe and efficient financial system.

Governing Council

The Governing Council is made up of the Governor, the Senior Deputy Governor and four Deputy Governors.

Two committees are in place to provide advice to the Governing Council:

1. **Monetary Policy Review Committee**
   The Monetary Policy Review Committee (MPRC) meets regularly to share information and to provide advice to the Governing Council on monetary policy. The committee plays an important role in the assessment of economic conditions.

   The MPRC consists of the Governing Council, the General Counsel and Corporate Secretary, advisors, chiefs of the economics and communications departments, the financial market directors in Montréal and Toronto, and the Bank's senior representative in New York. The MPRC is chaired by the Governor or the Senior Deputy Governor in the absence of the Governor.

2. **Financial System Review Committee**
   The Financial System Review Committee (FSRC) is the main forum for the presentation and discussion of financial system issues. It has broad membership that includes all of the members of the MPRC and the Chief of the Currency Department. The FSRC is chaired by the Governor or the Senior Deputy Governor in the absence of the Governor.

Executive Council, from left: Deputy Governor Lawrence Schembri, Senior Deputy Governor Carolyn Wilkins, Deputy Governor Lynn Patterson, Governor Stephen S. Poloz, Deputy Governor Agathe Côté, Deputy Governor Timothy Lane, Chief Operating Officer Filipe Dinis

Bank of Canada management structure

The Chief Operating Officer, Filipe Dinis, oversees strategic and operational planning, administration and operations.

The **Executive Council** is the primary forum for management discussion and decisions on the Bank's strategic direction. It is composed of members of the Governing Council and the Chief Operating Officer.

The Bank also has six advisors and a Chief Risk Officer, who provide advice and expertise to the Governing Council and the Executive Council.

The **Leadership Forum** focuses on strategic Bank issues and building a leadership culture. Board debriefs, seminars and other meetings are key means of information sharing. The forum consists of members of the Executive Council, together with the Bank's advisors and chiefs.

The **Senior Management Council** supports the work of the **Executive Council** by overseeing operational issues, corporate programs, strategic initiatives, financial reporting, annual planning and related risks. The Senior Management Council is composed of the Senior Deputy Governor (Chair), the Chief Operating Officer (Co-Chair), the General Counsel and Corporate Secretary, the Chief Risk Officer, the Chief Financial Officer and Chief Accountant, the Chief of Human Resources, the Chief of Corporate Services, and four other department chiefs on 18-month rotations. In 2015, the rotating positions were filled by the chiefs of Funds Management and Banking, Canadian Economic Analysis, Financial Stability, and Communications.

The Bank's departments are Audit, Canadian Economic Analysis, Communications, Corporate Services, Currency, Executive and Legal Services, Financial Markets, Financial Services, Financial Stability, Funds Management and Banking, Human Resources, Information Technology Services, and International Economic Analysis. In addition, there is a Chief of Economic and Financial Research, who coordinates the research activities across the economics departments.

Compliance and ethics

The Bank requires that all employees observe the highest standards of professional ethics. To this end, the Bank's comprehensive *Code of Business Conduct and Ethics* is in place to address the personal and professional conduct of Bank employees.

The Code serves as a guide for all employees on the professional ethics expected by the Bank, including behaviour related to conflict of interest, work environment, confidentiality, conduct of personal financial transactions, and handling of information. Senior employees and those with access to certain confidential information are subject to enhanced trading restrictions.

Once a year, Bank employees, individuals seconded to the Bank and certain consultants are required to formally acknowledge their awareness of, and compliance with, the Code.

Disclosure of wrongdoing framework

The Bank has a policy and processes to support the disclosure of wrongdoing, including the provision of information to employees on how to report wrongdoing. The processes also provide for management's role in disclosures, investigations and reporting.

Senior Management

Governing Council

Governor
Stephen S. Poloz[1]

Senior Deputy Governor
Carolyn Wilkins[1]

Deputy Governors
Agathe Côté[1]
Timothy Lane[1]
Lynn Patterson[1]
Lawrence Schembri[1]

Chief Operating Officer
Filipe Dinis[1]

Chief of Staff to the Governor and Senior Deputy Governor
Rosemarie Boyle

General Counsel and Corporate Secretary and Chief Executive and Legal Services
Jeremy S. T. Farr

Advisors
Paul Chilcott, Don Coletti, Dale Fleck, Sharon Kozicki, Colleen Leighton, Stephen Murchison

Chief Risk Officer
Sheila Vokey

Audit
Julie Champagne, *Chief Internal Auditor*

Canadian Economic Analysis
Eric Santor, *Chief*

Communications
Jill Vardy, *Chief*

Corporate Services
Dinah Maclean, *Chief*

Currency
Richard Wall, *Chief*

Economic and Financial Research
Michael Ehrmann, *Chief*

Financial Markets
Toni Gravelle, *Chief*

Financial Services
Carman Vierula, *Chief Financial Officer and Chief Accountant*

Financial Stability
Ron Morrow, *Chief*

Funds Management and Banking
Grahame Johnson, *Chief*

Human Resources
Alexis Corbett, *Chief*

Information Technology Services
Sylvain Chalut, *Chief*

International Economic Analysis
Césaire Meh, *Chief*

[1] Members of Executive Council

RISK MANAGEMENT

The Bank of Canada is exposed to a range of risks from internal and external factors that influence its ability to achieve its mandate and strategic goals. The Bank maintains a strong risk culture and an enterprise risk management (ERM) framework to inform management processes and decision making. This includes regular risk identification, assessment, monitoring and reporting processes, which allow significant and emerging risks to be appropriately identified and managed. When required, action plans for new or strengthened risk treatments and controls are developed and implemented. Experience from risk retention and recovery is used to improve business processes.

Enterprise Risk Management in 2015

In early 2015, the Bank reassessed its approach to enterprise risk management in line with the medium-term plan, which calls for the implementation of a renewed ERM framework between 2016 and 2018.

A new ERM policy outlines the intent, scope, mandatory requirements and employee expectations related to ERM at the Bank. Implementation of the policy is guided by an updated ERM framework and a risk appetite statement (RAS) (see Box on next page). The approach facilitates integration of risk information in the Bank's decision-making, priority-setting and resource-allocation processes. The Bank's management and the Board of Directors will review the policy, framework and RAS annually and update them as required.

The Bank's Risk Appetite

The Bank, like any organization, cannot achieve its objectives without taking some degree of risk. While taking risk in an uncalculated fashion can lead to negative consequences, unwarranted risk aversion can also create risks – stifling innovation and leading to inefficiency in operations.

The Bank's new RAS articulates in written form the Bank's philosophy of risk management and the type and amount of risk, at a broad level, that the Bank is willing to accept. The statement includes a preamble discussing the environment of a central bank and consists of two principles that outline the acceptable level of risk taking for carrying out the Bank's core functions and for fostering innovation. A series of supporting statements provide additional information.

Risk Governance

The Executive Council (EC) oversees the ERM program and the implementation of sound management processes to safeguard the Bank. It reviews and approves changes to the ERM policy and framework and the Risk Appetite Statement, in consultation with the Board of Directors, which has an oversight role in the Bank's performance of risk management.

The Senior Management Council (SMC) actively participates in enterprise-wide discussions on risk and integrates ERM in decision making. The Risk Oversight Committee (ROC), an SMC subcommittee, contributes to the development of the Bank's risk profile, monitors risk-related activities and issues, and prepares regular reports to the SMC, EC and Board of Directors. The ROC is chaired by the Chief Risk Officer (CRO).

The Bank follows a standard "lines of defence" approach to the roles, responsibilities and accountabilities for risk management, control, policy, monitoring and assurance within the Bank.

The first line of defence lies within the individual business units. They identify and own the risks in their areas of responsibility and are accountable for the timely and effective management of any risks that affect the achievement of their objectives.

The second line of defence involves the policy-making, monitoring and compliance conducted by the CRO, the ERM team, the Compliance Office, the Financial Risk Office, and the policy and standards-setting activities of Corporate Security and the Continuity of Operations Program.

The third line of defence is found in the Audit Department, which independently verifies and provides assurance on risk management and control to the Governor and the Board's Audit and Finance Committee.

The Bank of Canada's Risk Appetite Statement

The Bank of Canada's mandate is to promote the economic and financial welfare of Canadians. We pursue our mandate by keeping inflation low, stable and predictable, fostering a safe and efficient financial system, serving as fiscal agent to the Government of Canada, and providing Canadians with bank notes they can use with confidence. Our vision is to be a leading central bank—dynamic, engaged and trusted—committed to a better Canada.

As a central bank, we face a specialized and complex environment in which we manage a range of risks arising from external forces, as well as from our own activities. The operational and financial risks that confront us across all our activities are managed through sound internal controls. At the same time, the policy domain is highly strategic and dynamic in nature, since, at the core, the central bank makes decisions that anticipate the future in the context of uncertainty and, sometimes, public debate. We use judgment to weigh and manage all risks in light of their potential impact on the Bank's credibility, reputation and capacity to achieve its long-term objectives.

Bank employees manage these various risks in accordance with their delegated authority and within a comprehensive system of controls and deliberation processes designed to be commensurate with risk. We regularly monitor known risks and scan the horizon to identify emerging risks in both policy and operational areas.

Accordingly, our risk-management activities are guided by the following:

1. We seek to minimize and manage the impact of risks that could undermine the Bank's ability to fulfill its mandate.

   This means that:

   - We actively seek to prevent the occurrence of material risk events that affect our ability to carry out and support our core functions.
   - We have governance arrangements that help us scrutinize and evaluate the potential consequences of our major policy and operational decisions.
   - Through our systems and practices, we seek to anticipate and assess new risks to our core functions, and respond to risks effectively should they materialize.

2. We take informed risks to foster innovation, advance our research and policy development, and to improve our operations and business practices.

   This means that:

   - We encourage leading-edge research and innovative lines of inquiry, including constructive public discourse and debate, to advance our policy thinking and frameworks.
   - We pursue process and technological innovation to respond to and mitigate emerging risks, and to increase effectiveness, efficiency and resilience.
   - We consider alternative futures and approaches to meeting our mandate within the context of a changing environment.

Principal Risks

The Bank has adopted a revised risk classification scheme with a set of common risks defined in each of three categories: strategic, financial and operational. Since reputational impacts may arise from any type of risk, the Bank does not consider "reputational risk" as a separate category. This risk-classification scheme forms the foundation for enterprise-wide communication and integration of risk information.

Strategic risks are sourced in external conditions such as widespread shifts in public opinion, changes in economic or legal parameters, or changes to or disruption of major vendors' operations, and the risk that business strategies are not aligned to the environment.

In the course of developing its medium-term plan, the Bank identifies risks to its mandate and vision as key inputs to establishing its strategic goals. These risks have a long-term horizon but are reviewed annually.

Strategic risks are managed by continuously scanning the environment, maintaining extensive relationship and knowledge networks, and conducting research to identify and develop policy and operational options. The Bank also recognizes the important role of stakeholder engagement and communications in the achievement of its business objectives.

Financial risks relate to the potential for financial losses arising from credit, market and liquidity risks.

The Bank's balance sheet is exposed to these risks through its asset portfolio, consisting primarily of securities that represent direct obligations of the Government of Canada. The financial risk associated with this exposure is low, given the stable nature of the securities and how they are managed.

Management has established and actively monitors a system of internal controls for its financial assets and liabilities. Periodic reviews are conducted to assess the appropriateness and effectiveness of these controls.

The Financial Risk Office, which is independent of operations, monitors and reports on financial risks relating to the Bank's balance sheet. Collateral policies are reviewed and updated regularly in connection with the Bank's liquidity operations.

Financial risks are discussed in detail in the notes to the Bank's financial statements.[13] Financial risks associated with the Bank's fiscal-agent role are not reflected in the Bank's financial statements. These risks are subject to oversight under the Funds Management Governance Framework of the Government of Canada and the Bank of Canada and are borne by the Government of Canada.

Operational risks relate to the achievement of the Bank's business plans and are sourced in operational conditions and practices, including people, processes, technology and other infrastructure. The Bank has identified and manages operational risks in the following categories:

- business resilience and security,
- people and culture,
- systems and physical infrastructure,
- information and communication,
- business practices, and
- governance.

The Bank operates in an increasingly complex security and threat landscape and is thus exposed to risks to business continuity, cyber security, and physical and personnel security. The Bank continues to invest in strengthening its business resilience and security posture and has a robust Continuity of Operations Program. It also works closely with other central banks and with the federal security and intelligence community to share security risk and response information.

The attraction and retention of well-qualified personnel is a focus within the category of people and culture risks. The limited and highly competitive labour market pool for economists and financial sector specialists, as well as for professionals in other specialized areas such as cyber security, remains an ongoing challenge. The Bank has a number of programs in place to manage these risks.

An important area of operational risk is systems and infrastructure, which relates to the core critical systems and tools required to support the Bank's key business functions. Examples include the systems that support the operations of the payment clearing and settlement system, as well as the Government of Canada securities auctions and the management of foreign exchange reserves. The Bank continues to invest in IT systems and technology to address its evolving business needs.

The rapidly changing global economic and financial environment poses information and communication risks. The Bank needs access to the best possible economic data, market intelligence and economic models to inform its policy decisions. These risks are managed through an extensive research and analysis program, as well as collaboration and information sharing with other central banks and with its regulatory partners in the financial sector.

Consistent with similar organizations, the Bank has operational risks related to its ability to govern its business and to manage its capacity and business processes effectively. Clear governance structures; effective internal policies, processes and standards; and careful priority setting are fundamental to the management of these risks.

13 Additional information on financial risk management starts on page 74.

2015 FINANCIAL RESULTS

In September 2015, the Bank announced changes to its framework for financial market operations. The financial impact of these changes included the introduction of a regular program of term repo operations and a corresponding reduction in the Bank's minimum purchase of nominal bonds at auction, from 20 per cent to 15 per cent.

In addition, changes in the Bank's balance sheet in 2015 are related to higher demand for bank notes in circulation. The value of bank notes in circulation increased by 8 per cent in 2015, exceeding the growth experienced in recent years, which was generally in line with the rise of GDP.

Managing the Balance Sheet

The Bank of Canada is a Crown corporation wholly owned by the Government of Canada and accountable to the Minister of Finance. It works closely with the Department of Finance and other federal and provincial financial regulators to promote a strong economy and oversee Canada's financial systems.

The Bank's financial structure supports its arm's-length relationship with the government in the conduct of monetary policy. The Bank has an independent revenue stream to fund its activities and operations; any net revenue remaining after expenses is remitted to the Government of Canada in accordance with the requirements of the *Bank of Canada Act*. The Bank does not have a budget appropriation from the government.

The Bank's holdings of financial assets are generally driven by its role in issuing bank notes. As the exclusive issuer of Canadian bank notes, the Bank invests the proceeds from the issuance of notes into Government of Canada securities, which are acquired on a non-competitive basis. The Bank's investments broadly mirror the structure of the federal government's domestic marketable debt. This makes the Bank's balance sheet a neutral factor in the government's debt-management and fiscal-planning activities.

Financial Position
(Millions of Canadian dollars)

	As at 31 December	
	2015	2014
Assets		
Cash and foreign deposits	11.2	8.4
Loans and receivables	6,096.7	2,768.4
Investments	94,389.0	90,826.4
Capital assets[a]	469.3	327.7
Other assets	180.7	181.2
Total Assets	101,146.9	94,112.1
Liabilities and Equity		
Bank notes in circulation	75,496.9	70,023.5
Deposits	24,592.9	23,195.6
Other liabilities	558.9	443.7
Equity	498.2	449.3
Total liabilities and equity	101,146.9	94,112.1

a. Includes *Property and equipment*, and *Intangible assets*

Assets

In 2015, the Bank introduced changes to the framework for financial market operations to improve the effectiveness of its financial market operations in light of ongoing and expected changes in the external environment. In connection with this revised framework, the Bank introduced a regular program of term purchase and resale operations (for 1- and 3-month terms) that will be built up to a target portfolio size of $7,000 million to $10,000 million over a six-month implementation period beginning 1 October 2015. At 31 December 2015, there was $6,089.4 million in *Loans and receivables* in connection with purchase and resale operations.

Also, in connection with the revised framework, the Bank announced a corresponding decrease in its minimum purchase of nominal bonds at auction, from 20 per cent to 15 per cent, effective 1 October 2015.

The Bank's investments grew in 2015 (an increase of $3,562.6 million, or 4 per cent), generally driven by increases in bank notes in circulation. Government of Canada treasury bills decreased by $1,166.2 million, and Government of Canada bonds increased by $4,678.8 million. The balance of the change in investments resulted from an increase of $50.0 million in the foreign-denominated fair value of the Bank's investment in shares of the Bank for International Settlements (BIS).

Construction related to the Bank's Head Office Renewal Program drove the majority of capital asset spending in 2015.

Other assets include primarily bank note inventory and the net defined-benefit asset. Lower bank note inventory levels were offset by a higher advance related to the Head Office Renewal Program.[14] The net defined-benefit asset related to the Bank's registered pension plan increased slightly relative to December 2014. The change is due to the positive asset returns in 2015 and an increase in the discount rate[15] (as described in the discussion of *Other Comprehensive Income*).

14 The advance is to facilitate the timely payment of the subcontractor agreements and is expected to remain in place through to the end of the construction period.

15 The net defined-benefit assets and liabilities are measured using the discount rate in effect as at the period-end. The rate as at 31 December 2015 was 4.1 per cent (4.0 per cent at 31 December 2014).

Liabilities

The bank note liability represents approximately 75 per cent of the Bank's *Total liabilities and equity*. The value of *Bank notes in circulation* has increased by 8 per cent since 31 December 2014, exceeding the growth experienced in recent years, which was generally in line with the rise of GDP.

The second-largest liability on the balance sheet consists of deposits held for the Government of Canada and other financial institutions. The main components of the *Deposits* liability are $20,000 million held for the government's prudential liquidity-management plan and $2,617.3 million held for the Government of Canada for operational balances. The Government of Canada operational balance[16] increased by $1,090.7 million compared with year-end 2014.

Other liabilities consist mainly of the accrued profit transfer to the Receiver General for Canada and the net defined-benefit liabilities for the Bank's deferred employee benefit plans (including the liability for the Supplementary Pension Arrangement (SPA) and unfunded post-employment defined-benefit plans).

Changes in the accrued profit transfer liability are the result of the timing of cash payments to the Receiver General for Canada. Net income earned on the Bank's assets, after deductions for operating expenses and allocations to reserves, is paid each year to the Receiver General. For the 12-month period ended 31 December 2015, the Bank transferred cash payments of $1,090.4 million. At 31 December 2015, the unremitted balance was $249.5 million ($150.4 million at 31 December 2014).

Increases in the liabilities related to defined-benefit plans[17] are mainly due to lower asset returns[18] for the SPA, partially offset by an increase in the discount rate used to value these liabilities (as described in the discussion on *Other Comprehensive Income*).

16 The operating portion of the deposit is dependent on the cash needs of the Government of Canada, and fluctuations that occur are a result of decisions related to cash-flow management.

17 The net defined-benefit assets and liabilities are measured using the discount rate in effect as at the period-end. The rate as at 31 December 2015 was 4.1 per cent (4.0 per cent at 31 December 2014).

18 The asset portfolio of the SPA is held mainly in Canadian equities, which were affected by low oil prices.

Managing Equity

The Bank of Canada operates safely with a low capital base relative to its assets. The Bank's primary equity includes $5 million of authorized share capital and a $25 million statutory reserve. In accordance with the *Bank of Canada Act*, the Bank remits its surplus income, after funding operations, to the Receiver General for Canada and does not hold retained earnings.

The Bank can safely operate with a low capital base because its balance sheet is not exposed to significant foreign currency risk or the gold holdings that are often held by other central banks. Canada's foreign reserves are held by the Exchange Fund Account and not by the Bank. The Bank's exposure to currency risk is primarily through its holdings of shares in the Bank for International Settlements. Given the small size of the Bank's exposure to currency risk relative to its total assets, currency risk is not considered significant.

Another reason the Bank can operate with low capital is the low credit risk of its asset portfolio. The portfolio consists mainly of obligations of the Government of Canada, which holds a credit rating of AAA. As well, the holdings in Government of Canada bonds are not subject to fair-value accounting, since they are acquired with the intention to hold until maturity and are accounted for using the amortized cost method. Other financial assets, such as advances and loans related to repurchase agreements, are collateralized obligations of various Canadian-based financial institutions.

The Bank also holds a special reserve of $100 million to offset valuation losses arising from changes in the fair-value of available-for-sale assets (see note 16 of the Financial Statements). There has been no change in the reserve since its inception.

The largest reserve held by the Bank is the available-for-sale reserve, which consists of fair-value changes in the Bank's investment in the BIS and the portfolio of Government of Canada treasury bills. These fair-value changes are reported in *Other Comprehensive Income* and accumulated in the available-for-sale reserve within *Equity* (see note 16 of the Financial Statements). As at 31 December 2015, this reserve totalled $368.2 million.

Results of Operations
(Millions of Canadian dollars)

	For the year ended 31 December	
	2015	2014
Total income	1,635.5	1,604.6
Total expenses	459.7	477.8
Net income	1,175.8	1,126.8
Other comprehensive income (loss)	62.6	(87.3)
Comprehensive income	1,238.4	1,039.5

Income

Total income for 2015 was $1,635.5 million, an increase of $30.9 million, or 2 per cent, compared with the previous year. The income generated from the assets backing the bank notes in circulation (net of bank note production and distribution costs) is referred to as "seigniorage"; this generates a stable source of funding for the Bank's operations. Investment revenue also includes revenue on investments backing the *Deposits*.

The Bank's primary source of revenue is *Interest revenue* from investments, which is derived from investments in Government of Canada securities and fluctuates with market conditions. In 2015, the Bank recorded $1,747.4 million in interest revenue from treasury bills and bonds, a decrease of $61.2 million over the previous year. The decline in *Interest revenue* is due mainly to the lower yields on newly acquired bonds compared with yields on investments that have matured, which is partially offset by the higher level of investments. The interest earned on purchase and resale agreements increased by $1.8 million, mainly during the last quarter of 2015 in connection with the revised framework for financial market operations.

The remaining component, dividend revenue from the Bank's investment in the BIS, was slightly higher than for the previous year.

Income is reported net of the interest paid on Government of Canada deposits. Interest rates paid on deposits are based on market-related rates, which decreased significantly over the comparable period in 2014, resulting in a lower interest expense on deposits.

The Bank's revenues from its remaining sources[19] increased slightly from 2014 levels.

19 Other sources of revenue include interest earned on lending facilities and client deposits, as well as safekeeping and custodial fees.

Expenses

Operating expenses were in line with expectations for 2015 and decreased by $18.1 million compared with the previous year, owing to the lower production of bank notes and lower premises costs.

Costs associated with bank note production were $27.1 million lower than for the previous year. The Bank is benefiting from the adoption of polymer notes, which are lasting at least 3.5 times longer than paper bank notes. Because the longer-lasting notes reduce the need to replace unfit notes, the production of new notes is decreasing. During 2015, 335 million polymer notes were received, compared with 458 million notes received in 2014.

Staff costs increased by $24.0 million in 2015 compared with 2014. The increase was the result of higher benefit costs associated with the Bank's defined-benefit plans, which are driven by changes in discount rates[20] and not by changes to the benefits entitlements. Benefit costs increased by $17.0 million compared with 2014 as a result of a lower discount rate.

The remaining expenses (*Premises costs*, *Technology and telecommunications*, *Depreciation and amortization*, and *Other operating expenses*) represent 37 per cent of the Bank's total operating expenses. These costs decreased by $15.0 million in total compared with 2014.

20 Expenses associated with the defined-benefit plans are measured using the discount rate in effect at the previous year-end. Expenses for 2015 are based on a discount rate of 4.0 per cent (4.9 per cent in 2014).

The decrease in *Premises costs* of $18.7 million is related to demolition costs incurred in 2014 associated with the Bank's Head Office Renewal Program.

The year 2015 marked the completion of the Bank's 2013–15 medium-term plan (MTP). Core operating expenses of $1,060 million over the 3-year period were within the MTP financial envelope of $1,078 million and were aligned with the planned growth of 2 per cent between 2012 and 2015, consistent with the Bank's inflation target.

Bank of Canada Expenses
For the year ended 31 December

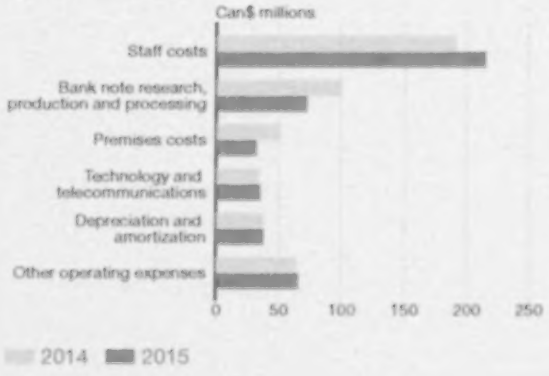

Other Comprehensive Income and Remittances

Other comprehensive income (loss) of $62.6 million includes remeasurement gains of $13.7 million on the Bank's net defined-benefit plan assets and liabilities and an increase of $48.9 million in the fair values of available-for-sale (AFS) assets.

Remeasurements of net defined-benefit plan assets and liabilities are affected by the return on plan assets and by changes in the discount rate used to determine net defined-benefit obligations. The remeasurements recorded in 2015 are the result of positive asset returns of the Bank's registered pension plan and a 10-basis-point increase in the discount rate used to value the net defined-benefit liability/asset.[21] The 10-basis-point increase in the discount rate reflects the change in AA-corporate bond yields over the past 12 months.

Available-for-sale assets are composed of Government of Canada treasury bills and the Bank's investment in the BIS. Fair-value changes are accumulated in the reserve for AFS assets within the Bank's *Equity* (see note 16 of the Financial Statements). At 31 December 2015, the foreign-denominated fair value of the Bank's investment in the BIS was $405.2 million, representing an increase of $50.0 million driven by changes in the exchange rate. The remainder of the change resulted from a decrease in the fair value of the Bank's portfolio of treasury bills.

21 The net defined-benefit liability/asset is based on the discount rate as at the period-end. The rate in effect at 31 December 2015 was 4.1 per cent (4.0 per cent at 31 December 2014).

Transfer to Receiver General for Canada

In accordance with the requirements of the *Bank of Canada Act*, the Bank remits its surplus income, after funding its operations, to the Receiver General for Canada and does not hold retained earnings.

The Bank's operations are not constrained by its cash flow or by its holdings of liquid assets, since income is predictable and exceeds its expenses. The balance of this income, less agreed reserves and deductions, is remitted to the Receiver General for Canada. This amount was $1,189.5 million in 2015.

The remittance agreement with the Minister of Finance allows the Bank to deduct from its remittances to the Receiver General and hold within *Equity* an amount equal to unrealized losses on AFS assets, unrealized remeasurement losses on post-employment defined-benefit plans, and other unrealized or non-cash losses. Subsequently, amounts held back are issued upon the recognition of unrealized gains.

As a result of actuarial gains on the defined-benefit plans in 2015, the Bank reimbursed $13.7 million from its previously withheld remittances to its transfers to the Receiver General. At 31 December 2015, $113.3 million in withheld remittances was outstanding.

Looking Ahead to 2016

The Bank's forecasts for its operations do not include projections of net income and financial position. Such projections would require assumptions about interest rates, which could be interpreted as a signal of future monetary policy.

This coming year, 2016, represents the first of the Bank's 2016–18 MTP, *Central Banking for a New Era*. The MTP was developed based on financial assumptions that balance the need to invest in our people and tools with recognition of the Bank's commitment to ensure effective use of public funds. As the first year of the new MTP, 2016 will see the launch of several new initiatives resulting in a temporary growth rate in MTP expenditures of 4 per cent. This temporary growth in expenditures has been factored into the MTP financial assumptions, where the average annual rate across the three years is targeted at 2 per cent.

Bank note production costs are projected to decrease in 2016, as fewer new notes are needed to replace the more durable polymer bank notes in the system.

In 2016, the Bank also expects to incur $172 million in capital expenditures, of which the majority relates to the Head Office Renewal Program.

The Bank's 2016 Plan
(Millions of Canadian dollars)

	2016 budget	2015 actual
MTP expenditures	398	370
Bank note production	63	70
Non-current deferred employee benefits	13	14
Head Office Renewal and strategic investment programs	209	185
Total expenditures[a]	**682**	**639**

a. Includes operational and capital expenditures
Table may not add due to rounding

Accounting and Control Matters

The Bank is a Government Business Enterprise as defined by the *CPA Canada Public Sector Accounting Handbook* and, as such, adheres to the standards applicable to publicly accountable enterprises as outlined by the Chartered Professional Accountants of Canada (CPA Canada). In compliance with this requirement, the Bank has developed accounting policies in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS).

The *Bank of Canada Act* requires the Bank to submit to the Minister of Finance audited financial statements for the fiscal year ending 31 December, accompanied by a summary report, by the end of February. The Minister then presents the *Annual Report* to Parliament, and a copy of the financial statements is published in the *Canada Gazette*.

Funding of deferred employee benefit plans

The Bank sponsors a funded defined-benefit pension plan (the registered pension plan) to provide retirement income benefits to eligible employees. The Bank also sponsors a funded defined-benefit Supplementary Pension Arrangement[23] and other unfunded benefit plans. Plans are funded in accordance with applicable federal pension legislation and actuarial standards of practice in Canada to ensure proper funding of employee benefit obligations.

The registered pension plan

The Bank has been conducting annual actuarial valuations of the plan for funding purposes since 2008, with the latest completed valuation as at 1 January 2015. On a going-concern basis (which assesses the plan over the long term on the assumption that it will operate indefinitely), the funding status of the plan at 1 January 2015 was an actuarial surplus ratio of 126 per cent. On a solvency basis (which assesses the plan on the assumption that it would be terminated on the date of the valuation), the funding status of the plan was an actuarial solvency ratio of 102 per cent.

The funding requirements of the plan are determined by the going-concern valuation. The Bank's estimated funding requirement for 2016 is $22 million, in regular contributions to cover current service costs.

Financial controls

The Bank maintains an internal control framework to evaluate the design and effectiveness of internal controls over financial reporting, as well as disclosure controls and procedures to provide reasonable assurance regarding the reliability of financial reporting and the preparation of the financial statements.

23 The Supplementary Pension Arrangement was established to pay pension benefits to employees with annual earnings above the amount covered by the registered pension plan, as prohibited under the *Income Tax Act* (Canada).

FINANCIAL STATEMENTS

31 December 2015

Financial Reporting Responsibility

The accompanying financial statements of the Bank of Canada (the Bank) have been prepared by management in accordance with International Financial Reporting Standards and contain certain items that reflect the best estimates and judgment of management. The integrity and reliability of the data in these financial statements are management's responsibility. Management is responsible for ensuring that all information in the *Annual Report* is consistent with the financial statements.

In support of its responsibility for the integrity and reliability of these financial statements and for the accounting system from which they are derived, management has developed and maintains a system of internal controls to provide reasonable assurance that transactions are properly authorized and recorded, that financial information is reliable, that the assets are safeguarded and liabilities recognized, and that the operations are carried out effectively. The Bank has an internal Audit Department whose functions include reviewing internal controls, including accounting and financial controls and their application.

The Board of Directors is responsible for ensuring that management fulfills its responsibilities for financial reporting and internal controls and exercises this responsibility through the Audit and Finance Committee of the Board. The Audit and Finance Committee is composed of members who are neither officers nor employees of the Bank and who are financially literate. The Audit and Finance Committee is therefore qualified to review the Bank's annual financial statements and to recommend their approval by the Board of Directors. The Audit and Finance Committee meets with management, the Chief Internal Auditor and the Bank's independent auditors who are appointed by Order-in-Council. The Audit and Finance Committee has established processes to evaluate the independence of the Bank's independent auditors and oversees all services provided by them. The Audit and Finance Committee has a duty to review the adoption of, and changes in, accounting principles and procedures that have a material effect on the financial statements, and to review and assess key management judgments and estimates material to the reported financial information.

These financial statements have been audited by the Bank's independent auditors, Deloitte LLP and Ernst & Young LLP, and their report is presented herein. The independent auditors have full and unrestricted access to the Audit and Finance Committee to discuss their audit and related findings.

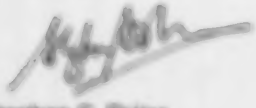

Stephen S. Poloz,
Governor

Carmen Vieruba, CPA, CA,
Chief Financial Officer and Chief Accountant

Ottawa, Canada
11 February 2016

Independent Auditors' Report

To the Minister of Finance, registered shareholder of the Bank of Canada (the "Bank")

We have audited the accompanying financial statements of the Bank, which comprise the statement of financial position as at 31 December 2010, and the statements of net income and comprehensive income, changes in equity and cash flows for the year then ended, and notes, comprising a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditors' Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform an audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on our judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, we consider internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained in our audit is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Bank as at 31 December 2010 and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Deloitte LLP

Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants

Ernst & Young LLP

Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants

Ottawa, Canada
11 February 2010

Statement of Financial Position

(Millions of Canadian dollars)

	31 December 2015	As at 31 December 2014
Assets		
Cash and foreign deposits (note 4)	11.2	8.4
Loans and receivables		
Securities purchased under resale agreements (note 5)	6,089.4	2,764.8
Advances to members of the Canadian Payments Association (note 5)	-	-
Other receivables	7.3	3.6
	6,096.7	2,768.4
Investments (notes 6, 7, 8)		
Government of Canada treasury bills	18,220.3	19,386.5
Government of Canada bonds	75,763.5	71,084.7
Other investments	405.2	355.2
	94,389.0	90,826.4
Property and equipment (note 9)	431.4	283.9
Intangible assets (note 10)	37.9	41.8
Other assets (note 11)	180.7	181.2
Total assets	101,146.9	94,112.1
Liabilities and Equity		
Bank notes in circulation (notes 7, 12)	75,496.9	70,023.5
Deposits (notes 7, 13)		
Government of Canada	22,817.3	21,526.6
Members of the Canadian Payments Association	500.4	150.1
Other deposits	1,475.2	1,518.9
	24,592.9	23,195.6
Other liabilities (note 14)	558.9	443.7
	100,648.7	93,662.8
Equity (note 16)	498.2	449.3
Total liabilities and equity	101,146.9	94,112.1

Commitments, contingencies and guarantees (notes 17, 18)

Stephen S. Poloz,
Governor

Carmen Vierula, CPA, CA,
Chief Financial Officer and Chief Accountant

Donna D. Kay,
Lead Director, Board of Directors

Phyllis Clark,
Chair, Audit and Finance Committee

(See accompanying notes to the Financial Statements)

Statement of Net Income and Comprehensive Income

(Millions of Canadian dollars)

	For the year ended 31 December 2015	31 December 2014
Income		
Interest revenue		
Interest earned on investments	1,747.4	1,808.6
Dividend revenue	3.8	3.3
Interest earned on securities purchased under resale agreements	4.3	2.5
Other interest revenue	0.3	0.2
	1,755.8	1,814.6
Interest expense		
Interest expense on deposits	(128.8)	(218.2)
Net interest income	1,627.0	1,596.4
Other revenue	8.5	8.2
Total income	1,635.5	1,604.6
Expenses		
Staff costs	215.3	191.3
Bank note research, production and processing	72.5	99.6
Premises costs	32.3	51.0
Technology and telecommunications	35.5	34.6
Depreciation and amortization	38.2	37.6
Other operating expenses	65.9	63.7
Total expenses	459.7	477.8
Net income	1,175.8	1,126.8
Other comprehensive income (loss)		
Items that will not be reclassified to net income		
Remeasurements of the net defined benefit liability/asset	13.7	(101.4)
Items that may be reclassified subsequently to net income		
Change in fair value of available for sale financial assets	48.9	14.1
Other comprehensive income (loss)	62.6	(87.3)
Comprehensive income	1,238.4	1,039.5

(See accompanying notes to the Financial Statements)

Statement of Changes in Equity

(Millions of Canadian dollars)

	For the year ended 31 December					
	Share capital	Statutory reserve	Special reserve	Available-for-sale reserve	Retained earnings	Total
Balance, 1 January 2015	**5.0**	**25.0**	**100.0**	**319.3**	**-**	**449.3**
Comprehensive income for the period						
Net income	-	-	-	-	**1,175.8**	**1,175.8**
Remeasurements of the net defined benefit liability/asset	-	-	-	-	**13.7**	**13.7**
Change in fair value of BIS shares	-	-	-	**50.0**	-	**50.0**
Change in fair value of Government of Canada treasury bills	-	-	-	**(1.1)**	-	**(1.1)**
	-	-	-	**48.9**	**1,189.5**	**1,238.4**
Transfer to Receiver General for Canada	-	-	-	-	**(1,189.5)**	**(1,189.5)**
Balance, 31 December 2015	**5.0**	**25.0**	**100.0**	**368.2**	**-**	**498.2**

	Share capital	Statutory reserve	Special reserve	Available-for-sale reserve	Retained earnings	Total
Balance, 1 January 2014	5.0	25.0	100.0	305.2	-	435.2
Comprehensive income for the period						
Net income	-	-	-	-	1,126.8	1,126.8
Remeasurements of the net defined benefit liability/asset	-	-	-	-	(101.4)	(101.4)
Change in fair value of BIS shares	-	-	-	18.1	-	18.1
Change in fair value of Government of Canada treasury bills	-	-	-	(4.0)	-	(4.0)
	-	-	-	14.1	1,025.4	1,039.5
Transfer to Receiver General for Canada	-	-	-	-	(1,025.4)	(1,025.4)
Balance, 31 December 2014	5.0	25.0	100.0	319.3	-	449.3

(See accompanying notes to the Financial Statements)

Statement of Cash Flows

(Millions of Canadian dollars)

	For the year ended 31 December 2015	31 December 2014
Cash Flows from Operating Activities		
Interest received	**1,836.2**	1,870.1
Dividends received	**3.8**	3.3
Other revenue received	**3.7**	13.0
Interest paid	**(128.8)**	(218.2)
Payments to or on behalf of employees/suppliers and to members of the Canadian Payments Association	**(391.1)**	(482.7)
Net decrease in advances to members of the Canadian Payments Association	**-**	-
Net increase (decrease) in deposits	**1,397.3**	(627.9)
Proceeds from maturity of securities purchased under resale agreements	**42,363.0**	21,321.1
Acquisition of securities purchased under resale agreements	**(45,687.2)**	(21,878.4)
Repayments of securities sold under repurchase agreements	**(115.1)**	(229.9)
Proceeds from securities sold under repurchase agreements	**115.1**	229.9
Net cash (used in) provided by operating activities	**(603.1)**	0.3
Cash Flows from Investing Activities		
Net decrease in Government of Canada treasury bills	**1,136.6**	2,180.4
Purchases of Government of Canada bonds	**(16,721.8)**	(18,109.8)
Proceeds from maturity of Government of Canada bonds	**11,986.8**	13,634.0
Additions of property and equipment	**(173.1)**	(76.8)
Additions of intangible assets	**(6.7)**	(3.9)
Net cash used in investing activities	**(3,778.2)**	(2,376.1)
Cash Flows from Financing Activities		
Net increase in bank notes in circulation	**5,473.4**	3,407.6
Remittance of ascertained surplus to the Receiver General for Canada	**(1,090.4)**	(1,028.7)
Net cash provided by financing activities	**4,383.0**	2,378.9
Effect of Exchange Rate Changes on Foreign Currency	**1.1**	0.3
Increase in Cash and Foreign Deposits	**2.8**	3.4
Cash and Foreign Deposits, Beginning of Year	**8.4**	5.0
Cash and Foreign Deposits, End of Year	**11.2**	8.4

(See accompanying notes to the Financial Statements)

Notes to the Financial Statements of the Bank of Canada

For the year ended 31 December 2015

(Amounts in the notes to the Financial Statements of the Bank of Canada are in millions of Canadian dollars, unless otherwise stated.)

1. The business of the Bank of Canada

The Bank of Canada (the Bank) is the nation's central bank. The Bank is a corporation established under the *Bank of Canada Act*, is wholly owned by the Government of Canada and is exempt from income taxes. The Bank does not offer banking services to the public.

The Bank is a Government Business Enterprise as defined by the Canadian Public Sector Accounting Standards and, as such, adheres to the standards applicable to publicly accountable enterprises as outlined by the Chartered Professional Accountants of Canada (CPA Canada). In compliance with this requirement, the Bank has developed accounting policies in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS).

The address of the registered head office is 234 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario.

The Bank's mandate under the *Bank of Canada Act* is "to promote the economic and financial welfare of Canada." The Bank's activities and operations are undertaken in support of this mandate and not with the objective of generating revenue or profits. The Bank's four core areas of responsibility are the following:

Monetary policy: The objective of monetary policy is to preserve the value of money by keeping inflation low, stable and predictable.

Financial system: The Bank promotes safe, sound and efficient financial systems, within Canada and internationally, and conducts transactions in financial markets in support of these objectives.

Currency: The Bank designs, issues and distributes Canada's bank notes, oversees the note distribution system, and ensures a supply of quality bank notes that are readily accepted and secure against counterfeiting.

Funds management: The Bank provides funds-management services for the Government of Canada, the Bank itself and other clients. For the government, the Bank provides treasury management services and administers and advises on the public debt and foreign exchange reserves.

The Corporate Administration function supports the management of the Bank's human resources, operations and strategic initiatives, as well as the stewardship of financial, physical, information and technology assets.

The Bank has the exclusive right to issue Canadian bank notes, and the face value of these bank notes is the most significant liability on the Bank's balance sheet. The Bank invests the proceeds from the issuance of bank notes into Government of Canada securities, which are acquired on a non-competitive basis. These assets enable the Bank to execute its responsibilities for the monetary policy and financial system functions.

Interest income derived from Government of Canada securities is the Bank's primary source of revenue each year. The income generated from the assets backing the bank notes in circulation (net of bank note production and distribution costs) is referred to as "seigniorage," which provides a stable and constant source of funding for the Bank's operations, enabling it to function independently of government appropriations. A portion of this revenue is used to fund the Bank's operations and reserves; the remaining net income is remitted to the Receiver General in accordance with the requirements of the *Bank of Canada Act*.

2. Basis of preparation

Compliance with International Financial Reporting Standards (IFRS)

These financial statements have been prepared in accordance with IFRS as issued by the International Accounting Standards Board and conform to the disclosure and accounting requirements of the *Bank of Canada Act* and the Bank's bylaws.

The Board of Directors approved the financial statements on 11 February 2016.

Measurement base

The financial statements have been prepared on a historical cost basis, except for the available-for-sale (AFS) financial assets, which are measured at fair value, and the net defined-benefit liability/asset of employee benefit plans, which is recognized as the net of the fair value of plan assets and the present value of the defined-benefit obligation.

Significant accounting estimates and judgments in applying accounting policies

The preparation of the financial statements requires management to make judgments, estimates and assumptions based on information available at the statement date that affect the application of accounting policies and the reported amounts of assets, liabilities, income and expenses, as well as related information. The Bank based its assumptions and estimates on information that was available when these financial statements were prepared. Existing circumstances and assumptions about future developments may change, however, in response to market fluctuations or circumstances that are beyond the control of the Bank. In such cases, the impact will be recognized in the financial statements of a future fiscal period.

Estimates and underlying assumptions are reviewed on an ongoing basis. Revisions to accounting estimates are recognized in the period in which the estimates are revised and in any future periods affected. Significant estimates are primarily in the area of the fair values of the shares in the Bank for International Settlements (BIS) (note 7), collateral taken (note 8) and employee benefits (note 15).

Functional and presentation currency

The Bank's functional and presentation currency is the Canadian dollar.

Fiscal-agent and custodial activities

Responsibility for the operational management of the Government of Canada's financial assets and liabilities is borne jointly by the Bank (as fiscal agent for the Government of Canada) and the Department of Finance. In this fiscal-agent role, the Bank provides transactional and administrative support to the Government of Canada in certain areas. The assets, liabilities, expenditures and revenues to which this support relates are those of the Government of Canada and are not included in the financial statements of the Bank.

Securities safekeeping and other custodial activities are provided to foreign central banks, international organizations and other government-related entities. The assets, and income arising therefrom, are excluded from these financial statements since they are not assets or income of the Bank.

3. Significant accounting policies

This section contains the Bank's accounting policies that relate to the financial statements as a whole. Significant accounting policies specific to a note are included within that note. These specific accounting policies refer to loans and receivables (note 5), securities lending (note 6), financial instruments (note 7), property and equipment (note 9), intangible assets (note 10), other assets (note 11), other liabilities (note 14), employee benefits (note 15) and leases (note 17).

There were no new or amended standards adopted by the Bank during fiscal 2015 that had a material impact on its financial statements.

Translation of foreign currencies

Investment income and expenses denominated in foreign currencies are translated at the exchange rate in effect at the date of the transaction. Fair-value items denominated in foreign currencies are translated at the exchange rate in effect at the date of the fair-value measurement. Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are translated into Canadian dollars at the exchange rates prevailing at the end of the reporting period. The resulting gains and losses are included in *Other revenue*. Gains or losses on equity investments classified as AFS, along with any gains or losses related to the exchange rate, are recognized in the available-for-sale reserve within *Other Comprehensive Income*.

Impairment of financial assets

For financial assets that are not classified at fair value through net income, the Bank assesses at the end of each reporting period whether there is objective evidence that a financial asset or group of assets is impaired. Once impaired, financial assets carried at amortized cost are remeasured at the net recoverable amount, with the amount of impairment recognized in net income. Unrealized losses on impaired AFS financial assets are recognized in net income at the time of impairment.

Impairment of non-financial assets

Non-financial assets, including property and equipment and intangible assets, are reviewed annually for impairment and whenever events or changes in circumstances indicate that the carrying amount exceeds its recoverable amount.

Intangible assets under development are assessed for impairment on an annual basis.

Revenue recognition

Interest revenue earned on Government of Canada treasury bills and bonds is recognized in net income using the effective interest method. Dividend revenue on shares in the BIS is recognized as dividends are declared.

Realized gains (losses) on the sale of Government of Canada treasury bills are recognized in net income at the time of sale as a reclassification from *Other Comprehensive Income* and are calculated as the excess of proceeds over the amortized cost at the transaction date.

Interest earned on securities purchased under resale agreements is recognized using the effective interest method.

Other revenue is primarily composed of interest earned on advances to members of the Canadian Payments Association (CPA) and is recognized using the effective interest method.

Future changes in accounting policies

The following new standards issued by the International Accounting Standards Board (IASB) were assessed as having a possible effect on the Bank in the future. The Bank is currently determining the impact of these standards on its financial statements.

IFRS 9 Financial Instruments (IFRS 9)

In July 2014, the IASB issued the final version of IFRS 9, *Financial Instruments*, bringing together the classification and measurement, impairment and hedge accounting phases of the IASB's project to replace IAS 39, *Financial Instruments: Recognition and Measurement*.

IFRS 9 eliminates the existing financial asset categories and adopts a logical approach to the classification of financial assets driven by cash-flow characteristics and the business model in which an asset is held.

IFRS 9 introduces a new impairment model that results in a single impairment model being applied to all financial instruments. In addition, this new expected loss impairment model will require more timely recognition of expected credit losses.

IFRS 9 also includes a new hedge accounting model, together with corresponding disclosures about risk-management activities for those applying hedge accounting. The new model represents a substantial overhaul of hedge accounting that will enable entities to better reflect their risk-management activities in their financial statements. The most significant improvements apply to those entities that hedge non-financial risk.

The IASB has set 1 January 2018 as the mandatory effective date for the adoption of IFRS 9, although early adoption is permitted. The Bank is currently evaluating the impact of IFRS 9 on its financial statements.

IFRS 15 Revenue from contracts with customers (IFRS 15)

IFRS 15, as issued in May 2014, relates to the recognition of revenue that applies to all contracts with customers (except for contracts that are within the scope of the standards on leases, insurance contracts and financial instruments).

IFRS 15 establishes a five-step model to apply to revenue from contracts and extensive requirements for revenue disclosure. The standard also addresses the recognition and measurement of gains and losses on the sale of some non-financial assets that are not an output of the entity's ordinary activities.

The IASB has set 1 January 2018 as the mandatory effective date for the adoption of IFRS 15, although early adoption is permitted. The Bank is currently evaluating the impact of IFRS 15 on its financial statements.

IFRS 16 Leases (IFRS 16)

On 13 January 2016, the IASB issued IFRS 16 that provides a comprehensive model for the identification of lease arrangements and their treatment in the financial statements of both lessees and lessors. It supersedes IAS 17 Leases and its associated interpretive guidance.

Significant changes were made to lessee accounting with the distinction between operating and finance leases removed and assets and liabilities recognized in respect of all leases (subject to limited exceptions for short-term leases and leases of low value assets). In contrast, IFRS 16 does not include significant changes to the requirements for lessors.

IFRS 16 is effective 1 January 2019 with earlier application permitted for companies that have also adopted IFRS 15, *Revenue from Contracts with Customers*. The Bank is currently evaluating the impact of IFRS 16 on its financial statements.

4. Cash and foreign deposits

Cash and foreign deposits is composed of cash on hand as well as highly liquid demand deposits in foreign currencies with other central banks or international financial institutions. Included in this balance is Can$10.3 million (Can$7.9 million at 31 December 2014) of foreign deposits. Credit risk related to these foreign deposits is discussed in note 8.

5. Loans and receivables

Loans and receivables is composed primarily of securities purchased under resale agreements and, if any, advances to members of the CPA. These transactions are fully collateralized in accordance with publicly disclosed collateral eligibility and margin requirements. The duration of securities purchased under resale agreements generally ranges between 1 and 90 business days. Financial risks related to these instruments are discussed in note 8.

Accounting policy

Securities purchased under resale agreements are reverse-repo-type transactions in which the Bank purchases securities from designated counterparties with an agreement to sell them back at a predetermined price on an agreed transaction date. For accounting purposes, these agreements are treated as collateralized lending transactions and are recognized on the Statement of Financial Position at the amounts at which the securities were originally acquired, plus accrued interest.

Securities purchased under resale agreements

Balances outstanding at 31 December 2015 consist of agreements with original terms to maturity ranging from 22 to 85 days (24 days at 31 December 2014).

Advances to members of the Canadian Payments Association

Advances to members of the Canadian Payments Association (CPA) are typically composed of liquidity loans made under the Bank's Standing Liquidity Facility. These advances mature the next business day. Interest on overnight advances is calculated at the Bank Rate. The Bank Rate is the rate of interest that the Bank charges on one-day loans to major financial institutions.

As at 31 December 2015, there were no Advances to members of the Canadian Payments Association ($Nil at 31 December 2014).

6. Securities-Lending Program

The Bank operates a Securities-Lending Program to support the liquidity of Government of Canada securities by providing the market with a secondary and temporary source of these securities. These securities-lending transactions are fully collateralized by securities and are generally one business day in duration.

Accounting policy

The securities loaned continue to be accounted for as investment assets. Lending fees charged by the Bank on these transactions are included in *Other revenue* at the maturity date of the transaction.

Securities lending

As at 31 December 2015, there were no loaned securities in the Bank's investments (investments included loaned securities with fair market value of $185.8 million and amortized cost of $175.0 million at 31 December 2014).

7. Financial instruments

The Bank's financial instruments consist of cash and foreign deposits, securities purchased under resale agreements, advances to members of the CPA, other receivables, investments (consisting of Government of Canada treasury bills, Government of Canada bonds and other investments), bank notes in circulation, deposits and other liabilities (excluding the net defined-benefit liability for pension benefit plans, other employee benefit plans and lease contracts).

In *Other investments*, the Bank holds 9,441 BIS shares (9,441 BIS shares at 31 December 2014) in order to participate in the BIS. Ownership of BIS shares is limited to central banks, and new shares can only be acquired following an invitation to subscribe extended by the BIS Board of Directors. The shares are non-transferable unless prior written consent is obtained from the BIS. The fair value of the BIS shares totalled $405.2 million ($355.2 million at 31 December 2014).

Accounting policy

The Bank accounts for all financial instruments using settlement-date accounting. Financial instruments are measured at fair value on initial recognition, plus transaction costs, if any, for all financial assets not carried at fair value through net income. Subsequent to initial recognition, they are accounted for based on their classification.

Subsequent to initial recognition, financial assets classified as AFS are measured at fair value using quoted market prices, with the exception of the BIS shares, which are measured using significant non-observable inputs. Unrealized changes in the values of AFS financial assets measured at fair value are recognized in *Other Comprehensive Income* and accumulated in the *Available-for-sale reserve* in *Equity* until the financial asset is derecognized or becomes impaired. At that time, the cumulative unrealized gain or loss previously recognized in *Other Comprehensive Income* is reclassified from *Equity* to *Net income*. The Bank's financial assets designated as AFS consist of Government of Canada treasury bills and investment in the BIS shares.

Financial assets that the Bank has the intent and ability to hold to maturity are classified as held-to-maturity (HTM). Subsequent to initial recognition, financial assets classified as HTM are measured at amortized cost using the effective interest method less any impairment losses. The effective interest method uses the rate inherent in a financial instrument that discounts the estimated future cash flows over the expected life of the financial instrument in order to recognize interest on a constant yield basis. Government of Canada bonds are classified as HTM.

The Bank has not classified any of its financial assets at fair value through net income, other than cash and foreign deposits.

All other financial assets are classified as loans and receivables. Subsequent to initial recognition, these are measured at amortized cost less any impairment losses using the effective interest method.

The Bank derecognizes a financial asset when it considers that substantially all of the risks and rewards of the asset have been transferred or when the contractual rights to the cash flows of the financial asset expire. On derecognition of a financial asset measured at amortized cost, the difference between the asset's carrying amount and the sum of the consideration received and receivable is recognized in net income.

The Bank has classified its financial liabilities as other liabilities. These liabilities are initially recognized at fair value. Subsequent to initial recognition, financial liabilities are measured at amortized cost using the effective interest method, with the exception of bank notes in circulation, which are measured at face value. The Bank has not classified any of its financial liabilities at fair value through net income.

The Bank derecognizes financial liabilities when the Bank's obligations are discharged, cancelled or expire. The difference between the carrying amount of the financial liability derecognized and the sum of the consideration paid and payable, including any non-cash assets transferred or liabilities assumed, is recognized in net income.

Securities sold under repurchase agreements are repo-type transactions in which the Bank sells Government of Canada securities to designated counterparties with an agreement to buy them back at a predetermined price on an agreed transaction date. For accounting purposes, these agreements are treated as collateralized borrowing transactions and are recognized on the Statement of Financial Position at the amounts at which the securities were originally sold, plus accrued interest.

Measurement of financial instruments

Cash and foreign deposits, Government of Canada treasury bills and BIS shares are measured at fair value. All other financial instruments are measured at amortized cost using the effective interest method, with the exception of bank notes in circulation, which are measured at face value.

Financial instruments measured at fair value

Financial instruments measured at fair value are classified using a fair-value hierarchy that reflects the significance of the inputs used in making the measurements:

Level 1 – quoted prices (unadjusted) in active markets for identical assets or liabilities;

Level 2 – inputs other than quoted prices included in Level 1 that are observable for the assets or liabilities, either directly (i.e., as prices) or indirectly (i.e., derived from prices); and

Level 3 – inputs for the assets or liabilities that are not based on observable market data (unobservable inputs).

The fair-value hierarchy requires the use of observable market inputs wherever such inputs exist. In measuring fair value, a financial instrument is classified at the lowest level of the hierarchy for which a significant input has been considered.

	Level 1	Level 2	Level 3	Total
Financial assets at fair value as at 31 December 2015				
Government of Canada treasury bills	18,220.3	-	-	18,220.3
BIS shares	-	-	405.2	405.2
	18,220.3	-	405.2	18,625.5
Financial assets at fair value as at 31 December 2014				
Government of Canada treasury bills	19,386.5	-	-	19,386.5
BIS shares	-	-	355.2	355.2
	19,386.5	-	355.2	19,741.7

There were no transfers of amounts between levels in 2015.

The fair value of the BIS shares is estimated to be 70 per cent of the Bank's interest in the net asset value of the BIS at the reporting date. This formula is equivalent to the methodology applied by the BIS to determine the pricing of any new shares issued. While the Bank considers that the 30 per cent discount against the net asset value of the BIS continues to be the appropriate basis for valuation, the valuation inputs are not considered to be observable, and a 5 per cent change in the discount to the net asset value would not have a material impact on the fair value of the BIS shares. There were no changes to the valuation technique during the year.

The following table reconciles the estimated fair value of the BIS shares determined using Level 3 fair value measurements:

	31 December 2015	31 December 2014
Opening balance at beginning of period	355.2	337.1
Change in fair value recorded through *Other Comprehensive Income*	50.0	18.1
Closing balance at period-end	405.2	355.2

Financial instruments not measured at fair value

Fair values of Government of Canada bonds are determined based on unadjusted quoted market prices in an active market (Level 1). The fair value of Government of Canada bonds was $81,116.9 million at 31 December 2015 ($75,630.7 million at 31 December 2014).

8. Financial risk management

The Bank maintains a strong risk culture and a comprehensive risk management and control framework to manage its risks. The Executive Council oversees risk management and the implementation of sound management processes to safeguard the Bank. The Board of Directors has an oversight role in the Bank's performance of risk management.

The Bank is exposed to financial risk (credit risk, market risk and liquidity risk) associated with the management of the Bank's financial assets and liabilities. The Financial Risk Office, which is independent of operations, monitors and reports on the financial risks relating to the Bank's Statement of Financial Position. The following is a description of those risks and how the Bank manages its exposure to them.

Credit risk

Credit risk is the risk that a counterparty to a financial contract will fail to discharge its obligations in accordance with agreed upon terms.

The Bank is exposed to credit risk through its cash and foreign deposits, investment portfolio and advances to members of the CFA and through market transactions conducted in the form of securities purchased under resale agreements and loans of securities. The maximum exposure to credit risk is estimated to be the carrying value of the items listed above. There are no past due or impaired amounts.

Advances to members of the CFA, securities purchased under resale agreements and securities loaned are fully collateralized loans. Collateral is taken in accordance with the Bank's publicly disclosed eligibility criteria and margin requirements, which are accessible on its website. Strict eligibility criteria are set for all collateral, and the Bank requires excess collateral relative to the size of the loan provided.

In the unlikely event of a counterparty default, collateral can be liquidated to offset credit exposure. The credit quality of collateral is managed through a set of restrictions based on asset type, term to maturity and the credit ratings of the securities pledged.

Concentration of credit risk

The credit risk associated with the Bank's investment portfolio, representing 93 per cent of the carrying value of its total assets (97 per cent in 2014), is low because the securities held are primarily direct obligations of the Government of Canada, which holds a credit rating of AAA.

The Bank's advances to members of the CFA and securities purchased under resale agreements, representing 6 per cent of the carrying value of its total assets (3 per cent in 2014), are collateralized obligations of various Canadian based financial institutions. The fair value of collateral held against securities purchased under resale agreements at the end of the reporting period is presented below.

	31 December 2015		31 December 2014	
	$	%	$	%
Securities issued or guaranteed by the Government of Canada	1,918.6	30.0	2,868.4	100.0
Securities issued or guaranteed by a provincial government	4,401.7	70.0	-	-
Total fair value of collateral pledged	6,320.3	100.0	2,868.4	100.0
As a percentage of amortized cost		104%		104%

The Bank is exposed to credit risk through its guarantee of the Large Value Transfer System (LVTS) and through the execution of foreign currency contracts. The maximum exposure under guarantees and foreign currency contracts is described in note 19.

Market risk

Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices. Market risk comprises three types of risk: interest rate risk, currency risk and other price risk.

Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market interest rates.

The Bank's investment in Government of Canada treasury bills and bonds counterparts the non-interest bearing bank notes in circulation liability and supports the Bank's operational independence to conduct monetary policy. These assets are acquired in proportions that broadly resemble the structure of the Government of Canada's domestic debt outstanding in order to reduce interest rate risk from the perspective of the Government of Canada.

The Bank's exposure to fair value interest rate risk arises principally through its investment in Government of Canada treasury bills, which are short term, and Government of Canada bonds. The fair value of the Government of Canada treasury bills portfolio held by the Bank is exposed to fluctuations because of changes in market interest rates.

The Bank's revenue will vary over time in response to future movements in interest rates. These variations would not affect the ability of the Bank to fulfill its obligations, since its revenues greatly exceed its expenses.

The figures below show the effect at 31 December of an (increase)/decrease of 25 basis points in interest rates on the fair value of the Government of Canada treasury bill portfolio *and on Other Comprehensive Income*.

	31 December 2015	31 December 2014
Government of Canada treasury bills	(15.2) / 15.1	(17.1) / 16.9

The Bank's exposure to interest rate risk in the form of fluctuations in future cash flows of existing financial instruments is limited to Government of Canada deposits and cash and foreign deposits since these instruments are subject to variable interest rates. The remainder of the Bank's financial assets and liabilities have either fixed interest rates or are non-interest bearing.

The figures below show the effect at 31 December of an increase/(decrease) of 25 basis points in interest rates on the interest expenses paid on Government of Canada deposits.

	31 December 2015	31 December 2014
Interest expense on Government of Canada deposits	66.7 / (66.7)	1.7 / (1.7)

For all financial instruments, except bank notes in circulation, the future cash flows of the Bank depend on the prevailing market rate of interest at the time of renewal.

The following table illustrates interest rate risk relative to future cash flows by considering the expected maturity or repricing dates of existing financial assets and liabilities.

As at 31 December 2011

	Non-interest sensitive	Within 12 months	1 to 5 years	Over 5 years	Total
Financial Assets					
Cash and foreign deposits	-	[illegible]	-	-	[illegible]
Loans and receivables[1]	[illegible]	[illegible]	-	-	[illegible]
Investments					
Government of Canada treasury bills	-	[illegible]	-	-	[illegible]
Government of Canada bonds[2]	-	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Shares in the BIS	[illegible]	-	-	-	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Financial Liabilities					
Bank notes in circulation	[illegible]	-	-	-	[illegible]
Deposits					
Government of Canada	-	[illegible]	-	-	[illegible]
Members of the CPA	-	[illegible]	-	-	[illegible]
Other deposits	[illegible]	[illegible]	-	-	[illegible]
Other financial liabilities	[illegible]	-	-	-	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	-	-	[illegible]
Interest rate sensitivity gap	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

As at 31 December 2010

	Non-interest sensitive	Within 12 months	1 to 5 years	Over 5 years	Total
Financial Assets					
Cash and foreign deposits	-	[illegible]	-	-	[illegible]
Loans and receivables[1]	[illegible]	[illegible]	-	-	[illegible]
Investments					
Government of Canada treasury bills	-	[illegible]	-	-	[illegible]
Government of Canada bonds[2]	-	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Shares in the BIS	[illegible]	-	-	-	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Financial Liabilities					
Bank notes in circulation	[illegible]	-	-	-	[illegible]
Deposits					
Government of Canada	-	[illegible]	-	-	[illegible]
Members of the CPA	-	[illegible]	-	-	[illegible]
Other deposits	[illegible]	[illegible]	-	-	[illegible]
Other financial liabilities	[illegible]	-	-	-	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	-	-	[illegible]
Interest rate sensitivity gap	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

1. Securities purchased under resale agreements are interest bearing assets. Other receivables are non-interest sensitive.
2. Interest payments on Government of Canada bonds are classified according to their coupon date.

Currency risk

Currency risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in foreign exchange rates. Given the small size of the Bank's net foreign currency exposure relative to its total assets, currency risk is not considered significant.

The Bank is exposed to currency risk primarily by holding shares in the BIS. These shares are denominated in Special Drawing Rights (SDRs). The SDR serves as the unit of account for the International Monetary Fund (IMF), and its value is based on a "basket" of four major currencies: the euro, the U.S. dollar, the British pound and the Japanese yen. SDRs are translated into Canadian dollar equivalents at the rates prevailing on the date when the fair value is determined.

Other price risk

Other price risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices (other than those arising from changes in interest and exchange rates), whether these changes are caused by factors specific to the individual financial instrument or its issuer or by factors affecting all similar financial instruments traded in the market.

The Bank is exposed to other price risk through its investment in the BIS. For accounting purposes, the Bank treats BIS shares as AFS and the fair value of these shares is estimated on the basis of the net asset value of the BIS, less a discount of 30 per cent. Accordingly, these shares are revalued to reflect movements in the net asset value of the BIS and in the Canadian dollar. The other price risk faced on BIS shares is incidental to the general reasons for holding them and is immaterial compared with other market risks faced by the Bank.

Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that an entity will encounter difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities that are settled by delivering cash or another financial asset. Liabilities with no fixed maturity include *Bank notes in circulation* and *Government of Canada deposits*. Historical experience has shown that bank notes in circulation provide a stable source of long term funding for the Bank. *Government of Canada deposits* are deposits held in the Bank's capacity as the Government of Canada's fiscal agent. As a counterpart to this non-interest-bearing liability with no fixed maturity, the Bank holds a portfolio of highly liquid, interest-bearing securities. In the event of an unexpected redemption of bank notes or a significant withdrawal from the Government of Canada's deposit for the prudential liquidity management plan, the Bank has the ability to settle the obligation by means of several tools.

As the nation's central bank, the Bank is the ultimate source of liquid funds to the Canadian financial system and has the power and operational ability to create Canadian dollar liquidity in unlimited amounts at any time. This power is exercised within the Bank's commitment to keeping inflation low, stable and predictable.

The Bank is exposed to liquidity risk through its guarantee of the LVTS. The maximum exposure under this guarantee is described in note 18.

The following table presents a maturity analysis of the Bank's financial assets and liabilities. The balances in this table do not correspond to the balances in the Statement of Financial Position since the table presents all cash flows on an undiscounted basis.

In cases where counterparties to securities purchased under resale agreements substitute collateral after the outset of an agreement, portions of the carrying values presented may mature earlier than as presented, where the amount maturing early is dependent on the value of the collateral being substituted. Where collateral has been substituted, agreements are typically re-established under the same terms and conditions. The information presented in the following table is prepared according to agreements in place as at 31 December 2015 and 31 December 2014, respectively.

As at 31 December 2015

	No fixed maturity	Within 12 months	1 to 5 years	Over 5 years	Total
Financial Assets					
Cash and foreign deposits	11.2	-	-	-	11.2
Loans and receivables	-	6,096.7	-	-	6,096.7
Investments					
Government of Canada treasury bills	-	18,250.0	-	-	18,250.0
Government of Canada bonds	-	14,330.0	35,555.0	24,778.8	74,663.8
Shares in the BIS	405.2	-	-	-	405.2
	416.4	38,676.7	35,555.0	24,778.8	99,426.9
Financial Liabilities					
Bank notes in circulation	75,496.9	-	-	-	75,496.9
Deposits					
Government of Canada	22,817.3	-	-	-	22,817.3
Members of the CPA	-	500.4	-	-	500.4
Other deposits	1,475.2	-	-	-	1,475.2
Other financial liabilities	-	353.3	-	-	353.3
	99,589.4	853.7	-	-	100,443.1
Net maturity difference	(99,173.0)	37,823.0	35,555.0	24,778.8	(1,016.2)

As at 31 December 2014

	No fixed maturity	Within 12 months	1 to 5 years	Over 5 years	Total
Financial Assets					
Cash and foreign deposits	8.4	-	-	-	8.4
Loans and receivables	-	2,768.4	-	-	2,768.4
Investments					
Government of Canada treasury bills	-	19,450.0	-	-	19,450.0
Government of Canada bonds	-	11,986.8	35,040.0	23,123.8	70,150.6
Shares in the BIS	355.2	-	-	-	355.2
	363.6	34,205.2	35,040.0	23,123.8	92,732.6
Financial Liabilities					
Bank notes in circulation	70,023.5	-	-	-	70,023.5
Deposits					
Government of Canada	21,526.6	-	-	-	21,526.6
Members of the CPA	-	150.1	-	-	150.1
Other deposits	1,518.9	-	-	-	1,518.9
Other financial liabilities	-	238.9	-	-	238.9
	93,069.0	389.0	-	-	93,458.0
Net maturity difference	(92,705.4)	33,816.2	35,040.0	23,123.8	(725.4)

9. Property and equipment

Accounting policy

Property and equipment consists of land, buildings, computer equipment, other equipment and related projects in progress. *Property and equipment* is measured at cost less accumulated depreciation, except for land, which is not depreciated, and is net of any related impairment losses. Projects in progress are measured at cost but are not depreciated until the asset is available for use. Cost includes expenditures that are directly attributable to the acquisition or construction of the asset.

When parts of an item of property and equipment have different useful lives, they are accounted for as separate items (major components) of property and equipment. Upon replacing a significant part of an item of property and equipment, the carrying amount of the replaced part is derecognized and any gain or loss recognized in depreciation.

Depreciation is calculated using the straight-line method and is applied over the estimated useful lives of the assets, as shown below. The estimated useful life and the depreciation method are reviewed at the end of each annual reporting period, with the effect of any changes in estimate being accounted for on a prospective basis.

Buildings	25 to 65 years
Computer equipment	3 to 7 years
Other equipment	5 to 15 years

Leasehold improvements (included in *Other equipment*) are depreciated over the lesser of the useful life or the term of the lease.

Carrying value of property and equipment

	Land and buildings	Computer equipment	Other equipment	Total
2015				
Cost				
Balances, 31 December 2014	291.5	39.3	79.1	409.9
Additions	165.9	3.0	4.2	173.1
Disposals	-	(1.3)	(0.4)	(1.7)
Transfers to other asset categories	-	-	-	-
Balances, 31 December 2015	457.4	41.0	82.9	581.3
Depreciation				
Balances, 31 December 2014	(78.3)	(16.7)	(31.0)	(126.0)
Depreciation expense	(6.1)	(5.5)	(14.0)	(25.6)
Disposals	-	1.3	0.4	1.7
Transfers to other asset categories	-	-	-	-
Balances, 31 December 2015	(84.4)	(20.9)	(44.6)	(149.9)
Carrying amounts				
At 31 December 2014	213.2	22.6	48.1	283.9
At 31 December 2015	373.0	20.1	38.3	431.4

Land and buildings includes the activities related to the Head Office Renewal Program. In December 2013, the Bank signed a memorandum of understanding with the construction manager that establishes a guaranteed maximum price for future construction at the head office facility. The commitments at 31 December 2015 are primarily associated with the Head Office Renewal Program.

Other equipment includes bank note inspection equipment that was obtained through a finance lease arrangement (note 17).

	Land and buildings	Computer equipment	Other equipment	Total
Projects in progress 2015				
Included in *Carrying amounts* at 31 December 2015	**255.3**	**6.4**	**4.1**	**265.8**
Additions during 2015	**165.9**	**3.0**	**3.7**	**172.6**
Commitments at 31 December 2015	**99.1**	**0.2**	**7.3**	**106.6**

Projects in progress consists primarily of $255.3 million related to the Head Office Renewal Program (31 December 2014—$89.4 million) and $4.5 million related to the High Availability Renewal Program (31 December 2014—$5.1 million).

	Land and buildings	Computer equipment	Other equipment	Total
2014				
Cost				
Balances, 31 December 2013	221.4	35.8	80.5	337.7
Additions	70.1	3.4	3.3	76.8
Disposals	-	-	(4.6)	(4.6)
Transfers to other asset categories	-	0.1	(0.1)	-
Balances, 31 December 2014	291.5	39.3	79.1	409.9
Depreciation				
Balances, 31 December 2013	(72.4)	(11.4)	(21.5)	(105.3)
Depreciation expense	(5.9)	(5.3)	(14.0)	(25.2)
Disposals	-	-	4.5	4.5
Transfers to other asset categories	-	-	-	-
Balances, 31 December 2014	(78.3)	(16.7)	(31.0)	(126.0)
Carrying amounts				
At 31 December 2013	149.0	24.4	59.0	232.4
At 31 December 2014	213.2	22.6	48.1	283.9

	Land and buildings	Computer equipment	Other equipment	Total
Projects in progress 2014				
Included in *Carrying amounts* at 31 December 2014	89.4	5.1	0.4	94.9
Additions during 2014	69.7	3.4	0.3	73.4
Commitments at 31 December 2014	199.5	0.3	1.0	200.8

10. Intangible assets

Accounting policy

Intangible assets are identifiable non-monetary assets without physical substance. The Bank's intangible assets consist of computer software internally developed or externally acquired.

Costs that are directly associated with the internal development of identifiable software are recognized as intangible assets if, in management's best estimate, the asset can technically be completed and will provide a future economic benefit to the Bank. Subsequent expenditure is capitalized only when it increases the future economic benefits embodied in the specific asset to which it relates.

Computer software assets that are acquired by the Bank and have finite useful lives are measured at cost less accumulated amortization and accumulated impairment losses.

Amortization is calculated using the straight-line method and is applied over the estimated useful lives of the assets, which may vary from 3 to 15 years. The estimated useful life and amortization method are reviewed at the end of each annual reporting period, with the effect of any changes in the estimate being accounted for on a prospective basis.

Carrying value of intangible assets

	Internally generated software	Other software	Total
2015			
Cost			
Balances, 31 December 2014	45.9	62.6	108.5
Additions	5.2	1.5	6.7
Disposals	(2.0)	-	(2.0)
Transfers to other asset categories	-	-	-
Balances, 31 December 2015	49.1	64.1	113.2
Amortization			
Balances, 31 December 2014	(38.5)	(26.2)	(64.7)
Amortization expense	(4.5)	(8.1)	(12.6)
Disposals	2.0	-	2.0
Transfers to other asset categories	-	-	-
Balances, 31 December 2015	(41.0)	(34.3)	(75.3)
Carrying amounts			
At 31 December 2014	7.4	36.4	43.8
At 31 December 2015	8.1	29.8	37.9

	Internally generated software	Other software	Total
Projects in progress 2015			
Included in *Carrying amounts* at 31 December 2015	**7.0**	**1.4**	**8.4**
Additions during 2015	**4.5**	**1.4**	**5.9**
Commitments at 31 December 2015	-	-	-

	Internally generated software	Other software	Total
2014			
Cost			
Balances, 31 December 2013	43.2	61.4	104.6
Additions	2.7	1.2	3.9
Disposals	-	-	-
Transfers to other asset categories	-	-	-
Balances, 31 December 2014	45.9	62.6	108.5
Amortization			
Balances, 31 December 2013	(33.8)	(18.6)	(52.4)
Amortization expense	(4.7)	(7.6)	(12.3)
Disposals	-	-	-
Transfers to other asset categories	-	-	-
Balances, 31 December 2014	(38.5)	(26.2)	(64.7)
Carrying amounts			
At 31 December 2013	9.4	42.8	52.2
At 31 December 2014	7.4	36.4	43.8

	Internally generated software	Other software	Total
Projects in progress 2014			
Included in *Carrying amounts* at 31 December 2014	2.7	0.5	3.2
Additions during 2014	2.7	0.5	3.2
Commitments at 31 December 2014	-	-	-

11. Other assets

Accounting policy

Bank note inventory consists of production materials, including the polymer substrate and ink, and is measured at the lower of the cost or the net realizable value. The cost to produce finished bank notes is expensed as incurred.

Composition of other assets

	31 December 2015	31 December 2014
Bank note inventory	**11.1**	17.2
Net defined-benefit asset (note 15)	**135.1**	134.8
All other assets	**34.5**	29.2
Total other assets	**180.7**	181.2

Included in *All other assets* is a $20.0 million advance to CBRE Limited in connection with the Head Office Renewal Program, which is expected to remain in place through to the end of the construction period ($15.0 million at 31 December 2014). The advance is to facilitate the timely payment of subcontractor agreements.

12. Bank notes in circulation

In accordance with the *Bank of Canada Act*, the Bank has the sole authority to issue bank notes for circulation in Canada. A breakdown by denomination is presented below.

	31 December 2015	31 December 2014
$5	**1,232.5**	1,188.0
$10	**1,315.4**	1,275.6
$20	**18,729.3**	17,801.4
$50	**12,017.8**	11,233.9
$100	**41,032.2**	37,323.9
Other bank notes	**1,169.7**	1,200.7
Bank notes in circulation	**75,496.9**	70,023.5

Other bank notes include denominations that are no longer issued but continue to be legal tender. Bank notes in circulation are non-interest-bearing liabilities and are due on demand.

13. Deposits

The liabilities within *Deposits* consist of $24,592.9 million in Canadian-dollar demand deposits ($23,195.6 million at 31 December 2014). The Bank pays interest on the deposits for the Government of Canada, banks and other financial institutions at short-term market rates, and interest expense on deposits is included in the Statement of Net Income and Comprehensive Income.

Deposits from the Government of Canada consist of $2,617.3 million for operational balances and $20,000.0 million held for the prudential liquidity-management plan ($1,526.6 million and $20,000.0 million, respectively, at 31 December 2014).

14. Other liabilities

Accounting policy

A provision is recognized if, as a result of a past event, the Bank has a present legal or constructive obligation that can be estimated reliably as at the statement of financial position date, and it is probable that an outflow of economic benefits will be required to settle the obligation.

Composition of other liabilities

	31 December 2015	31 December 2014
Accrued transfer payment to the Receiver General for Canada	**249.5**	150.4
Net defined-benefit liability (note 15)		
Pension benefit plan	**37.4**	32.0
Other benefit plans	**168.2**	172.8
All other liabilities and provisions	**103.8**	88.5
Total other liabilities	**558.9**	443.7

Accrued transfer payment

The following table reconciles the Accrued transfer payment to the Receiver General for Canada:

	31 December 2015	31 December 2014
Opening balance at beginning of period	**150.4**	153.7
Remittance of ascertained surplus to the Receiver General for Canada	**(1,090.4)**	(1,028.7)
Transfer to Receiver General for Canada	**1,189.5**	1,025.4
Closing balance at period-end	**249.5**	150.4

All other liabilities and provisions

Other liabilities consists of provisions, a finance lease obligation (note 17), accounts payable and accrued liabilities. As a result of the program to overhaul and modernize the head office building, provisions totalling $15.1 million for the final year of the five-year lease agreement for temporary office space and for site restoration costs were recognized in 2012 and are included under *Other liabilities*.

15. Employee benefits

Accounting policy

Short-term employee benefits

Short-term employee benefits include cash salary, bonus, annual leave, health benefits, dental care and statutory benefits and are measured on an undiscounted basis.

Long-term employee benefits

The Bank sponsors a long-term disability program.

The liability recognized in respect of this plan amounts to the present value of the defined-benefit obligation. The present value of the defined-benefit obligation is calculated by discounting estimated future cash flows using interest rates on high-quality corporate bonds with terms to maturity approximating the estimated duration of the obligation. The expense recognized for the period-end consists of current service costs, interest costs, remeasurement gains and losses, and past service costs.

The current service costs and the benefit obligations of the plan are actuarially determined on an event-driven accounting basis. Remeasurement gains and losses, as well as past service costs arising from plan amendments, are recognized immediately on the Statement of Net Income and Comprehensive Income in the period in which they occur.

Post-employment defined-benefit plans

The Bank sponsors a funded defined-benefit pension plan (the Bank of Canada Pension Plan) and a funded defined-benefit supplementary pension arrangement (the Bank of Canada Supplementary Pension Arrangement), which are designed to provide retirement income benefits to eligible employees. The Bank of Canada Pension Plan was established under the provisions of the *Bank of Canada Act*, 1934, and has remained in accordance with the *Bank of Canada Act* as subsequently amended. The Bank of Canada Pension Plan is a registered plan as defined in the *Income Tax Act* (Canada) (ITA) and, consequently, is not subject to income taxes. The Supplementary Pension Arrangement was created to pay pension benefits to Bank employees with annual earnings above the amount covered by the Bank of Canada Pension Plan, as provided under the ITA. The Supplementary Pension Arrangement is a Retirement Compensation Arrangement as defined in the ITA.

Benefits provided under these plans are calculated based on years of service and average full-time salary for the best five consecutive years and are indexed to reflect changes in the consumer price index on the date payments begin and each 1 January thereafter. The Bank is the administrator of the pension plans. The Bank's Board of Directors has established a Pension Committee and has delegated to it the responsibility for carrying out the Bank's duties as administrator of the plans, including adherence to the guidelines established in the Statement of Investment Policy and Procedures (SIPP), which is approved annually by the Board. A separate trust fund has been established for each plan to receive and invest contributions and pay benefits due under the plans.

The most recent actuarial valuation for funding purposes of the Pension Plan was done as at 1 January 2015, and the next required valuation will be as at 1 January 2016.

The Bank also sponsors other unfunded post-employment defined-benefit plans, which include life insurance and eligible health and dental benefits, as well as a long-service benefit program for employees hired before 1 January 2003.

The net asset or liability of these plans is recognized on the Statement of Financial Position. The net asset or liability recognized at period-end in respect of these plans is composed of the present value of the defined-benefit obligation less the fair value of plan assets, when applicable. The present value of the defined-benefit obligation is calculated by discounting estimated future cash flows using interest rates on high-quality corporate bonds with terms to maturity approximating the estimated duration of the obligation. The expense recognized for the reporting period consists of current service costs, past service costs, net interest on the net defined-benefit liability/asset, gains or losses arising on settlement (if applicable) and administrative costs. Net interest is calculated by applying the discount rate to the net defined-benefit liability/asset.

The current service costs and the benefit obligations of the plans are actuarially determined using the projected unit credit method. Remeasurements comprise actuarial gains and losses, the return on plan assets, and the effect of the asset ceiling (if applicable). They exclude amounts included in net interest on the net defined-benefit liability/asset. Remeasurements are recognized immediately in *Other Comprehensive Income* in the period in which they occur. Past service costs are recognized at the earlier of when the plan amendment or curtailment occurs or when the entity recognizes related restructuring costs or termination benefits. Plan assets of funded benefit plans are determined according to their fair value at the end of the reporting period.

Termination benefits

A liability for termination benefits is recognized at the earlier of when the entity can no longer withdraw the offer of the termination benefit or when the entity recognizes any related restructuring costs.

Net defined benefits

The changes in plan assets and defined benefit obligations for the year are as follows:

	Pension benefit plans		Other benefit plans	
	31 December 2015	31 December 2014	31 December 2015	31 December 2014
Fair value of plan assets				
Fair value of plan assets at beginning of year	**1,569.2**	1,404.9	-	-
Interest income	**62.5**	68.6	-	-
Remeasurement gains/(losses)				
Return on plan assets[1]	**(20.5)**	105.0	-	-
Bank contributions	**25.4**	28.3	-	-
Employee contributions	**13.5**	11.8	-	-
Benefit payments and transfers	**(51.2)**	(47.7)	-	-
Administration costs	**(2.1)**	(1.7)	-	-
Fair value of plan assets at end of year	**1,596.8**	1,569.2	-	-
Defined-benefit obligation				
Benefit obligation at beginning of year	**1,466.4**	1,224.0	**172.8**	159.9
Current service cost	**35.9**	25.9	**5.4**	6.0
Interest cost	**59.2**	60.1	**6.8**	7.7
Employee contributions	**13.5**	11.8	-	-
Remeasurement (gains)/losses				
Arising from changes in demographic experience	**1.7**	(3.3)	-	(3.1)
Arising from changes in financial assumptions	**(26.4)**	195.6	**(9.5)**	12.9
Benefit payments and transfers	**(51.2)**	(47.7)	**(7.3)**	(10.6)
Defined-benefit obligation at end of year	**1,499.1**	1,466.4	**168.2**	172.8
Net defined-benefit asset/(liability)	**97.7**	102.8	**(168.2)**	(172.8)
Net defined-benefit asset	**135.1**	134.8	-	-
Net defined-benefit liability	**(37.4)**	(32.0)	**(168.2)**	(172.8)
Net defined-benefit asset/(liability)	**97.7**	102.8	**(168.2)**	(172.8)

1. The return on plan assets excludes net interest.

Pension benefit plans – Asset mix

The Plan's SIPP requires that its investments be held in a diversified mix of asset types and also sets out requirements for investment eligibility. The diversification of assets serves to decrease the variations in the expected return performance of the portfolio. The current practice is to conduct an Asset-Liability Modelling (ALM) study every three years. The ALM assists the Pension Committee in establishing an asset allocation that is consistent with the pension plan's objectives and the Bank's risk tolerance. The latest ALM was approved by the Pension Committee in September 2015.

The Plan's investments are subject to credit, liquidity and market risks. Of these risk, the most significant is asset volatility because plan liabilities are calculated using a discount rate set with reference to the yield on Canadian AA corporate bonds. If plan assets underperform this yield, a deficit will be created. Requirements for asset diversification and investment eligibility serve as basic risk management tools for the investment portfolio as a whole.

The pension benefit plan assets consist of the following:

	31 December 2015				31 December 2014			
	Quoted	Unquoted	Total	In %	Quoted	Unquoted	Total	In %
Money market instruments	1.7	-	1.7	0.1	13.7	-	13.7	0.9
Equity instruments								
Canadian equity funds	308.7		308.7	19.4	324.7	-	324.7	20.7
Foreign equity funds	601.8		601.8	37.8	576.8	-	576.8	36.7
Debt instruments[1]								
Securities issued or guaranteed by the Government of Canada	220.3		220.3	13.8	209.0	-	209.0	13.3
Other securities	354.2		354.2	22.2	343.2	-	343.2	21.9
Real estate funds	-	76.7	76.7	4.8	-	70.8	70.8	4.5
Statutory deposit	-	33.4	33.4	2.1	-	31.8	31.8	2.0
	1,486.7	110.1	1,596.8	100.0	1,467.4	101.9	1,569.2	100.0

1. Debt instruments consist of fixed-income securities and inflation-linked assets.

Defined-benefit obligations and expenses

The defined-benefit obligation, presented in terms of membership, is as follows:

	Pension benefit plans		Other benefit plans	
	31 December 2015	31 December 2014	31 December 2015	31 December 2014
Active members	584.1	591.3	4.4	88.7
Pensioners	821.2	788.3	12.8	84.1
Deferred members	93.8	86.8	-	-
Defined-benefit obligation	1,499.1	1,466.4	16.2	172.8

Benefit plan expenses recognized in the *Statement of Net Income and Comprehensive Income* are comprised of the following components:

	Pension benefit plans		Other benefit plans	
	31 December 2015	31 December 2014	31 December 2015	31 December 2014
Current service cost, net of employee contributions	35.9	25.9	5.4	6.0
Net interest expense	(3.3)	(8.5)	6.8	7.7
Actuarial gains arising from changes in financial assumptions	-	-	-	(4.3)
Administration costs	2.1	1.7	-	-
Benefit plan expense recognized in *Net Income*	34.7	19.1	12.2	9.4
Remeasurement on the net defined benefit liability/asset:				
Return on plan assets (excluding net interest)	20.5	(105.0)	-	-
Actuarial (gains)/losses arising from changes in demographic experience	1.3	(3.3)	-	1.2
Actuarial (gains)/losses arising from changes in financial assumptions	(26.4)	195.6	(9.5)	12.9
Remeasurement (gain)/losses recognized in *Other Comprehensive Income*	(4.2)	87.3	(9.5)	14.1

Remeasurement gains and losses pertaining to post-employment benefit plans are recognized in *Other Comprehensive Income* and are accumulated in *Equity* in the *Remeasurements reserve*.

The cumulative remeasurement losses recognized in *Other Comprehensive Income* are as follows:

	Pension benefit plans		Other benefit plans	
	31 December 2015	31 December 2014	31 December 2015	31 December 2014
Cumulative remeasurement losses recognized, beginning of year	(220.7)	(133.4)	(26.1)	(12.0)
Remeasurement gains/(losses) recognized in current year	4.2	(87.3)	9.5	(14.1)
Cumulative remeasurement losses recognized, end of year	(216.5)	(220.7)	(16.6)	(26.1)

Total cash payments

Regulations governing federally regulated pension plans establish certain solvency requirements that assume that the plans are wound up at the valuation date. Actuarial valuations for funding purposes are required annually under the *Pension Benefits Standards Act*. The actuarial valuation of the Pension Plan completed at 1 January 2015 reported a solvency surplus of $36 million and a three-year average solvency surplus of $13 million. Contributions in 2016 will be based on the actuarial valuation as at 1 January 2016 and are estimated to be $23 million ($31 million in 2015), consisting solely of regular contributions to cover current service costs.

Assumptions

The cost of the defined benefit pension plans and other benefits plans and the present value of the benefit obligations are determined using actuarial valuations. An actuarial valuation involves making various assumptions that may differ from actual developments in the future. These assumptions include the determination of the discount rate, future salary increases, mortality rates and future pension increases. Owing to the complexities involved in the valuation and its long-term nature, a defined benefit obligation is highly sensitive to changes in these assumptions.

The most recent actuarial valuation for funding purposes of the Pension Plan was done as at 1 January 2015, and the next required valuation will be as at 1 January 2016.

The significant assumptions used are as follows (on a weighted average basis):

	Pension benefit plans		Other benefit plans	
	31 December 2015	31 December 2014	31 December 2015	31 December 2014
Defined benefit obligation				
Discount rate	4.10%	4.00%	4.02%	3.90%
Inflation rate[1]	2.00%	2.00%	n.a.	n.a.
Rate of compensation increase	3.20%	3.20%	3.20%	3.20%
Benefit plan expense				
Discount rate	4.00%	4.90%	3.90%	4.70%
Inflation rate[1]	2.00%	2.00%	n.a.	n.a.
Rate of compensation increase	3.20%	3.20%	3.20%	3.30%
Assumed medical cost trend				
Medical cost trend rate	n.a.	n.a.	3.90%–4.02%	3.01%–4.10%
Year that the rate reaches the ultimate trend rate	n.a.	n.a.	2029	2029

1. *Other benefit plans* does not include an inflation rate adjustment since it is a component of assumed medical cost trend.

The parameter most subject to change is the discount rate, which is determined by reference to Canadian AA corporate bonds with terms to maturity approximating the duration of the obligation.

The weighted average duration of the defined benefit obligation is approximately 17 years for the *Pension benefit plans* and 6 to 20 years for the *Other benefit plans*.

The mortality assumptions used in the plan valuations are based on tables issued by the Canadian Institute of Actuaries. Actuarial adjustments to the tables are applied when recommended by the plan's actuaries. In 2015, the assumption for life expectancy for the plan valuations assumes that a male member reaching 60 will live for approximately 27 years (2014: 27 years) and a female member approximately 29 years (2014: 29 years).

Sensitivity analysis

The following table outlines the potential impact of changes in certain key assumptions used in measuring the defined benefit obligations and benefit costs.

	Change in obligation[1]	
	Pension benefit plans	Other benefit plans
Discount rate	5.10%	5.02%
Impact of 0.10 percentage point increase	(24.1)	(2.7)
Impact of 0.10 percentage point decrease	26.7	2.9
Rate of compensation increase	3.20%	3.09%
Impact of 0.10 percentage point increase	2.9	0.3
Impact of 0.10 percentage point decrease	(2.9)	(0.3)
Mortality rate		
Impact of 0.10 percentage point increase	(26.7)	(2.7)
Impact of 0.10 percentage point decrease	30.8	3.0
Inflation rate	2.00%	n.a.
Impact of 0.10 percentage point increase	22.5	n.a.
Impact of 0.10 percentage point decrease	(21.9)	n.a.
Medical cost trend rates	n.a.	5.00%
Impact of 1.00 percentage point increase	n.a.	28.6
Impact of 1.00 percentage point decrease	n.a.	(22.8)

[1] The sensitivity analysis presented in this table is hypothetical and should be used with caution.
The analysis is based on a change in assumptions while holding all other assumptions constant. In practice, this is unlikely to occur, and changes in some of the assumptions may be correlated. The method and types of assumptions used in preparing the sensitivity analysis did not change compared with the previous year.

16. Equity

The Bank manages its capital to ensure compliance with the *Bank of Canada Act*. There were no other externally imposed capital requirements at the end of the reporting year.

The elements of equity are shown in the table below:

	31 December 2019	31 December 2018
Share capital	5.0	5.0
Statutory reserve	20.0	20.0
Special reserve	100.0	100.0
Available-for-sale reserve	998.2	110.1
Retained earnings		
Total equity	498.2	440.1

Share capital

The authorized capital of the Bank is $5.0 million divided into 100,000 shares with a par value of $50 each. The shares are fully paid and have been issued to the Minister of Finance, who holds them on behalf of the Government of Canada.

Statutory reserve

The statutory reserve was accumulated out of net income until it reached the stipulated maximum amount of $25.0 million in 1955.

Special reserve

The special reserve was created in 2007 further to an amendment to the *Bank of Canada Act* to offset potential unrealized valuation losses due to changes in the fair value of the Bank's available-for-sale portfolio. The amount held in the special reserve is reviewed regularly for appropriateness using value-at-risk analysis and scenario-based stress tests and may be amended, pursuant to a resolution passed by the Board of Directors. The value-at-risk analysis uses historical data to estimate the maximum possible extent of unrealized valuation losses of the Bank's treasury bill portfolio. The scenario-based stress tests assess the impact of a rapid increase in interest rates on the value of the Bank's treasury bill portfolio. This reserve is subject to a ceiling of $400 million; an initial amount of $100 million was established in September 2007.

Available-for-sale reserve

The available-for-sale reserve represents cumulative movements in the fair value of the Bank's available-for-sale portfolios, as shown below:

	31 December 2015	31 December 2014
Government of Canada treasury bills	1.1	2.2
BIS shares	367.1	317.1
Available-for-sale reserve	**368.2**	319.3

Retained earnings

The net income of the Bank, less any allocation to reserves, is considered to be ascertained surplus and is transferred to the Receiver General for Canada, consistent with the requirement of section 27 of the *Bank of Canada Act*.

The Bank's remittance agreement with the Minister of Finance was designed to enable the Bank to manage its equity requirements considering the volatility arising from fair-value changes and remeasurements (which are recorded in *Other Comprehensive Income*). This agreement allows the Bank to deduct from its remittances to the Receiver General and hold within *Retained earnings* an amount equal to unrealized losses on AFS financial assets, unrealized remeasurements of the net defined benefit liability/asset on defined benefit plans and other unrealized or non-cash losses arising as a result of changes in accounting standards or legislation.

During 2015, the Bank reimbursed $13.7 million for its previously withheld remittances ($101.4 million withheld during 2014) and, as at 31 December 2015, $113.3 million in withheld remittances was outstanding ($127.0 million as at 31 December 2014).

17. Leases

Accounting policy

Where the Bank is a lessee

Leases of equipment where the Bank has substantially assumed all the risks and rewards of ownership are classified as finance leases. Finance leases are capitalized at the lease's inception at the lower of the fair value of the leased asset or the present value of the minimum lease payments. The corresponding lease obligations, net of finance charges, are included in *Other liabilities*. Each lease payment is allocated between the liability and finance charges to achieve a constant rate of return on the finance lease obligation outstanding. Equipment acquired under finance leases is depreciated over the shorter of the asset's useful life or the lease term.

Other leases are classified as operating leases. Payments made under operating leases are charged to the Statement of Net Income and Comprehensive Income on a straight-line basis over the period of the lease.

Where the Bank is a lessor

Leases granted on the Bank's property were assessed and classified as operating leases because the risks and rewards of ownership are not transferred to the lessees. Operating lease income is recognized on a straight-line basis over the period of the lease.

Operating lease commitments

The Bank occupies leased premises in Ottawa, Halifax, Montréal, Toronto, Calgary and Vancouver. The minimum payments are determined at the beginning of the lease and may vary during the term of the lease. Contingent rent on premises leases is based on building operating costs; for office equipment leases, contingent rent is based on usage. The expiry dates vary for each lease, from May 2016 to October 2025.

At 31 December 2015, the future minimum payments for rent, real estate taxes and building operations are presented below.

	31 December 2015	31 December 2014
Due within one year	**16.1**	16.0
Due within one to five years	**24.8**	40.5
Due later than five years	**1.7**	2.2
Total premises lease commitments	**42.6**	58.7
Lease payments expensed	**15.6**	15.8

Finance lease commitments

As at 31 December 2015, the future minimum lease payments were $6.6 million ($9.3 million as at 31 December 2014) for equipment obtained through a finance lease arrangement (note 9). The net carrying amount of the equipment at 31 December 2015 was $6.3 million ($8.8 million at 31 December 2014). The finance lease obligation amounted to $6.5 million at 31 December 2015 ($9.0 million as at 31 December 2014) and is recorded in *Other liabilities* (note 14).

18. Commitments, contingencies and guarantees

Long-term contracts other than leases

The Bank has a long-term contract with an outside service provider for retail debt services that expires in 2021. At 31 December 2015, fixed payments totalling $111.9 million remained, plus a variable component based on the volume of transactions.

The Bank has a long-term contract with an outside service provider for data centre services that expires in 2025. At 31 December 2015, fixed payments totalling $12.3 million remained.

Commitments related to the program to overhaul and modernize the head office building are included in commitments for *Property and equipment* in note 9.

At 31 December 2015, the total minimum payments for long-term contracts, other than leases, *Property and equipment*, and *Intangible assets*, are as follows:

Due within one year	**22.1**
Due within one to three years	**44.2**
Due within three to five years	**44.2**
Thereafter	**13.7**
Total minimum payments	**124.2**

Foreign currency contracts

The Bank is a counterparty to several foreign currency swap facilities as follows:

	Maximum available
Bilateral liquidity swap facilities with central banks	
Bank of Japan (denominated in Japanese yen)	**Unlimited**
Swiss National Bank (denominated in Swiss francs)	**Unlimited**
Bank of England (denominated in British pounds)	**Unlimited**
European Central Bank (denominated in euros)	**Unlimited**
Federal Reserve Bank of New York (denominated in U.S. dollars)	**Unlimited**
People's Bank of China (denominated in renminbi)	**200,000.0**
Other swap facilities	
Exchange Fund Account of Canada (denominated in Canadian dollars)	**Unlimited**
Federal Reserve Bank of New York (denominated in U.S. dollars)	**2,000.0**
Banco de México (denominated in Canadian dollars)	**1,000.0**
Bank for International Settlements (denominated in Canadian dollars)	**100.0**

The BIS swap was accessed in 2015 and 2014 for operational purposes. None of the other liquidity or other swaps were accessed, by either party, in 2015 or 2014. No related commitments existed as at 31 December 2015 ($Nil as at 31 December 2014).

Bilateral liquidity swap facilities with central banks

The bilateral liquidity swap facilities were established to provide liquidity in each jurisdiction in any of their currencies, should market conditions warrant.

The swap facilities with the Bank of Japan, the Swiss National Bank, the Bank of England, the European Central Bank and the Federal Reserve Bank of New York are standing arrangements with no expiry date. The Bank of Canada and the People's Bank of China signed a reciprocal three-year Canadian-dollar/renminbi bilateral swap arrangement in November 2014.

These facilities can be structured as either a Canadian-dollar liquidity swap or a foreign currency liquidity swap arrangement and can be initiated by either party. The exchange rate applicable to the swap facilities is based on the prevailing market spot exchange rate as mutually agreed upon by the parties.

Other swap facilities

The other swap facilities established with the Federal Reserve Bank of New York and with the Banco de México, which expire on 12 December 2016, have indefinite terms and are subject to annual renewal.

The Bank is party to a standing foreign currency swap facility with the Exchange Fund Account of Canada. There is no stated maximum amount under this agreement.

The Bank is also party to a swap facility with the BIS for operational purposes. Transactions executed under this agreement are generally one business day in duration.

Contingency

The 9,441 shares in the BIS have a nominal value of 5,000 Special Drawing Rights per share, of which 25 per cent (i.e., SDR1,250) is paid up. The balance of SDR3,750 is callable at three months' notice by a decision of the BIS Board of Directors. The Canadian equivalent of this contingent liability was $67.9 million at 31 December 2015 ($59.5 million at 31 December 2014), based on prevailing exchange rates.

Guarantees

In the normal course of operations, the Bank enters into certain guarantees, which are described below.

LVTS guarantee

The LVTS is a large-value payment system, owned and operated by the CPA. Any deposit-taking financial institution that is a member of the CPA can participate in the LVTS, provided that it maintains a settlement account at the Bank of Canada, has the facilities to pledge collateral for LVTS purposes and meets certain technical requirements. The system's risk-control features, which include caps on net debit positions and collateral to secure the use of overdraft credit, are sufficient to permit the system to obtain the necessary liquidity to settle in the event of the failure of the single LVTS participant with the largest possible net amount owing. The Bank guarantees to provide this liquidity, and, in the event of a single-participant failure, the liquidity loan will be fully collateralized. In the extremely unlikely event that there were defaults by more than one participant during the LVTS operating day, in an aggregate amount in excess of the largest possible net amount owing by a single participant, there would not likely be enough collateral to secure the amount of liquidity that the Bank would need to provide to settle the system. This might result in the Bank having unsecured claims on the defaulting participants in excess of the amount of collateral pledged to the Bank to cover the liquidity loans. The Bank would have the right, as an unsecured creditor, to recover any amount of its liquidity loan that was unpaid. The amount potentially at risk under this guarantee is not determinable, since the guarantee would be called upon only if a series of extremely low-probability events were to occur. No amount has ever been provided for in the liabilities of the Bank, and no amount has ever been paid under this guarantee.

Other indemnification agreements

In the normal course of operations, the Bank provides indemnification agreements with various counterparties in transactions such as service agreements, software licences, leases and purchases of goods. Under these agreements, the Bank agrees to indemnify the counterparty against loss or liability arising from acts or omissions of the Bank in relation to the agreement. The nature of the indemnification agreements prevents the Bank from making a reasonable estimate of the maximum potential amount that the Bank would be required to pay such counterparties. No amount has ever been paid under such indemnifications.

Insurance

The Bank does not normally insure against direct risks of loss to the Bank, except for potential liabilities to third parties and when there are legal or contractual obligations to carry insurance. However, in connection with the Head Office Renewal Program, the Bank has obtained insurance coverage for the period of construction to cover direct risks to the Bank's property.

Any costs arising from risks not insured are recognized in the accounts if, as a result of a past event, the Bank has a present legal or constructive obligation that can be estimated reliably as at the statement of financial position date, and it is probable that an outflow of economic benefits will be required to settle the obligation.

19. Related parties

The Bank is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies and Crown corporations. To achieve its monetary policy objectives, the Bank maintains a position of structural and functional independence from the Government of Canada through its ability to fund its own operations without external assistance and through its management and governance.

In the normal course of its operations, the Bank enters into transactions with related parties, and material transactions and balances are presented in these financial statements. Not all transactions between the Bank and government-related entities have been disclosed, as permitted by the partial exemption available to wholly owned government entities in International Accounting Standard 24 *Related Party Disclosures* (IAS 24).

The Bank provides funds-management, fiscal-agent and banking services to the Government of Canada, as mandated by the *Bank of Canada Act*, and does not recover the costs of these services.

Bank of Canada pension plans

The Bank provides management, investment and administrative support to the Bank of Canada Pension Plan. Services in the amount of $0.9 million ($0.8 million in 2014) were fully recovered from the Plan in 2015.

Key management personnel and compensation

The key management personnel responsible for planning, directing and controlling the activities of the Bank are the members of the Executive Council, the Senior Management Council and the Board of Directors. The number of key management personnel as at 31 December 2015 was 29 (29 in 2014).

The compensation of key management personnel is presented in the following table:

	31 December 2015	31 December 2014
Short-term employee benefits	**5.0**	3.7
Post-employment benefits	**1.6**	1.0
Directors' fees	**0.2**	0.2
Total compensation	**6.8**	4.9

Short-term employee benefits and post-employment benefits apply to Bank of Canada employees only.

There were no other long-term employee benefit costs or termination benefits related to key management personnel in 2015.

Bank of Canada Offices

Head Office

Bank of Canada
234 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0G9

Regional Offices

Atlantic Provinces
1701 Hollis Street, Suite 1300
Halifax, Nova Scotia B3J 3M8

Quebec
1501 McGill College Avenue,
Suite 2030
Montréal, Quebec H3A 3M8

Ontario
150 King Street West, Suite 2000
Toronto, Ontario M5H 1J9

Prairie Provinces, Nunavut and Northwest Territories
308–4th Avenue S.W., Suite 2411
Calgary, Alberta T2P 0H7

British Columbia and Yukon
200 Granville Street, Suite 2710
Vancouver, British Columbia V6C 1S4

New York Office
Canadian Consulate General
1251 Avenue of the Americas
New York, NY 10020-1175 U.S.A.

Website

Provides timely access to press releases, speeches by the Governor, the Bank's major publications and current financial data.
bankofcanada.ca

Public Information

Responds to general information inquiries about the Bank of Canada.
Telephone: 1-800-303-1282
Fax: 613-782-7713
Email: info@bankofcanada.ca

Information on unclaimed balances

Telephone: 1-800-303-1282
Fax: 613-782-7713
Email: info@bankofcanada.ca

BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

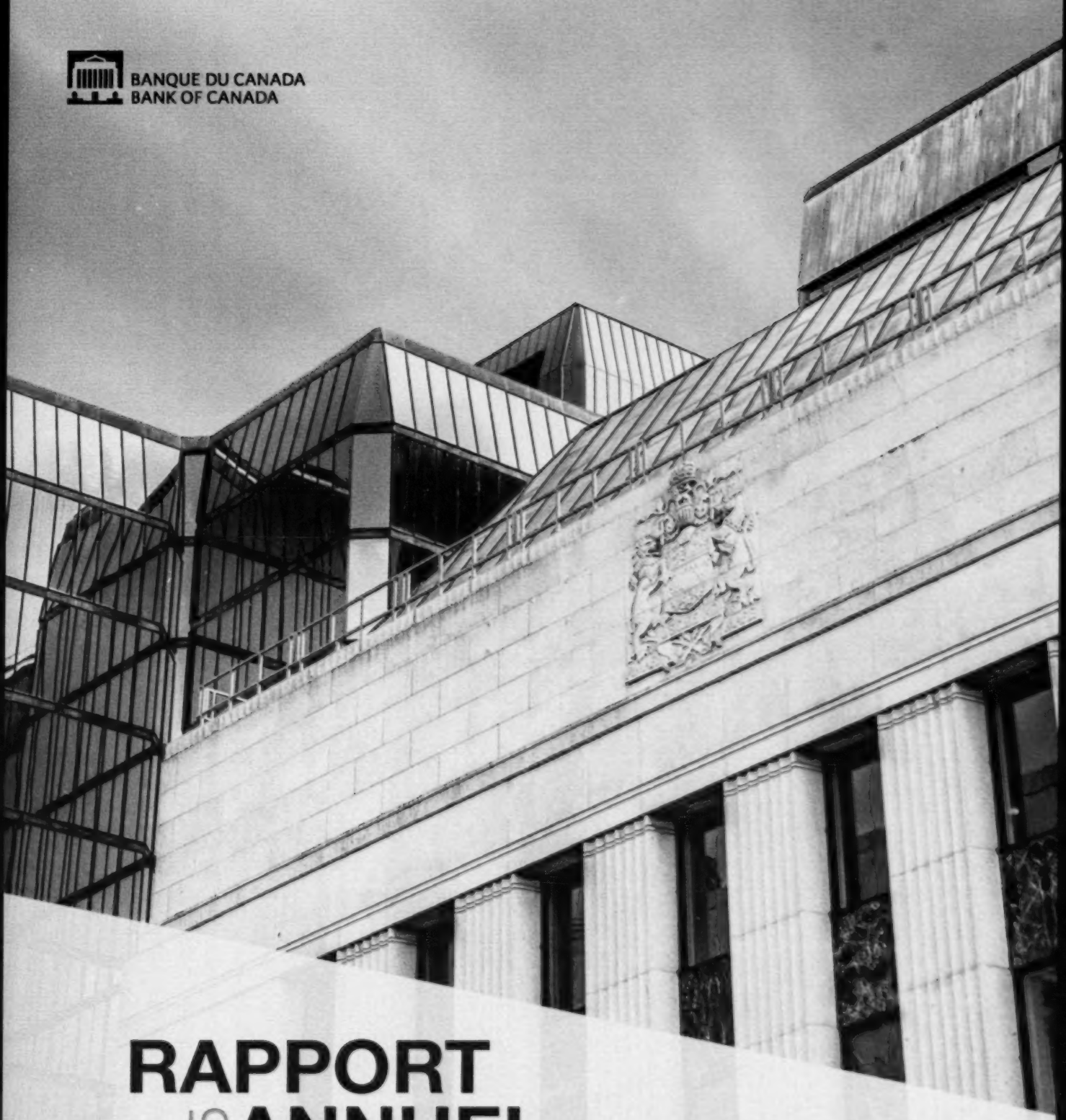

RAPPORT ANNUEL 2015

DYNAMIQUE.
ENGAGÉE.
DIGNE DE
CONFIANCE.

Le rapport annuel de la Banque du Canada peut être consulté dans le site Web de la Banque, à l'adresse **banqueducanada.ca**.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : **613 782-8111**; **1 800 303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : **info@banqueducanada.ca**
Site Web : **banqueducanada.ca**

ISSN 1914-5691 (version papier)
ISSN 1487-0460 (Internet)
© Banque du Canada 2016

BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT ANNUEL 2015

DYNAMIQUE.
ENGAGÉE.
DIGNE DE
CONFIANCE.

Rendu d'architecture de la terrasse et de l'entrée du Musée proposées pour le siège modernisé de la Banque du Canada, dont l'ouverture est prévue en 2010.

Table des matières

Avant-propos du gouverneur 1

L'année 2015 en bref 5

Rapport de gestion 7

Mandat et cadre de planification de la Banque du Canada 9

Grandes fonctions 13

- Politique monétaire 14
- Système financier 16
- Marchés 21
- Gestion financière 24

Administration de la Banque du Canada 27

Communications et obligation d'information du public 33

Présence internationale 39

Gouvernance de la Banque du Canada 45

Gestion des risques 53

Résultats financiers pour 2015 59

États financiers 67

AVANT-PROPOS DU GOUVERNEUR

Ensemble, nous avons fait en sorte d'être prêts à répondre au contexte économique et financier complexe et en pleine mutation du pays.

afin d'offrir les mesures d'atténuation qu'elle pouvait, notamment l'achat d'une part plus petite de chaque nouvelle émission d'obligations du gouvernement du Canada et la création d'un programme régulier d'opérations de prise en pension à plus d'un jour. De plus, en tant qu'agent financier du gouvernement canadien, la Banque a cessé de procéder à des adjudications d'obligations à trois ans afin d'accroître la liquidité des obligations de référence à deux et à cinq ans. Nous avons également contribué à des initiatives mondiales visant à renforcer la surveillance des taux d'intérêt et des taux de change de référence.

Notre département de la Monnaie a lui aussi eu fort à faire pour se préparer; ainsi, il a publié de nouvelles recherches poussées sur la monnaie électronique, qui est assurément un enjeu émergent. Nous avons aussi émis un billet commémoratif de 20 dollars dans le but d'honorer Sa Majesté la reine Elizabeth II le jour où elle est devenue le monarque au plus long règne de l'époque moderne au Canada. De plus, nous avons mené un processus de consultation sur la conception d'un billet commémoratif pour souligner le 150e anniversaire de la Confédération canadienne, qui sera émis en 2017.

Parallèlement, la Banque a commencé à préparer son retour dans les locaux de son siège d'origine au début de 2017. Les travaux de rénovation respectent le budget et le calendrier prévus. Pour l'essentiel, le complexe de la Banque aura exactement la même allure qu'auparavant, mais son infrastructure sera plus solide et plus sécuritaire. L'immeuble sera en outre doté d'une nouvelle entrée publique, sise à l'intersection des rues Bank et Wellington, qui donnera accès à un nouveau musée, susceptible selon nous de présenter un grand intérêt pour tous les Canadiens.

N'eussent été nos fantastiques employés, nos leaders chevronnés et la surveillance rigoureuse exercée par notre conseil d'administration indépendant, il aurait été impossible d'atteindre une telle capacité de réponse et un tel état de préparation. À la Banque, nous sommes choyés sur ces trois plans. Seul un changement a été apporté à la composition de notre conseil d'administration en 2015, Jean Simon y ayant été nommé membre en mai (à titre de représentant du Québec).

Les membres du Conseil de direction et l'ensemble du personnel de la Banque ont dit au revoir à une amie et collègue de longue date, Agathe Côté, qui a pris sa retraite en janvier 2016 après plus de 30 ans de service exemplaire. Durant son passage à la Banque, Agathe a permis d'améliorer grandement notre institution. Au terme d'un processus de recherche concurrentiel, le Conseil d'administration a eu le plaisir de nommer Sylvain Leduc au poste de sous-gouverneur. Cette nomination prend effet le 2 mai 2016.

En conclusion, j'aimerais remercier les membres du personnel de la Banque pour leurs contributions à toutes les facettes de nos activités. Ensemble, nous avons fait en sorte d'être prêts à répondre au contexte économique et financier complexe et en pleine mutation du pays en 2015. Et les Canadiens peuvent avoir l'assurance que nous demeurons bien préparés à réaliser notre mandat dans les années à venir.

Le gouverneur,

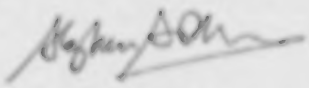

Stephen S. Poloz

Le gouverneur Stephen Poloz serre la main de membres de la Chambre de commerce Canada–Royaume-Uni après avoir prononcé un discours public à Londres en mars 2015. Photo : José Farinha

L'ANNÉE 2015 EN BREF

Faits saillants stratégiques

- L'inflation mesurée par l'IPC global a nettement fléchi au début de 2015 et est restée près de la limite inférieure de la fourchette de maîtrise de l'inflation durant la quasi-totalité de l'année.
- La Banque a abaissé le taux cible du financement à un jour à deux reprises en 2015 afin d'aider l'économie à tourner de nouveau à plein régime et l'inflation à revenir à la cible de façon durable.
- Les modifications apportées au cadre régissant les opérations sur les marchés et aux politiques d'octroi d'une aide d'urgence ont contribué à accroître la résilience du système financier.

Faits saillants opérationnels

- La Banque a lancé son plan à moyen terme 2016-2018, intitulé *Le rôle de la banque centrale à l'aube d'une nouvelle ère*, lequel orientera ses activités au cours des trois prochaines années.
- La modernisation du siège de la Banque du Canada devrait se terminer à la fin de 2016, comme prévu. Les employés devraient réintégrer les locaux au début de 2017.
- Économiques, les billets de banque en polymère ont une durée de vie au moins trois fois et demie plus longue que celle des billets en papier, et le taux de contrefaçon est descendu à son niveau le plus bas en 25 ans.
- Pour la sixième année consécutive, la Banque s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada et les 25 meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale.

Faits saillants financiers

- Le résultat net de la Banque s'est établi à 1 175,8 millions de dollars en 2015, en hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent.
- Le total des charges a diminué de 18,1 millions de dollars, surtout en raison de la baisse de la production de billets de banque et de la réduction des coûts afférents aux immeubles.
- Conformément aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada*, en 2015, la Banque a versé au receveur général du Canada ses revenus excédentaires, soit 1 189,5 millions de dollars.
- La valeur des billets de banque en circulation a augmenté de 8 % en 2015.

RAPPORT DE GESTION

Des dirigeants de la Banque du Canada rencontrent des représentants du Fonds monétaire international à Ottawa en juin 2015. Les représentants du Fonds se rendent chaque année dans les pays membres afin de se tenir au courant des conditions économiques mondiales.

MANDAT ET CADRE DE PLANIFICATION DE LA BANQUE DU CANADA

La Banque du Canada est la banque centrale du pays. Son mandat, défini dans la Loi sur la Banque du Canada, *est de « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».*

La vision de la Banque consiste à être une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur.

Le cadre de planification

Pour mettre en œuvre et réaliser son mandat et sa vision, la Banque dispose d'un cadre de planification rigoureux. En 2015, elle a lancé son plan à moyen terme (PMT) 2016-2018 intitulé *Le rôle de la banque centrale à l'aube d'une nouvelle ère*, lequel orientera ses activités au cours des trois prochaines années.

Fruit d'un processus de planification stratégique étendu, le PMT vise à aider la Banque à s'adapter aux réalités d'un contexte de politiques publiques et de fonctionnement en mutation. Les trois thèmes du Plan mettent l'accent sur l'importance de travailler ensemble comme « une seule Banque » pour concrétiser la vision de l'institution dans ces circonstances.

Le thème 1, *Réinventer le rôle de la banque centrale*, reflète la nécessité de trouver des réponses originales à l'évolution des circonstances dans les économies canadienne et mondiale.

Le thème 2, *Renouveler nos façons de faire*, concerne la consolidation et le renouvellement d'une institution publique digne de confiance qui soit souple, résiliente et adaptable.

Le thème 3, *Renforcer une culture d'innovation*, insiste sur l'importance de recourir à de nouvelles approches et de tenir compte de points de vue multiples pour trouver les meilleures solutions.

Le PMT a été dévoilé aux employés en 2015 pour préparer sa mise en œuvre à partir de 2016. La Banque l'a également diffusé sur son site Internet en 2015, tandis que les cadres de l'institution ont entamé une discussion sur les thèmes du PMT avec les parties prenantes et les partenaires externes. Par ailleurs, en novembre 2015, la première sous-gouverneure, Carolyn Wilkins, a abordé l'un des thèmes du PMT dans un discours intitulé *L'innovation, à la manière des banques centrales*.

Le plan financier de la Banque repose sur l'hypothèse d'un taux de croissance de 2 % des charges opérationnelles de base entre 2015 et 2018, taux qui correspond à l'inflation projetée, et le PMT sera mis en œuvre dans les limites des ressources existantes.

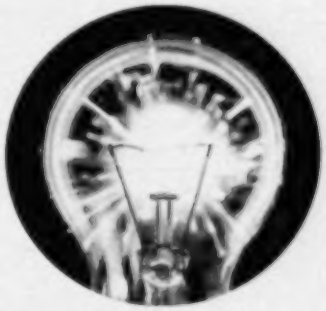

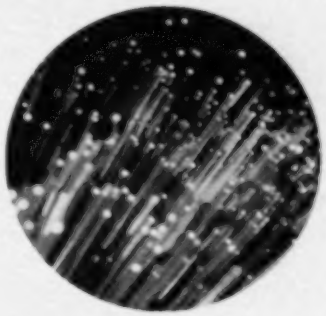

Reddition de comptes

Le PMT vise à orienter les activités annuelles de planification et de reddition de comptes de la Banque, en servant de base aux plans de travail des départements et aux ententes de rendement du personnel.

Le *Rapport annuel*, document par lequel la Banque du Canada s'acquitte de son obligation d'information du public, fait état chaque année des activités de l'institution, ainsi que de ses résultats financiers et non financiers. En outre, la Banque produit des rapports financiers trimestriels.

La Banque dispose d'un site Web riche en information, qui présente une gamme variée de travaux de recherche, de discours, de rapports d'intérêt public, de documents d'information et de communications vidéo pour aider la population à mieux comprendre ses travaux en cours.

Renseignements complémentaires

Le rôle de la banque centrale à l'aube d'une nouvelle ère : le Plan à moyen terme 2016-2018 de la Banque du Canada. Internet : http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2015/06/mre-banque-centrale-aube-nouvelle-ere-plan-moyen-terme-2016-2018.pdf.

Wilkins, C. (2015). ***L'innovation, à la manière des banques centrales***, discours prononcé à l'École de gestion Rotman et l'École Munk des affaires internationales, Toronto, 13 novembre. Internet : http://www.banqueducanada.ca/2015/11/innovation-maniere-banques-centrales.

GRANDES FONCTIONS

Les quatre grandes fonctions de l'institution sont les suivantes :

Politique monétaire : La politique monétaire vise à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Système financier : La Banque s'emploie à promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficience des systèmes financiers au Canada et à l'échelle internationale et effectue des opérations sur les marchés financiers pour atteindre ces objectifs.

Monnaie : La Banque conçoit, émet et distribue les billets de banque canadiens, supervise le système de distribution des billets et assure un approvisionnement constant de billets de qualité aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon.

Gestion financière : La Banque assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi que pour celui du gouvernement du Canada et d'autres clients. Elle fournit au gouvernement des services de gestion de la trésorerie, gère la dette publique et les réserves de change et prodigue des conseils à ce sujet.

POLITIQUE MONÉTAIRE
La politique monétaire vise à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

SYSTÈME FINANCIER
La Banque s'emploie à promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficience des systèmes financiers au Canada et à l'échelle internationale et effectue des opérations sur les marchés financiers pour atteindre ses objectifs.

GRANDES FONCTIONS

MONNAIE
La Banque conçoit, émet et distribue les billets de banque canadiens, supervise le système de distribution des billets et assure un approvisionnement constant de billets de qualité aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon.

GESTION FINANCIÈRE
La Banque assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi que pour celui du gouvernement du Canada et d'autres clients. Elle fournit au gouvernement des services de gestion de la trésorerie, gère la dette publique et les réserves de change et prodigue des conseils à ce sujet.

Politique monétaire

L'objectif premier de la politique monétaire au Canada est de contribuer au bien-être des Canadiens en favorisant une croissance économique soutenue, la progression de l'emploi et l'amélioration du niveau de vie. L'expérience a montré que la meilleure façon dont la politique monétaire peut concourir à l'atteinte de cet objectif est de donner aux ménages et aux entreprises du pays confiance dans la valeur de leur monnaie. Cette confiance permet aux Canadiens de prendre des décisions éclairées en matière de dépenses et d'investissements, stimule l'investissement à long terme dans l'économie nationale, et contribue à une création d'emplois et à un accroissement de la productivité durables.

La pierre angulaire du cadre de conduite de la politique monétaire au Canada est la cible de maîtrise de l'inflation, qui est fixée à 2 %, soit le point médian d'une fourchette allant de 1 à 3 %. Établie conjointement par la Banque du Canada et le gouvernement canadien, cette cible est réexaminée tous les cinq ans; l'entente relative à la maîtrise de l'inflation sera renouvelée en 2016. La Banque agit de façon symétrique en ce qui concerne la cible d'inflation : elle se préoccupe autant d'un taux d'inflation qui dépasse la cible que d'un taux qui lui est inférieur.

La Conseil de direction de la Banque mène la politique monétaire en suivant une démarche axée sur la gestion des risques qui s'inscrit dans un régime flexible de ciblage de l'inflation. Puisque la politique monétaire agit sur l'économie avec un certain décalage, les décisions doivent être orientées vers l'avenir et se fonder sur les analyses et les prévisions du personnel de la Banque, de même que sur des indications provenant de sources externes. Étant donné que le Canada est une économie ouverte qui adhère à un régime de changes flottants, il est important de tenir compte des forces à l'œuvre à l'échelle internationale dans la conduite de la politique monétaire.

La croissance de l'économie mondiale a été modeste en 2015. L'économie américaine a solidement progressé, et la Réserve fédérale a relevé ses taux directeurs à la mi-décembre, après les avoir laissés inchangés pendant

L'inflation mesurée par l'IPC global a diminué et est restée près de la limite inférieure de la fourchette de maîtrise de l'inflation durant la quasi-totalité de 2015, en raison de la faiblesse de l'inflation des prix de l'essence et de l'offre excédentaire persistante au sein de l'économie

Taux de variation en glissement annuel, données mensuelles

a. Indice excluant huit des composantes les plus volatiles de l'IPC ainsi que l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes

Source : Statistique Canada Dernière observation : décembre 2015

sept ans. Dans les autres économies avancées, la reprise s'est poursuivie graduellement. Parallèlement, les perspectives d'expansion se sont affaiblies dans certaines économies émergentes, principal moteur de la croissance mondiale au cours des dernières années.

L'économie mondiale a continué de s'ajuster à la chute des prix des produits de base en 2015. Le recul des cours du pétrole et d'autres produits de base a modifié les termes de l'échange entre les régions importatrices et exportatrices de matières premières. Les taux de change ont réagi à cette situation, ce qui a contribué à faciliter les ajustements économiques nécessaires et à rééquilibrer la progression de la demande.

La baisse des termes de l'échange du pays et la dépréciation du dollar canadien ont déclenché un processus complexe d'adaptation de l'économie canadienne et entraîné d'importants déplacements de l'activité économique. Dans le secteur des ressources, les investissements ont été réduits par suite de la forte chute des prix des produits de base, les pertes d'emploi ont été nombreuses et la production a été réduite dans certains cas. En revanche, le secteur hors ressources, appelé à constituer la principale source de croissance dans les années à venir, s'est montré relativement résilient. Au Canada, une réaffectation de la main-d'œuvre et du capital devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

L'inflation mesurée par l'IPC global a nettement fléchi au début de 2015 et est restée près de la limite inférieure de la fourchette de maîtrise de l'inflation durant la quasi-totalité de l'année en raison d'une conjugaison de facteurs, notamment la brusque chute des prix des produits énergétiques de consommation. Quoique faible, l'inflation mesurée par l'IPC global a été un peu plus élevée qu'escompté. Cette situation tient à deux grands facteurs : le dollar canadien s'est déprécié par rapport aux niveaux postulés précédemment, et les prix de l'essence se sont révélés plus fermes qu'anticipé. Ces derniers se sont repliés, mais ils ne l'ont pas fait autant que la diminution des cours du pétrole brut l'aurait laissé supposer, à la lumière des données historiques. Dans ce contexte, les attentes d'inflation à moyen terme sont restées bien ancrées à 2 %.

Face aux effets du recul des prix du pétrole et d'autres produits de base, la Banque a abaissé son taux directeur en janvier, puis de nouveau en juillet, ajustant elle a eu une idée plus précise des répercussions du choc des termes de l'échange. Le niveau plus bas des taux d'intérêt représente l'un des facteurs qui ont aidé l'économie canadienne à s'adapter, en soutenant en particulier les dépenses des ménages. La dépréciation du dollar canadien, associée à la contraction des prix des ressources, a eu pour effet d'améliorer la compétitivité internationale du Canada, ce qui a contribué à accroître les exportations nettes. Les exportations hors produits de base ont été favorisées par la solide croissance de l'économie américaine. Cela dit, les ajustements nécessaires ou les gains plus faibles des ressources, notamment la redistribution de la main-d'œuvre et du capital entre les secteurs et les régions, constituent un processus complexe et prendront beaucoup de temps.

La Banque a tenu compte d'un éventail de risques touchant les perspectives de l'inflation au Canada au moment de prendre ses décisions de politique monétaire. En janvier, elle considérait que le choc des prix du pétrole intensifiait les risques liés tant au profil d'évolution de l'inflation qu'à la stabilité financière. La décision d'abaisser le taux cible du financement à un jour d'un quart de point de pourcentage pour le ramener à 0,75 % visait à offrir une assurance contre ces risques, à favoriser l'ajustement sectoriel nécessaire au renforcement des investissements et de la croissance, et à permettre à l'économie canadienne de renouer avec son plein potentiel et à l'inflation de retourner à la cible à l'intérieur de la période de projection.

Par la suite, en juillet, l'affaiblissement des perspectives de croissance de l'économie canadienne a accru les risques à la baisse entourant l'inflation. Cette situation a amené la Banque à abaisser le taux cible du financement à un jour d'un quart de point pour le faire passer à 0,5 %, un nouvel assouplissement de la politique monétaire étant requis afin d'aider l'économie à tourner de nouveau à plein régime et l'inflation à revenir à la cible de façon durable.

Le PIB réel s'est nettement contracté au premier semestre de 2015 avant de se raffermir au troisième trimestre, à la faveur du renforcement graduel de l'économie américaine, de la dépréciation passée du dollar canadien et des conditions financières exceptionnelles. Les investissements des entreprises dans le secteur pétrolier et gazier ont fortement diminué, tandis que la détérioration des termes de l'échange a eu des répercussions défavorables sur les revenus et la richesse, ce qui s'est traduit par une réduction de la croissance de la demande intérieure. Les projections en fin d'année donnaient à penser que, en moyenne annuelle, la hausse du progression du PIB réel s'établirait à un peu plus de 1 % en 2015, comparativement à 2,5 % en 2014. On s'attend à ce que la tenue de l'économie reste inégale en 2016, en raison du processus d'adaptation des économies et des changements dans la composition de l'activité économique qui s'opèrent à l'intérieur des régions et des secteurs, et entre les régions et les secteurs.

Les attentes d'inflation à moyen terme sont restées bien ancrées à la cible de 2 %

Objectifs et indicateurs	Niveau de référence (%)	2012 (%)	2014 (%)	2016 (%)
Atteinte de la cible de la Banque relative à l'inflation mesurée par l'IPC				
Inflation annuelle moyenne mesurée par l'IPC global	2	0,8	0,8	1,1
Inflation annuelle moyenne mesurée par l'IPC global depuis 2001		1,8	1,8	1,8
Attentes d'inflation qui restent proches de la cible				
Attentes d'inflation sur dix ans[a]	2	2,0	2,0	2,0

a. Consensus Economics, projection sur dix ans.

Réalisations en 2016

- Les décisions de politique monétaire se sont fondées sur des analyses et un suivi rigoureux et permanents du choc monétaire des prix des produits de base, ainsi que de ses répercussions sur l'économie canadienne et la dynamique de l'inflation. Une analyse économique détaillée et des explications connexes sur les décisions de politique monétaire ont été communiquées tous les trois mois dans le Rapport sur la politique monétaire et les déclarations préenregistrées faites à l'occasion des conférences de presse données par le gouverneur.

- La Banque a continué de se préparer en vue du renouvellement, en 2016, de l'entente relative à la maîtrise de l'inflation conclue avec le gouvernement du Canada. Les travaux de recherche se sont articulés autour de trois grands axes :

  - les coûts et les avantages d'une modification de la cible d'inflation à la lumière de l'expérience acquise durant la période d'après-récession, caractérisée par des taux d'intérêt nominaux avoisinant la borne du zéro et le recul du taux d'intérêt naturel ;

  - le rôle des considérations en matière de stabilité financière — y compris les liens entre l'endettement des ménages et les déséquilibres du marché du logement — dans la conduite de la politique monétaire ;

  - l'utilisation de différentes mesures de la tendance sous-jacente de l'inflation et la question de savoir si l'une d'elles devrait servir de guide à la Banque.

  Les travaux de recherche du personnel ont contribué à approfondir la compréhension qu'a l'institution de grandes questions de politique monétaire, notamment les effets du cycle financier mondial sur les politiques monétaires traditionnelles et non traditionnelles ainsi que le bien-fondé de recourir à une cible de niveau monétaire non traditionnelle au lieu d'abaisser le taux directeur.

  La Banque a aussi collaboré à divers projets de recherche menés par des banques centrales dotées d'un régime de maîtrise de l'inflation semblable au sien. À mes événements, les hauts dirigeants de la Banque de Suède, de la Banque de réserve de la Nouvelle-Zélande et de la Banque nationale suisse ont été invités à un colloque ayant pour thème le renouvellement de la cible de maîtrise de l'inflation de la Banque du Canada en 2016.

  Afin de faire connaître ses travaux liés au régime de ciblage de l'inflation, la Banque a accru la visibilité de ce sujet dans son site Web et ses activités de rayonnement.

- À la lumière de la récente expérience du recours par de la zone euro ayant pratiqué des taux d'intérêt négatifs, la Banque a examiné la viabilité pratique de la cible plancher au Canada pour le taux du financement à un jour en 2016. Selon le cadre de conduite de la politique monétaire en vigueur, la cible plancher est déterminée, cette valeur se situant à -0,50 %, un équivalent à la baisse par rapport à l'estimation de 2009 (établie à +0,25 %).

- Le personnel de la Banque a mené des analyses approfondies sur d'autres enjeux importants touchant à la politique monétaire, tels que la tenue des exportations canadiennes, l'incidence de la fluctuation des prix du pétrole sur les investissements des entreprises et les répercussions des variations du taux de change sur l'inflation.
- La Banque a aussi continué d'améliorer ses estimations de la marge de capacités excédentaires dans l'économie canadienne, en portant une attention particulière au marché du travail, ainsi que de la relation de cette marge avec les pressions inflationnistes sous-jacentes. Elle a ajouté au bulletin *Enquête sur les perspectives des entreprises* un indicateur de l'intensité des pénuries de main-d'œuvre et commencé à publier des estimations de l'écart de production basées sur une méthode structurelle.

Activités à venir

- En 2016, la Banque du Canada et le gouvernement fédéral renouvelleront l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation du pays. En vue de ce renouvellement, le personnel poursuivra ses travaux portant sur les trois priorités de recherche. L'analyse en cours consiste à surveiller les résultats obtenus par d'autres banques centrales, à passer en revue les études universitaires, à dégager les tendances de l'inflation et à évaluer l'incidence générale des mesures de politique monétaire sur les Canadiens. La Banque publiera les résultats de ces recherches sur une page Web réservée à cet effet, dans un dossier spécial de la *Revue de la Banque du Canada* et dans un document d'information accompagnant l'entente de renouvellement, lequel résumera les principaux éléments du régime canadien de ciblage de l'inflation.
- La Banque étudiera plusieurs questions de politique monétaire et de stabilité financière touchant l'économie canadienne d'après-crise. Elle s'emploiera entre autres à envisager et à évaluer divers scénarios possibles pour l'avenir, de même que les tendances et les changements qui pourraient avoir une incidence profonde sur les économies, les marchés et les banques centrales.
- La Banque continuera d'examiner les ajustements en cours au sein de l'économie mondiale. Son examen portera notamment sur l'évolution de l'économie en Chine et dans d'autres pays émergents, ainsi que sur les enjeux actuels associés au recul marqué des prix des produits de base et à ses conséquences, d'une part, pour l'activité économique et le commerce à l'échelle mondiale et, d'autre part, pour les exportations canadiennes et les termes de l'échange du pays.

En 2016, la Banque du Canada et le gouvernement fédéral renouvelleront l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation du pays.

Renseignements complémentaires

Les sujets en lien avec la politique monétaire sont traités dans les discours et les documents de recherche des membres du Conseil de direction, ainsi que dans les rapports techniques et les documents d'analyse du personnel : http://www.banqueducanada.ca/recherches/par-auteur/.

Le *Cadre de conduite de la politique monétaire en contexte de bas taux d'intérêt* (décembre 2015) est consultable à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2015/12/cadre-conduite-politique-monetaire.pdf.

Le *Rapport sur la politique monétaire* est accessible à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/2015/10/rpm-2015-10-21/.

Le bulletin *Enquête sur les perspectives des entreprises* peut être consulté à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2015/10/epe-automne2015.pdf.

Système financier

Un système financier efficace et résilient est essentiel à la stabilité et à la croissance à long terme de l'économie canadienne, car il permet aux consommateurs et aux entreprises d'acquérir des biens et services en toute confiance et de prendre des décisions éclairées concernant leurs transactions financières et leurs placements.

La Banque s'emploie à favoriser la stabilité et l'efficience du système financier canadien en exerçant une surveillance des infrastructures de marchés financiers (IMF) importantes et notamment des principaux systèmes de compensation et de règlement des paiements; en fournissant régulièrement des liquidités à différentes institutions financières canadiennes et au besoin, dans des circonstances exceptionnelles, à des institutions financières canadiennes ainsi qu'à des IMF désignées; en évaluant les risques qui menacent la stabilité du système financier dans son ensemble; et en participant à la formulation des politiques qui régissent le système financier tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

Dans la livraison de la Revue du système financier *parue en décembre 2015, la Banque estime que le système financier canadien est resté résilient.*

La Banque, en concertation avec le gouvernement du Canada, des organismes provinciaux, les acteurs du marché, d'autres banques centrales et des organisations internationales, s'assure que les IMF d'importance systémique fonctionnent de manière à contrôler les risques ainsi qu'à soutenir l'efficience et la stabilité du système financier canadien. La Banque assume des responsabilités particulières de surveillance à l'égard des IMF désignées du fait de leur importance systémique au Canada[1].

Pour faciliter le bon fonctionnement des systèmes de paiement canadiens, la Banque du Canada agit comme agent de règlement, ou « banquier », des membres de l'Association canadienne des paiements (ACP) qui sont des participants directs au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), principal système de paiement au pays. Ce système facilite la compensation, le règlement ou l'enregistrement des opérations de paiement entre les entités participantes et leurs clients. Outre les liquidités intrajournalières qu'elle fournit, la Banque accorde aux participants dont le solde de règlement est temporairement déficitaire en fin de journée des prêts à un jour en échange de garanties.

La Banque du Canada peut aussi offrir des prêts de dernier ressort aux institutions financières canadiennes en période de tensions. Par l'aide d'urgence, elle est en mesure d'apporter des liquidités aux institutions de dépôt et infrastructures fédérales et provinciales aux prises avec des problèmes de liquidité graves et persistants, et elle dispose également de diverses facilités grâce auxquelles elle peut assurer au besoin un apport régulier et exceptionnel de liquidités dans l'ensemble du marché pour contrer des chocs importants.

La Banque publie, une fois par semestre dans la *Revue du système financier*, les résultats de son évaluation des vulnérabilités et des risques touchant le système financier canadien[2]. Cette publication favorise la stabilité financière en renseignant les ménages, les institutions financières, les autres entreprises et les autorités de réglementation sur ces vulnérabilités et risques, et en leur permettant ainsi de prendre des mesures appropriées.

Dans la livraison de la *Revue du système financier* parue en décembre 2015, la Banque estime que le système financier canadien est resté résilient même si les vulnérabilités du secteur du logement se sont légèrement accentuées. Le niveau élevé d'endettement des ménages a également été souligné, ainsi que l'incertitude de la liquidité des marchés de titres à revenu fixe. À la lumière de cette évaluation, la Banque considère que le risque interne le plus important est une hausse généralisée et persistante du chômage qui, en réduisant

1 La *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* confère à la Banque la responsabilité de la surveillance réglementaire des principaux systèmes de compensation et de règlement, à savoir le Système de transfert de paiements de grande valeur, CDSX, la Continuous Linked Settlement (CLS) Bank, le Service canadien de compensation de produits dérivés et le service SwapClear.

2 On entend par « vulnérabilité » une condition préexistante susceptible d'amplifier les chocs et de les propager à l'ensemble du système. Les risques, pour leur part, sont des événements ou des dénouements qui pourraient compromettre la capacité du système financier de remplir ses fonctions essentielles et se traduire par des retombées économiques négatives. Les risques se matérialisent lorsque des événements déclencheurs — qu'il s'agisse d'un effondrement des cours des produits de base ou d'une hausse abrupte et généralisée du chômage — interagissent avec les vulnérabilités.

la capacité des ménages d'assurer le service de leurs dettes, se traduirait par une chute importante des prix des logements un peu partout au Canada. La Banque juge toutefois que ce scénario a peu de chances de se réaliser et prévoit que les déséquilibres dans le secteur des ménages et le marché du logement s'atténueront à mesure que la situation économique s'améliorera.

Réalisations en 2015

Les profondes réformes en cours ont rendu les systèmes financiers plus forts et plus résilients qu'avant la crise financière. La Banque du Canada joue un rôle important dans ces réformes tant au pays qu'à l'étranger.

En 2015, la Banque a contribué aux progrès enregistrés dans plusieurs domaines de la réforme du système financier mondial, notamment par des indications sur les indices financiers de référence, les produits dérivés de gré à gré et le secteur bancaire parallèle[3].

D'autres avancées ont été faites en 2015 dans la réglementation et les politiques qui encadrent le système financier canadien, déjà considéré comme l'un des plus robustes au monde. Le travail de la Banque, qui complète celui d'autres autorités canadiennes de réglementation financière, a porté sur : a) l'accroissement de la résilience des institutions financières et d'importants éléments des infrastructures de marché au Canada, b) le renforcement de sa capacité d'orienter la liquidité vers les contreparties qui en ont le plus besoin, et c) l'amélioration de l'évaluation des vulnérabilités et risques du système financier ainsi que l'élargissement du champ de cette évaluation.

Outre la surveillance des IMF d'importance systémique, une responsabilité qui lui est dévolue depuis longtemps, la Banque est aussi responsable depuis 2014 de la surveillance des systèmes de paiement importants. En 2015, elle a publié les critères de désignation des systèmes de paiement importants et les normes de gestion des risques. Des indications ont été préparées sur l'emploi des instruments qui serviront au redressement des IMF afin de contenir les risques systémiques, et la Banque a accompli des progrès sensibles dans la formulation d'un cadre de résolution des IMF désignées.

La Banque a poursuivi sa coopération avec la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, contrepartie centrale des opérations de pension sur les titres à revenu fixe canadiens, et avec les acteurs sectoriels, afin de mettre au point un modèle de compensation pour les participants investisseurs qui permette d'accroître la part des opérations du marché des pensions compensées par cette contrepartie centrale. Le marché des pensions joue un rôle important dans le maintien de la liquidité plus générale du marché canadien des titres à revenu fixe; quant à la compensation centrale, elle concourt à réduire le risque systémique et à augmenter la résilience des marchés de financement essentiels.

La Banque a conclu par ailleurs un examen pluriannuel approfondi des politiques sur lesquelles se fondent ses opérations de marché et l'octroi de son aide d'urgence aux institutions financières et IMF admissibles. Pour faciliter la conduite de la politique monétaire tout en préservant la stabilité financière, la Banque a introduit en 2015 des changements majeurs au cadre qui régit ses opérations sur les marchés. Ces mesures lui permettront de mieux diriger ses apports quotidiens de liquidité vers les contreparties qui en ont le plus besoin, de surveiller les conditions de liquidité des marchés du financement à terme et de soutenir la liquidité des marchés de titres du gouvernement du Canada. La Banque a ajouté à sa gamme d'instruments un mécanisme conditionnel pour l'octroi bilatéral de liquidités, qu'elle peut activer à sa discrétion en vue de soutenir la stabilité du système financier canadien en cas de période de tensions généralisées sur les marchés.

La Banque a modifié ses politiques d'octroi d'une aide d'urgence en éclaircissant les règles d'admissibilité des établissements financiers sous réglementation provinciale et des IMF, et en élargissant l'éventail des garanties admissibles pour cette aide. Les nouvelles modalités des politiques d'octroi visent également à soutenir le processus de redressement et de résolution des institutions financières et des IMF admissibles.

La Banque a mis sur pied un cadre exhaustif afin de renforcer ses capacités pour la surveillance et la gestion des risques opérationnels liés aux activités sur les marchés financiers essentiels. Ce cadre prévoit des évaluations périodiques des risques, ainsi que des examens opérationnels et des simulations. La Banque est déjà partie à des accords de swap permanents avec plusieurs autres banques centrales pour faciliter l'octroi de liquidités par l'échange de devises. Elle a effectué des exercices de coordination avec d'autres banques centrales dans le but de vérifier le niveau de préparation opérationnelle de ces mécanismes de swap.

Pour rendre le marché canadien des titres à revenu fixe plus efficient et plus résilient, la Banque a créé le Forum canadien des titres à revenu fixe, qui compte des représentants de quinze petites et grandes institutions actives sur ce marché. Présidé par la Banque du Canada, ce comité de haut niveau se réunira tous les

3 Pour en savoir plus, se reporter à la section consacrée aux activités internationales de la Banque, à la page 39.

trimestres afin de discuter de l'évolution de la structure et du fonctionnement du marché des titres à revenu fixe, des pratiques du marché ainsi que des enjeux connexes liés aux politiques publiques.

La Banque a continué d'améliorer l'évaluation qu'elle fait des vulnérabilités et des risques du système financier et d'en agrandir l'étendue; son cadre d'analyse englobe désormais un plus grand nombre de catégories de vulnérabilités. La Banque a sollicité l'avis d'autres banques centrales sur son approche et a coparrainé, avec l'École de gestion Rotman, un colloque réunissant chercheurs, praticiens et responsables des orientations politiques autour du thème du risque de liquidité dans la gestion d'actifs et de ses conséquences pour la stabilité du système financier[4].

Activités à venir

- En coopération avec d'autres instances financières du pays — dont le ministère des Finances, le Bureau du surintendant des institutions financières et la Société d'assurance-dépôts du Canada —, la Banque poursuivra le travail d'application, à l'échelle nationale, des mesures adoptées par le G20 et le Conseil de stabilité financière sur la résolution de la défaillance des IMF d'importance systémique mondiale, ainsi que sur les dérivés de gré à gré, les indices financiers de référence, le secteur bancaire parallèle et la réduction du recours mécanique aux agences de notation.
- La Banque continuera de travailler avec la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés en vue d'augmenter la part des opérations du marché des pensions qui sont compensées par cette contrepartie centrale. Pour atteindre cet objectif, il faudra faire augmenter le nombre de participants au marché qui utilisent le service de compensation centrale et établir un processus de façon à favoriser la compensation des opérations générales de pension.
- La Banque continuera d'apporter son concours à l'ACP à l'égard de la prochaine génération des principaux systèmes de paiement au Canada.
- La Banque échangera des renseignements avec les institutions sous réglementation provinciale afin d'évaluer leur admissibilité à une aide d'urgence, et de renforcer sa capacité d'analyser les risques et les vulnérabilités liés au système financier à l'échelon provincial.
- La Banque envisagera d'apporter d'autres changements à ses opérations afin d'améliorer l'efficience et la liquidité du marché obligataire, et notamment des modifications supplémentaires à ses achats d'obligations du gouvernement du Canada et à ses mécanismes de prise en pension à plus d'un jour. Elle examinera également la possibilité d'acquérir d'autres types de titres de créance négociables.
- La Banque continuera d'analyser les principales vulnérabilités et les principaux risques qui touchent l'économie canadienne, dont une hausse des tensions financières dans le secteur des ménages et une correction marquée des prix des logements; une brusque augmentation des primes de risque à l'échelle mondiale; des tensions émanant de la Chine et d'autres pays émergents; et une faiblesse prolongée des cours des produits de base. La prochaine livraison de la *Revue du système financier*, qui paraîtra en juin 2016, fournira une mise à jour de l'évaluation de la Banque.

Renseignements complémentaires

La *Revue du système financier* peut être consultée en ligne : http://www.banqueducanada.ca/2015/12/rsf-decembre-2015.

Les sujets en lien avec le système financier sont traités dans les discours et les documents de recherche des membres du Conseil de direction, ainsi que dans les rapports techniques et les documents d'analyse du personnel : http://www.banqueducanada.ca/recherches/parcourez.

Schembri, L. (2015). *L'évolution à long terme des prix des logements : une perspective internationale*, discours prononcé devant l'Association canadienne de science économique des affaires, Kingston (Ontario), 25 août. Internet : http://www.banqueducanada.ca/2015/08/evolution-long-terme-prix-logements.

Pour en savoir plus sur le cadre de la Banque régissant les opérations sur les marchés et l'octroi de liquidités, voir : http://www.banqueducanada.ca/marches/operations-marches-octroi-liquidites/cadre-regissant-operations-marches-octroi-liquidites.

4 http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2015/12/liquidity_risk_conference_agenda.pdf

Monnaie

La Banque du Canada est chargée de fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. Elle est responsable du cycle de vie complet des billets de banque — conception, élaboration, production et distribution — et fait en sorte que les billets en circulation soient à l'épreuve de la contrefaçon, qu'ils respectent des normes de qualité élevées, qu'ils soient en quantité suffisante et qu'ils continuent de répondre aux besoins de la population.

Pour appuyer la prise de décisions stratégiques ainsi que la définition des orientations de sa fonction Monnaie, la Banque mène des recherches sur un vaste éventail de sujets, dont la conception et la sûreté des coupures, la qualité et l'état des billets en circulation, l'utilisation de l'argent comptant et l'avenir des billets de banque. Elle se penche également sur la surveillance, l'émission et la réglementation des monnaies électroniques, de même que sur les modes de paiement de détail électroniques.

La Banque sollicite régulièrement l'avis des représentants des organismes d'application de la loi, des secteurs du commerce de détail et des services bancaires, ainsi que du grand public, qui constituent une source précieuse de renseignements, notamment sur l'usage de l'argent comptant, le contenu visuel des prochains billets de banque, et l'utilisation et le coût des autres modes de paiement.

Dans le but de décourager la contrefaçon de la monnaie canadienne, la Banque collabore avec les organismes d'application de la loi et mène des activités de sensibilisation destinées à accroître la vérification systématique des billets par les détaillants et le public.

La Banque participe à des groupes de travail internationaux et coopère avec des instituts de recherche et d'autres banques centrales dans le but de favoriser la mise en commun des connaissances et des pratiques exemplaires ainsi que l'échange de points de vue et le partage de ressources. Il s'agit aussi pour elle de contribuer à l'avancement de la recherche dans des domaines ayant un lien avec la monnaie.

Réalisations en 2015

L'élaboration et l'émission d'un nouveau billet de banque englobent une vaste gamme d'activités, de la recherche relative aux éléments de sécurité à la production et à la distribution des billets, en passant par le choix du contenu visuel.

Le 9 septembre, la Banque a dévoilé et émis un billet commémoratif de 20 dollars en polymère pour rendre hommage à Sa Majesté la reine Elizabeth II, qui est devenue, ce jour-là, le monarque au plus long règne de l'époque moderne au Canada. Plus de 41 millions de billets ont été mis en circulation par l'entremise des institutions financières canadiennes.

Des consultations publiques ont été menées en 2015 en vue de l'émission d'un billet de banque commémoratif pour souligner le 150e anniversaire de la Confédération en 2017. Conformément à ses principes en matière de conception de billets, la Banque a demandé au public son avis sur la meilleure façon d'illustrer le thème du 150e anniversaire sur un billet. Ces renseignements, ainsi que les commentaires des experts en contenu et d'autres parties prenantes de la Banque, ont été transmis au ministre des Finances, à qui revient la décision finale.

Le Canada a poursuivi, pour une quatrième année, son passage du papier au polymère. Pour faciliter le processus, les institutions financières ont collaboré avec leurs succursales et leurs clients commerciaux afin de retirer tous les billets en papier de la circulation. À la fin de l'année, les billets en polymère représentaient environ 80 % des billets en circulation, comparativement à 75 % un an plus tôt. On s'attend à ce que ce taux soit de 86 % au terme de 2016.

La première sous-gouverneure Carolyn Wilkins prononce le mot d'ouverture au colloque international sur la monnaie tenu à Vancouver en mai 2015. Inauguré en 1992 à la demande des banquiers centraux responsables de l'émission de la monnaie, ce colloque rassemble les principaux représentants et fournisseurs du domaine de l'émission et de l'impression des billets de banque. Photo : Vision Event Photography

La qualité des billets en polymère en circulation se maintient : leur durée de vie est au moins trois fois et demie plus longue que celle des billets en papier. La durabilité accrue du polymère et la possibilité de le recycler permettent à la Banque de produire des billets plus économiques et écologiques. Les billets en polymère sont aussi difficiles à contrefaire. La diminution constante du taux de contrefaçon au Canada, qui est passé de 36 billets par million (BPM) en 2014 à 9 BPM[5] à la fin de 2015, témoigne de leur qualité technique. Il s'agit du niveau le plus bas atteint en près de 25 années, bien en deçà de la cible de 30 BPM établie par la Banque. La contrefaçon touche maintenant principalement les billets en papier qui sont encore en circulation.

La Banque a poursuivi ses activités de dissuasion de la contrefaçon auprès des détaillants. Elle a également maintenu sa collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et Sécurité publique Canada dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la contrefaçon, un programme renouvelé en 2015 par le gouvernement du Canada pour une durée de cinq ans.

Grâce à la nouvelle stratégie de gestion de l'information du département de la Monnaie, il est maintenant possible de suivre l'évolution d'un billet de banque tout au long de son cycle de vie, de la conception à la destruction. L'International Association of Currency Affairs a reconnu en 2015 cette approche novatrice à l'égard de l'étude analytique des billets de banque en lui décernant le prix de la meilleure innovation dans le domaine du traitement des billets.

En 2015, la recherche-développement liée à la technologie des billets de banque a porté sur l'état des billets, l'efficacité du tri à haute vitesse, les nouveaux modèles d'évaluation de la durée de vie des billets, les comportements des gens quant à la vérification de l'authenticité des billets et les avancées technologiques. La Banque est membre d'un groupe de recherche dont font partie le Conseil national de recherches du Canada et des représentants des secteurs public et privé.

La Banque a continué ses recherches sur l'utilisation de l'argent comptant, de la monnaie électronique et des autres formes de paiement en 2015.

La plus récente enquête sur les modes de paiement a permis de recueillir des renseignements précieux sur l'utilisation de l'argent comptant et l'adoption des technologies nouvelles et existantes au Canada en matière de paiement. Les détaillants canadiens ont également été sondés dans le cadre des recherches de la Banque sur les coûts des différentes méthodes de paiement pour les entreprises et la société en général.

Taux de contrefaçon

Nombre de faux billets détectés annuellement par million de billets authentiques en circulation (BPM)

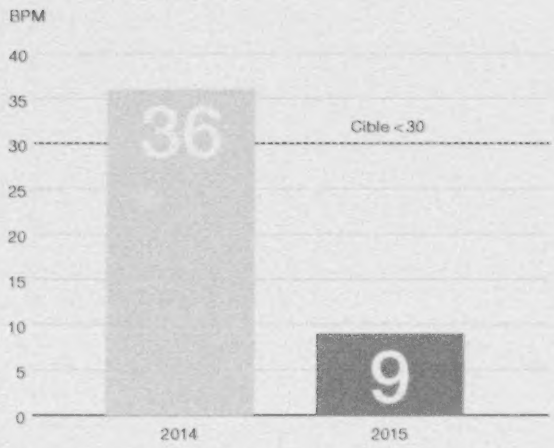

La Banque a aussi entamé une analyse des avantages et inconvénients liés à l'émission d'une monnaie numérique par les banques centrales. Une étude portant sur des billets de banque émis par des entités privées qui ont circulé aux États-Unis pourrait offrir un nouvel éclairage quant à l'émergence de la monnaie électronique[6].

Les opérations de la Monnaie ont permis d'assurer l'approvisionnement des Canadiens en billets de banque sûrs et de grande qualité par la gestion des stocks, des mesures rigoureuses d'assurance de la qualité et une collaboration constante avec les partenaires des institutions financières. Étant donné la durabilité du polymère, les centres de traitement des billets ont enregistré une baisse notable du nombre de billets devant être retirés de la circulation, ce qui les a amenés à réorganiser leurs opérations en conséquence.

Les bureaux régionaux de la Banque à Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax sont demeurés très présents dans l'ensemble du pays en offrant des programmes d'information sur la monnaie aux partenaires locaux d'organismes d'application de la loi, à la GRC, aux institutions financières et aux détaillants.

5 Les statistiques sur la contrefaçon, exprimées en billets par million, correspondent au nombre de faux billets détectés par million de billets authentiques en circulation. Ainsi, si 9 faux billets ont été détectés pour 1 million de billets authentiques en circulation, le taux de contrefaçon est de 9 BPM.

6 W. E. Weber (2015), *Government and Private E-Money-Like Systems: Federal Reserve Notes and National Bank Notes*, document de travail du personnel n° 2015-18, Banque du Canada. Internet : http://www.banqueducanada.ca/2015/08/document-travail-2015-18/

Billet de banque commémoratif de 2015

Le 9 septembre 2015, Sa Majesté la reine Elizabeth II est devenue le monarque au plus long règne de l'époque moderne au Canada et a dépassé ainsi le record détenu par son arrière-arrière-grand-mère, la reine Victoria.

La Banque du Canada était fière de souligner ce jalon historique par l'émission d'un billet de banque commémoratif, lancé officiellement à Rideau Hall par Son Excellence le très honorable David Johnston, gouverneur général du Canada, et le chef du département de la Monnaie à la Banque du Canada, Richard Wall. À cette occasion, la Monnaie royale canadienne et Postes Canada ont dévoilé respectivement une pièce de monnaie et un timbre commémoratifs.

Plus de 41 millions de billets commémoratifs ont été mis en circulation par l'entremise des institutions financières canadiennes en 2015.

Ce billet, qui est une variante de la coupure actuelle de 20 dollars en polymère, comporte les mêmes éléments de sécurité. Les différences résident dans les éléments visuels de la bande transparente. On y trouve notamment le portrait à reflets métalliques en couleurs de Sa Majesté qui, pour la première fois sur un billet de banque canadien, est coiffée d'un diadème. Le portrait a été réalisé à partir d'une photo prise en 1951 par l'illustre photographe canadien Yousuf Karsh. Trois symboles à reflets métalliques figurent sous le portrait : le monogramme de Sa Majesté, une guirlande de feuilles d'érable et une mention soulignant le règne historique de la Reine.

Son Excellence le très honorable David Johnston, gouverneur général du Canada (à droite), et Richard Wall, chef du département de la Monnaie à la Banque du Canada (à gauche), sont photographiés avec le billet commémoratif de 20 dollars visant à souligner le règne historique de la reine Elizabeth II.

La Banque avait émis seulement deux autres billets commémoratifs auparavant : un billet de 25 dollars, en 1935, en l'honneur du 25e anniversaire du couronnement du roi George V et une coupure de 1 dollar, en 1967, pour célébrer le centenaire de la Confédération.

En 2017, la Banque mettra en circulation un nouveau billet commémoratif pour souligner le 150e anniversaire du Canada.

Activités à venir

- Les billets de banque en polymère devraient représenter 86 % du nombre total de billets en circulation d'ici la fin de 2016, tandis que se poursuit le remplacement des billets en papier. Comme ce chiffre représente la grande majorité des billets en circulation, le taux de remplacement devrait diminuer considérablement dans les années à venir.
- Les travaux relatifs à la conception, à la production et à la préparation de l'émission d'un billet commémoratif soulignant le 150e anniversaire du Canada en 2017 se poursuivront, et la Banque mènera une consultation publique en vue d'élaborer la première coupure de la prochaine série de billets en polymère.
- La modernisation des centres de traitement des billets continuera, notamment par l'introduction graduelle d'autres appareils automatisés.
- Grâce à la stratégie de gestion de l'information et à d'autres recherches, la Banque pourra mieux connaître les tendances pour ce qui est de la circulation des billets entre les institutions financières et dans l'ensemble du Canada. Ces renseignements serviront à orienter les améliorations qui pourraient être apportées au Système de distribution des billets de banque.
- La Banque fera avancer ses recherches sur la monnaie électronique, les technologies de paiement électronique et les autres modes de paiement, ainsi que les technologies d'avant-garde relativement à la sûreté des billets de banque.

Renseignements complémentaires

De plus amples renseignements sur les billets de banque canadiens en polymère sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.banqueducanada.ca/billets.

Fung, B., K. P. Huynh et G. Stuber (2015), « L'usage de l'argent comptant au Canada », *Revue de la Banque du Canada*, printemps, p. 51-63. Internet : http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2015/05/revue-bdc-printemps15-fung.pdf.

Gestion financière

En qualité d'agent financier et de banquier du gouvernement fédéral, la Banque du Canada s'attache à fournir des services bancaires et de gestion financière efficaces et efficients, en se conformant à un cadre de gestion des risques solide et résilient.

La Banque administre la dette et les réserves du gouvernement fédéral et lui donne des conseils à ce sujet. Par ailleurs, elle collabore avec le ministère des Finances à l'élaboration des politiques et des programmes sur lesquels repose la gestion des opérations d'emprunt et de placement de l'État.

Elle gère aussi les soldes de trésorerie en dollars canadiens du gouvernement, procède à des adjudications de titres de la dette publique, gère le Compte du fonds des changes, les réserves de liquidités internationales du Canada, et administre le Programme de placement de titres sur le marché de détail.

La Banque administre la dette et les réserves du gouvernement fédéral.

La Banque gère également les risques liés à son propre bilan et, en tant qu'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada, elle gère les actifs du Fonds de pension en fiducie.

En outre, la Banque mène des activités bancaires au nom d'autres banques centrales et d'organisations internationales, et elle offre des services bancaires aux institutions financières et aux systèmes désignés de compensation et de règlement des paiements.

Enfin, la Banque est le gardien, pour le compte des propriétaires, des soldes non réclamés de comptes bancaires. Ces soldes sont des dépôts ou des instruments négociables, en dollars canadiens, détenus auprès des banques ou des sociétés de fiducie sous réglementation fédérale mais à l'égard desquels aucune activité n'a été effectuée pendant une période d'au moins dix ans.

Réalisations en 2015

Conformément à la stratégie de gestion de la dette du gouvernement pour 2015-2016, le programme d'emprunt de 2015 visait principalement à assurer aux programmes et services publics une source stable de financement à faible coût tout en soutenant le bon fonctionnement et la liquidité du marché des titres d'État. À cette fin, il importe de trouver un juste équilibre entre les coûts et les risques liés à la structure de la dette.

Grâce à un partenariat avec l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, des accords ont été mis en place pour que la Banque puisse accéder aux données concernant les opérations sur les titres d'emprunt conclues par tous les distributeurs de titres d'État. Ce partenariat lui permettra d'améliorer le suivi et l'analyse des marchés canadiens des titres à revenu fixe ainsi que la recherche qu'elle consacre à ces marchés.

Afin d'accroître la taille des émissions des obligations de référence pour les échéances clés, le Canada a cessé d'émettre des obligations à trois ans en 2015. Les émissions interrompues ont été progressivement réaffectées aux obligations à deux et cinq ans, ce qui fera augmenter la liquidité des marchés de titres et contribuera à leur efficience.

- Durant l'exercice 2015-2016, les émissions de titres du gouvernement du Canada devraient se chiffrer aux alentours de 90 milliards de dollars pour les obligations négociables et à environ 304 milliards de dollars pour les bons du Trésor. L'encours total de la dette contractée sur les marchés était de quelque 672 milliards de dollars au 31 décembre 2015.
- Les soldes de trésorerie du gouvernement fédéral détenus auprès de la Banque et des institutions financières du pays ont avoisiné en moyenne 33 milliards de dollars en 2015.
- La valeur marchande des réserves de liquidités détenues dans le Compte du fonds des changes totalisait 69,1 milliards de dollars américains au 31 décembre 2015. Ces réserves sont investies dans des titres libellés en dollars américains, en euros, en yens et en livres sterling.
- L'encours des bons du Trésor, qui était de 136 milliards de dollars au 1er avril 2015, devrait baisser pour s'établir à 129 milliards de dollars au 31 mars 2016.

Des progrès sensibles ont été enregistrés dans la gestion des réserves de change du pays. Adoptée en 2015, une nouvelle méthode de gestion de portefeuille, qui comprend un indice de référence des actifs fondé sur le système de notation interne de la Banque, oriente la répartition des placements. L'institution a aussi mis en place des mesures de tolérance au risque pour les actifs et les passifs du portefeuille du Compte du fonds des changes. La transition des réserves de liquidités — dont la valeur s'élève à 69 milliards de dollars américains — vers le nouvel indice de référence a été testée en 2015.

La Banque et le gouvernement du Canada ont diminué leur dépendance à l'égard des agences de notation externes en développant des capacités internes pour évaluer le risque de crédit. En 2015, la Banque a fini de mettre au point ses méthodes de notation du crédit et cessé de se reposer machinalement sur les notes des agences pour la gestion des actifs du Compte du fonds des changes. Cette mesure fait suite aux recommandations formulées en 2010 par le Conseil de stabilité financière selon lesquelles toutes les banques devraient exercer leur jugement sur le risque de crédit associé aux instruments financiers qu'elles acceptent dans le cadre des opérations de marché, qu'il s'agisse de titres remis en garantie ou d'achats fermes. La réduction du recours aux notes attribuées par les agences de notation externes est considérée comme une pratique exemplaire qui favorise la stabilité du système financier.

Des progrès sensibles ont été enregistrés dans la gestion des réserves de change du pays.

Le gouvernement a revu les accords juridiques régissant les swaps de devises auxquels il procède avec des institutions financières qui agissent à titre de contrepartie. Ces opérations, par lesquelles il obtient du financement pour alimenter ses réserves de change, seront dorénavant assorties d'un transfert bilatéral de garanties. À la fin de 2015, des conventions ont été conclues avec des contreparties, dont les accords de swaps représentaient 85 % du portefeuille d'accords de swaps du gouvernement. Une fois pleinement mise en œuvre, la nouvelle politique devrait mener à une atténuation du risque de crédit ainsi qu'à une diminution des coûts de financement du gouvernement de l'ordre de 25 à 30 millions de dollars par an. En décembre 2015, la transition avait engendré une baisse de 93 millions de dollars des dépenses de l'État.

Le gouvernement canadien a publié les conclusions d'une évaluation externe du Programme de placement de titres sur le marché du détail[7], dont la gestion est assurée par la Banque. Vu la popularité persistante des Obligations d'épargne du Canada et des Obligations à prime du Canada, il a été décidé de laisser le Programme inchangé. Globalement, quelque 2,5 millions de Canadiens ont investi 6 milliards de dollars dans des obligations grâce au Programme.

En 2015, la Banque du Canada a su maintenir ses rigoureuses normes d'excellence opérationnelle en matière de gestion financière, le système de paiement affichant un taux de disponibilité de 99,96 %. L'infrastructure opérationnelle a encore été renforcée grâce à l'aboutissement de plusieurs projets d'envergure visant à améliorer les systèmes.

En 2015, la Banque du Canada a su maintenir ses rigoureuses normes d'excellence opérationnelle en matière de gestion financière, le système de paiement affichant un taux de disponibilité de 99,96 %.

La Banque a accru la résilience des services opérationnels et bancaires offerts aux autres banques centrales, aux institutions officielles et aux principaux participants au système financier canadien qui conservent des titres auprès d'elle. Les modifications apportées au modèle de prestation des services pour les opérations bancaires, dans le but de permettre à ces clients de négocier activement leurs titres, se sont traduites par une hausse notable du volume des échanges et ont favorisé le bon fonctionnement des marchés des titres à revenu fixe. En 2015, la Société d'assurance-dépôts du Canada s'est ajoutée à la liste de clients.

L'étude triennale portant sur l'appariement de l'actif et du passif du Fonds de pension de la Banque a été menée à son terme en 2015. L'institution a donné suite aux recommandations en entamant la diversification des actifs du portefeuille du Fonds de pension en fiducie afin d'améliorer le ratio risque/rendement.

Activités à venir

En 2016, la Banque continuera de mettre l'accent sur le niveau d'excellence relativement aux activités de gestion financière, notamment en investissant dans l'actualisation de son armature technologique afin d'améliorer la fonctionnalité et la résilience des systèmes qui sous-tendent les services financiers et bancaires, la gestion des risques et les opérations sur les marchés.

La Banque maintiendra ses efforts en vue de remodeler et de moderniser le système d'adjudication essentiel qu'elle utilise pour la distribution des encaisses et des titres à l'appui de ses propres opérations et pour remplir ses fonctions d'agent financier du gouvernement du Canada. Elle cherche ainsi à renforcer la souplesse et l'efficacité opérationnelle du système en même temps qu'à atténuer les risques pesant sur celui-ci. Le Projet de modernisation des systèmes relatifs aux adjudications s'échelonnera jusqu'en 2018.

Les recherches se poursuivront dans les domaines de la gestion financière et des opérations bancaires, et comprendront des activités réalisées de concert avec d'autres organismes (par exemple, une étude effectuée en collaboration avec l'Association canadienne des paiements sur la prochaine génération de systèmes de paiement).

Renseignements complémentaires

On trouvera de plus amples renseignements sur la gestion financière à la Banque du Canada dans le site Web de l'institution : http://www.banqueducanada.ca/grandes-fonctions/gestion-financiere.

Recherches et publications connexes : http://www.banqueducanada.ca/recherches/parcourir/[illegible]

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement du Canada est présentée à l'adresse http://www.fin.gc.ca/dms-sgd/dms-sgd-[illegible].pdf.

Des renseignements sur les soldes non réclamés et sur la marche à suivre pour présenter une demande de remboursement sont consultables à l'adresse suivante : http://www.banqueducanada.ca/soldes-non-reclames.

7 Canada, ministère des Finances, *Évaluation du Programme de placement de titres sur le marché de détail*. Internet : http://www.fin.gc.ca/[illegible]

ADMINISTRATION DE LA BANQUE DU CANADA

Les grandes fonctions et les activités principales de la Banque du Canada s'appuient sur de solides pratiques de gestion et un cadre opérationnel efficace. Des opérations efficaces, efficientes et novatrices favorisent la mobilisation et la productivité des employés et contribuent à la réalisation des thèmes et des objectifs opérationnels énoncés dans le Plan à moyen terme.

Les départements de l'Administration générale collaborent avec les leaders et les employés de l'institution pour veiller à ce que les activités soient menées à bien. Cette collaboration comprend la gestion :

- des ressources humaines : recrutement, mobilisation et fidélisation d'employés très qualifiés;
- des processus : prise de décisions et gouvernance par la Haute Direction, système de vérification de la conformité et système juridique, politique institutionnelle et gestion des risques;
- des actifs : entretien des immeubles, prestation de services et approvisionnement de ressources en information;
- des finances : établissement des budgets, comptabilité, contrôle et audit;
- des technologies de l'information, des données et de la sécurité.

Les employés

Pour s'acquitter efficacement de son mandat, la Banque a besoin d'un effectif adéquat d'employés disposant des outils voulus.

Le personnel de la Banque est composé d'économistes et de spécialistes du système financier dont les activités sont liées aux grandes fonctions de la Banque, mais également de nombreux autres professionnels assurant un soutien opérationnel dans les domaines des technologies de l'information, des services financiers, de l'audit, des communications, de la sécurité, de la gestion de l'information et du savoir, des données et statistiques, des services juridiques et des ressources humaines. En 2015, la Banque du Canada comptait environ 1 600 employés[3]. La majorité d'entre eux, soit 90 %, travaillent à Ottawa; les 10 % restants sont affectés aux bureaux régionaux et centres des opérations de Halifax, Montréal, Toronto, Calgary, Vancouver et New York.

Les ressources humaines en 2015

Les activités liées aux ressources humaines visaient à attirer, retenir et mobiliser des employés très qualifiés; à favoriser une culture fondée sur le respect, l'intégrité et l'excellence; et à mettre à profit l'esprit d'innovation et de collaboration nécessaire pour interagir efficacement avec les partenaires de la Banque, au Canada et dans le monde entier.

En 2015, la Banque a été une nouvelle fois reconnue pour les efforts qu'elle déploie afin d'offrir à ses employés un milieu de travail de qualité supérieure, des occasions de perfectionnement uniques et une rémunération globale concurrentielle. Elle s'est ainsi classée parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada et les 25 meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale, et ce, pour la sixième année consécutive.

Répartition de l'effectif, par catégorie
Chiffres approximatifs, pour 2015

Soutien administratif et supervision
Cadres et cadres supérieurs
Personnel affecté aux opérations et spécialistes techniques
Travailleurs du savoir et professionnels (non gestionnaires)

Pour embaucher du personnel possédant les compétences requises, l'institution utilise un savant dosage de recrutement externe et de dotation interne. Elle a principalement recours au recrutement général, aux programmes de stages pour étudiants à la maîtrise et au doctorat, ainsi qu'aux stages de travail coopératif et aux stages d'été. La campagne de recrutement universitaire s'est accompagnée en 2015 du Défi du gouverneur[4], un concours sur la politique monétaire destiné aux étudiants de premier cycle. Outre ses objectifs éducatifs, le programme a pour but de faire connaître la Banque en tant qu'éventuel employeur.

3 La numéro d'employés tient compte des employés réguliers et temporaires, mais exclut le gouverneur, le premier sous-gouverneur et les employés en congé de moins de deux ans.

4 Pour obtenir des précisions au sujet du Défi du gouverneur, voir page 37.

Conformément aux objectifs opérationnels que la Banque s'est fixés dans son nouveau plan à moyen terme, le gouverneur et la première sous-gouverneure ont soutenu la mise en place de compétences actualisées en leadership. Ces dernières s'inscrivent dans un nouveau cadre de perfectionnement en leadership à l'échelle de la Banque et en constituent un élément essentiel. Ce cadre vise à améliorer les possibilités offertes actuellement aux leaders de l'institution, à tous les niveaux, qui souhaitent développer leurs compétences. L'accent est mis sur l'innovation et la prise de risques stratégiques, deux valeurs qui seront nécessaires pour réinventer le rôle de la banque centrale dans l'avenir.

La diversité et l'équité en matière d'emploi demeurent une priorité pour la Banque, qui a entrepris de nouvelles initiatives en 2015 en vue d'améliorer la représentation des Autochtones et des personnes handicapées au sein de son effectif. Elle a en effet instauré un programme de bourses d'études universitaires s'adressant à ces deux groupes, ainsi qu'un programme pilote de placement professionnel pour les personnes handicapées.

La Banque privilégie la communication interne pour que les employés disposent de l'information dont ils ont besoin dans leur travail, ainsi que pour créer un milieu de travail positif et axé sur la coopération. Le site intranet de l'institution, Banque centrale, est enrichi quotidiennement de renseignements pratiques et de nouvelles qui leur sont destinés. Il a été actualisé avec du nouveau contenu en 2015 pour améliorer les outils, programmes et renseignements mis à la disposition des membres du personnel travaillant à leur perfectionnement professionnel.

En 2015, le programme des Prix d'excellence, qui en était à sa deuxième édition, a connu une augmentation du nombre d'employés mis en candidature par leurs collègues. En tout, 88 candidatures ont été reçues et 10 employés ont été reconnus par la Banque pour leurs contributions dans les domaines de l'innovation, du milieu de travail et de la collaboration.

Les employés de la Banque participent aussi de façon volontaire à une campagne de charité annuelle en milieu de travail. L'accent est traditionnellement mis sur la campagne Centraide, mais, en 2015, l'institution a également donné la possibilité aux employés de verser des dons à Partenairesanté, un regroupement d'organismes de bienfaisance nationaux du domaine de la santé. Plus de 237 000 dollars ont été recueillis grâce aux dons directs ou aux activités internes de collecte de fonds. Le personnel a en outre organisé une campagne de collecte de denrées au profit de la Banque d'alimentation d'Ottawa.

Compétences en leadership

Vision stratégique

Transformer la vision de la Banque en des plans concrets, en inscrivant la stratégie et les activités dans une perspective axée sur le long terme.

Leadership inspirant

Rallier les employés autour d'une compréhension commune des objectifs de la Banque afin de former des équipes productives et mobilisées.

Leadership intellectuel

Se voir reconnaître une expertise qui catalyse le travail des autres et encourager ceux-ci à remettre en question le statu quo.

Encadrement et perfectionnement des employés

Favoriser un environnement qui soit propice à l'apprentissage et au perfectionnement et qui mette en valeur les différences individuelles.

Focalisation sur les réalisations

Produire des résultats grâce à un rendement élevé, à une gestion efficace des risques et à des décisions judicieuses fondées sur l'analyse des données.

L'infrastructure opérationnelle

Dans le cadre du Programme de modernisation du siège de la Banque du Canada, la terrasse située entre la tour Est, au coin des rues Bank et Wellington, a été réaménagée pour accueillir la nouvelle entrée du Musée de la Banque du Canada, qui sera facile d'accès au public. Le projet de modernisation devrait s'achever à la fin de 2016.

La modernisation du siège

Le projet de modernisation du complexe du siège de la Banque du Canada, situé au 234, rue Wellington, devrait être achevé comme prévu à la fin de 2016. Les employés travaillant actuellement au siège temporaire, qui se trouve à l'angle de l'avenue Laurier Ouest et de la rue O'Connor, devraient réintégrer les locaux permanents de la Banque de façon graduelle au début de 2017.

L'édifice du siège, situé en diagonale par rapport au Parlement du Canada, est un élément architectural important du centre-ville d'Ottawa. Le complexe est composé de deux grandes structures alliant des styles classique et moderne, qui sont reliées par un atrium. Construit en 1938, l'immeuble d'origine en pierre est flanqué de deux tours de verre modernes, érigées dans les années 1970.

La rénovation de la structure comprendra la mise à niveau des principaux systèmes du bâtiment, qui étaient arrivés au terme de leur vie utile. Elle permettra également de satisfaire les besoins évolutifs de la Banque en ce qui a trait à la sécurité et aux opérations.

En 2015, des progrès importants ont été réalisés dans le cadre du projet. La structure de base de l'immeuble a été achevée et les travaux d'aménagement ont commencé dans l'ensemble de l'installation. La conception de la terrasse à l'est du complexe a été repensée dans le but de créer une place publique animée et de permettre un meilleur accès au Musée de la Banque du Canada, qui devrait rouvrir ses portes en 2017, dans des locaux agrandis.

Le projet respecte le budget fixé (460 millions de dollars), et la Banque engagera d'importantes dépenses en immobilisations en 2016, principalement pour les travaux d'aménagement intérieur, le mobilier et l'équipement.

COMMUNICATIONS ET OBLIGATION D'INFORMATION DU PUBLIC

La Banque du Canada s'est engagée à communiquer ses politiques et ses décisions opérationnelles en faisant preuve d'ouverture et de transparence. Les Canadiens, les entreprises et les investisseurs auront davantage confiance en la valeur de la monnaie et en la stabilité du système financier du pays s'ils comprennent les activités de l'institution.

Le gouverneur Poloz et la première sous-gouverneure Wilkins répondent à des questions pendant une conférence de presse en 2015.

La Banque communique avec les Canadiens au moyen de discours, de publications, de témoignages devant le Parlement, de conférences de presse et d'entrevues avec les médias. Huit fois par année, à des dates préétablies, elle annonce sa décision relative au taux directeur et, en complément, publie le *Rapport sur la politique monétaire*, tous les trois mois. De plus, l'institution favorise une meilleure compréhension des vulnérabilités financières et des risques émergents entourant la stabilité du système financier canadien par l'intermédiaire de la *Revue du système financier*, publiée chaque semestre.

Des conférences de presse et des entrevues sont organisées après la plupart des apparitions importantes du gouverneur et de la première sous-gouverneure, sauf lors d'une élection fédérale. Par ailleurs, le site Web de la Banque offre aux Canadiens une foule de renseignements sur les activités de la Banque. Celle-ci dispose également d'un programme de rayonnement étendu pour veiller à ce que les points de vue de la population, des entreprises et des organismes du Canada soient compris et pris en compte par l'institution dans le cadre de ses activités.

Communications externes

En 2015, les membres du Conseil de direction ont présenté 28 discours ou exposés publics concernant la politique monétaire, la stabilité économique et financière au Canada et dans le monde, ainsi que le programme de réforme du système financier international. Les grands enjeux liés aux préparatifs en vue du renouvellement de l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation ont également été abordés dans plusieurs discours.

Le gouverneur et la première sous-gouverneure ont témoigné devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes en 2015. Des cadres supérieurs de la Banque ont également témoigné devant ce comité au sujet de l'essor des activités en renminbis au Canada et de l'incidence de la baisse des prix du pétrole sur l'économie canadienne.

La Banque a recouru davantage aux médias sociaux ainsi qu'à d'autres outils de communication en ligne et multimédias afin de renforcer son rayonnement auprès des Canadiens. Son site Web a enregistré plus de 1 million de visites en moyenne par mois en 2015, pour un total de 54 millions de pages vues durant l'année, tandis que le nombre de visiteurs uniques affichait une hausse de 29 % pour s'établir à 12,1 millions. En 2015, la Banque du Canada a reçu le prix du meilleur site Web de banque centrale, décerné par CentralBanking.com[10].

10 Le prix 2015 a été annoncé à la fin de 2014 et a été mentionné dans le rapport annuel de l'année dernière.

Des outils en ligne populaires — Twitter, LinkedIn, fils RSS et Flickr — ont contribué à sensibiliser les Canadiens aux travaux de la Banque. Cette dernière a intensifié les diffusions Web en 2015 pour améliorer l'accès à l'ensemble des interventions publiques du Conseil de direction. Les principales activités auxquelles a participé le gouverneur durant l'année, ainsi que les discours prononcés par la première sous-gouverneure et les sous-gouverneurs ont été diffusés en direct dans le Web, et tous les discours sont archivés et consultables sur la chaîne YouTube de la Banque.

En plus des statistiques quotidiennes sur les taux d'intérêt et les taux de change, le site Web contient tous les avis et publications, enquêtes, travaux de recherche, discours, rapports d'intérêt public, documents d'information et vidéos de l'institution. On y trouve du contenu éducatif sur la Banque touchant des thèmes d'intérêt général, tels que l'histoire de l'institution et les billets de banque.

La Banque continue d'améliorer l'expérience des utilisateurs de son site Web. Grâce à des améliorations techniques, il est désormais plus aisé de consulter le site à partir d'appareils mobiles, ce qui facilite l'accès des utilisateurs au texte ou aux images portant sur un large éventail de sujets. Le contenu du site est modifié et actualisé comme il se doit pour appuyer les travaux en cours et les activités de communication spéciales. À titre d'exemple, citons les importantes mises à jour de l'information relative aux opérations sur les marchés financiers et à l'octroi de liquidités, ainsi que le contenu des communications mis en ligne pour promouvoir le lancement du billet de banque commémoratif de 20 dollars.

Le gouverneur Poloz et la première sous-gouverneure Wilkins se rendent témoigner devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Activité dans le site Web de la Banque du Canada

86 900
abonnés Twitter

14 223
abonnés LinkedIn

134 892
visionnements YouTube

1 080 000
visiteurs en moyenne par mois dans le site Web de la Banque

Rayonnement auprès du public

Conformément aux priorités énoncées dans son plan à moyen terme, la Banque poursuit l'élaboration de nouvelles stratégies afin d'atteindre ses partenaires externes et d'autres parties prenantes. En 2015, elle a tenu des consultations publiques avec des organismes partenaires, des institutions financières, des participants au marché et des chefs d'entreprise sur divers sujets.

Les cinq bureaux régionaux de la Banque situés au Canada, soit à Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax, jouent un rôle important de liaison avec les entreprises, les organisations et les citoyens de partout au pays. Le personnel de ces bureaux se tient au courant des enjeux ainsi que des intérêts locaux et régionaux, et contribue à l'analyse que fait la Banque des tendances économiques et sectorielles. Les bureaux régionaux collaborent également avec des organismes partenaires, des entreprises et les citoyens en vue de promouvoir un système monétaire efficace. La Banque compte aussi un bureau à New York, qui permet de rester en contact avec les acteurs du secteur financier aux États-Unis.

Le gouverneur Poloz prononce un discours sur la crédibilité des banques centrales et la normalisation de la politique monétaire devant la Chambre de commerce Canada–Royaume-Uni en mars 2015. Photo : José Fariñha

Les sous-gouverneurs parcourent le pays pour présenter des exposés sur les fonctions de la Banque, rencontrer des intervenants locaux et réaliser des entrevues avec les médias. Ils sont généralement accompagnés d'un membre du Conseil d'administration. En 2015, trois de ces activités de rayonnement régional ont eu lieu à Kelowna, à Winnipeg et à Regina.

Par ailleurs, le gouverneur et la première sous-gouverneure tiennent régulièrement des consultations et des tables rondes avec des chefs d'entreprise et des organismes. M. Poloz et M^me^ Wilkins ont mené quinze de ces consultations à Ottawa et à d'autres endroits, ce qui leur a permis d'obtenir des points de vue extérieurs sur les enjeux auxquels sont confrontés les secteurs économique et financier du Canada.

Chaque année, la Banque reçoit un volume important de demandes de renseignements émanant du public, auxquelles elle donne suite. En 2015, les employés ont répondu à 18 015 appels téléphoniques, 12 562 courriels, 541 lettres et 151 télécopies portant sur des questions et des préoccupations très diverses au sujet de la Banque.

Rayonnement auprès des universités

Conformément à son engagement à l'égard de l'innovation, la Banque a renouvelé sa stratégie de communication avec les universités en 2015 dans le but de favoriser des discussions et des échanges de renseignements sur une base rigoureuse. Un nouveau chef de la recherche économique et financière a été nommé, et un plan de recherche de la Banque axé sur la collaboration interfonctionnelle a été élaboré à l'appui des objectifs opérationnels de l'institution.

Un programme de chercheurs invités a été lancé, dans le cadre duquel trois chercheurs ont été sélectionnés, afin de promouvoir la collaboration entre des chercheurs externes du milieu universitaire et ceux de la Banque. Celle-ci a organisé plusieurs colloques; parmi les thèmes traités en 2015 figurent la monnaie et les paiements électroniques, le ciblage de l'inflation et les cycles des prix des produits de base.

La Banque a également élargi l'éventail de ses recherches diffusées en ligne. Les travaux de recherche du personnel sont désormais publiés selon un nouveau processus indépendant du Conseil de direction et peuvent être soumis à l'examen de spécialistes externes. Des analyses du personnel plus concises et davantage centrées sur des sujets d'actualité sont maintenant publiées sous la forme de notes analytiques du personnel.

Le Défi du gouverneur

En 2015, la Banque du Canada a lancé le Défi du gouverneur pour inciter les étudiants canadiens de premier cycle à en apprendre davantage sur la politique monétaire au Canada.

Ce concours s'inscrit dans la lignée des autres programmes de la Banque destinés à amener les étudiants et les universitaires de tous niveaux à étudier les questions auxquelles une banque centrale est confrontée.

Des équipes d'étudiants de chacune des universités participantes analysent et prédisent les évolutions macroéconomiques au Canada, puis formulent une recommandation de politique monétaire. Le jury de la Banque du Canada évalue les équipes sur la profondeur de leur analyse, la qualité de l'exposé et les signes évidents de travail en équipe.

Plus de 100 étudiants de premier cycle provenant de 22 universités canadiennes ont participé aux concours régionaux en 2015, année du coup d'envoi du Défi du gouverneur.

Les équipes des universités suivantes ont été sélectionnées pour participer à la ronde finale qui aura lieu à Ottawa, en février 2016 :

- Université de la Saskatchewan
- Université Wilfrid Laurier
- Université de Toronto (campus St. George)
- Université McGill
- Université St. Francis Xavier

Le gouverneur de la Banque du Canada remet le trophée Défi du gouverneur à l'équipe gagnante.

Musée de la Banque du Canada

Le Musée de la Banque du Canada — actuellement en cours de création — vise à répondre aux besoins d'un public plus large de Canadiens qui souhaitent en savoir plus sur les activités de l'institution. Les nouvelles installations, qui remplacent l'ancien Musée de la monnaie, ouvriront leurs portes en 2017 et feront partie du siège modernisé de la Banque, rue Wellington.

L'essentiel des travaux de structure du Musée ont été achevés en 2015. Celui-ci sera doté d'une très grande entrée, située à l'angle des rues Bank et Wellington, qui mènera également au Centre de conférences de la Banque dans la tour Est.

Au terme d'un processus d'appel de propositions, la conception tant des composantes matérielles que du contenu du Musée a été confiée à une entreprise de conseil spécialisée. Celle-ci aura recours à des méthodes contemporaines d'interprétation ainsi qu'à des technologies de pointe en matière d'exposition. En 2015, les consultants ont travaillé en étroite collaboration avec le Groupe de travail consultatif sur la modernisation du Musée de l'institution. Au cours de l'année qui vient, des parties prenantes externes seront mises à contribution à la prochaine étape de mise en œuvre du projet.

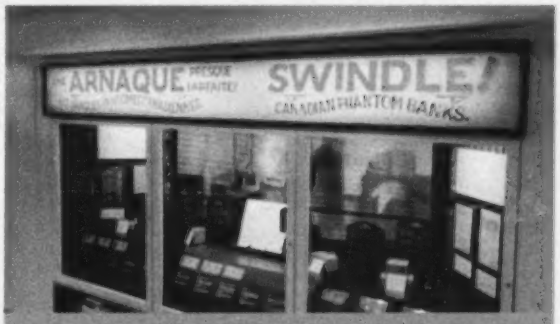

Le Musée de la Banque du Canada a présenté une série d'expositions itinérantes dans différentes villes canadiennes en 2015. Pour en savoir plus, consulter http://www.museedelabanqueducanada.ca.

Le Musée a offert davantage de contenu en ligne, si bien que le nombre de visites dans son site Web remanié a considérablement augmenté en 2015. Le Musée est également très présent sur Twitter. En outre, il a présenté quatre expositions itinérantes et expositions temporaires en 2015, notamment au Musée canadien de l'histoire.

Le gouverneur Stephen Poloz reçoit Agustin Carstens, gouverneur de la Banque du Mexique, en 2015.

PRÉSENCE INTERNATIONALE

En collaborant avec d'autres banques centrales et des organisations financières internationales, la Banque du Canada promeut une croissance économique vigoureuse, soutenue et équilibrée à l'échelle du globe et un système financier mondial plus résilient.

Le gouverneur — de même que la première sous-gouverneure, les sous-gouverneurs et d'autres cadres de l'institution — maintient un dialogue sur l'évolution de la conjoncture économique et financière mondiale auprès d'instances comme le Groupe des Sept (G7), le Groupe des Vingt (G20), le Conseil de stabilité financière (CSF), la Banque des Règlements Internationaux (BRI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Fonds monétaire international (FMI).

Des cadres et des membres du personnel de la Banque coopèrent avec leurs homologues étrangers pour favoriser l'innovation et l'excellence sur le plan des politiques et des opérations de banque centrale au Canada et à l'extérieur du pays. À cette fin, ils mènent notamment des recherches conjointes et mettent en commun de l'information sur des sujets tels que la politique monétaire, les marchés des produits de base, la stabilité financière, la monnaie et les billets de banque ainsi que la gestion des réserves de change.

Les activités internationales

Durant l'année 2015, les discussions internationales sur l'économie mondiale se sont déroulées dans le contexte de plusieurs évolutions importantes qui ont marqué l'activité économique et les marchés financiers.

Lors des réunions tenues par le G20 au cours de l'année, les représentants du Canada ont fait valoir l'adoption de politiques propres à fournir un nouveau soutien à la demande et à faciliter les changements nécessaires à la suite du choc des termes de l'échange engendré par l'effondrement des prix des produits de base. Ils ont en outre vivement recommandé la mise en œuvre complète et rapide des réformes structurelles inscrites dans les stratégies de croissance de vaste portée du G20, qui doivent stimuler la croissance potentielle de l'économie et faire augmenter de 2 % le produit intérieur brut (PIB) collectif des pays membres d'ici 2018. Le personnel de la Banque a aussi pris part aux discussions de divers groupes de travail du G20, entre autres le groupe de travail sur le Cadre de croissance du G20, le groupe de travail sur l'investissement et les infrastructures, et le groupe de travail sur la durabilité de l'énergie.

En 2015, le gouverneur Poloz a siégé au conseil d'administration de la BRI, lequel détermine la stratégie et les grandes orientations de la politique de cette institution, en surveille la direction et remplit d'autres missions qui lui sont attribuées. Le gouverneur a du reste présidé le Comité d'audit du conseil d'administration, qui se réunit quatre fois l'an pour examiner les questions liées aux systèmes de contrôle interne et à la communication financière de la BRI.

La première sous-gouverneure Carolyn Wilkins préside avec le gouverneur de la Banque centrale de la Barbade, DeLisle Worrell, le groupe consultatif régional du CSF pour les Amériques.

Par ailleurs, le gouverneur s'est vu confier un mandat de deux ans à la présidence du Comité consultatif *Amériques (CCAm) de la BRI, qui commencera en 2018.* Le Comité, qui réunit les gouverneurs des huit banques centrales membres de la BRI dans la région, a été créé en 2008 afin de faciliter la communication entre ces institutions et le conseil d'administration et la direction de la BRI en ce qui a trait aux questions d'intérêt pour les banques centrales des Amériques.

À la BRI toujours, la Banque a collaboré aux travaux du Comité sur le système financier mondial concernant trois grands dossiers et, à ce titre, évalué l'incidence, sur les marchés financiers, de l'évolution des marchés de capitaux et des réformes entreprises. Le sous-gouverneur Timothy Lane a présidé un groupe de travail chargé d'étudier comment la conception des cadres opérationnels des banques centrales influe sur certains aspects des marchés des sûretés du secteur privé, notamment la disponibilité et la tarification de ces instruments, les pratiques en usage au sein des marchés concernés et le fonctionnement de ces marchés en période de tensions. La Banque a également participé aux activités d'un groupe de travail qui évalue la liquidité des marchés des titres à revenu fixe à la lumière d'évolutions récentes telles que la croissance de la négociation électronique, la réduction du levier financier chez les courtiers en valeurs mobilières, les réformes de la réglementation et les politiques monétaires expansionnistes.

La Banque participe aux travaux du CSF visant l'élaboration et la promotion de politiques efficaces en matière notamment de réglementation et de surveillance du secteur financier dans le but de favoriser la stabilité financière dans le monde. La première sous-gouverneure Wilkins siège à l'assemblée plénière du CSF et copréside le groupe consultatif régional du CSF pour les Amériques, où sont représentés vingt pays du continent. De plus, elle est membre du Comité permanent d'évaluation des vulnérabilités, qui surveille et évalue les vulnérabilités au sein du système financier mondial.

En 2015, la Banque a eu un rôle important dans la formulation de recommandations destinées à améliorer la résilience des taux de référence et l'efficacité des règles encadrant ces taux, qui sont établis et utilisés par les marchés des changes. En particulier, elle coopère activement aux travaux menés actuellement pour élaborer un code de conduite mondial à l'intention des acteurs du marché des changes; ce code devrait être prêt en 2017.

Les produits dérivés et secteur bancaire parallèle

Dans le cadre de plusieurs initiatives, la Banque s'emploie à faire progresser les engagements internationaux concernant le système bancaire parallèle et les produits dérivés négociés de gré à gré. La première sous-gouverneure a ainsi piloté l'examen thématique effectué par les pairs au sujet de la mise en œuvre du cadre d'action du CSF à l'égard des entités du secteur bancaire parallèle, tandis que le sous-gouverneur Lawrence Schembri a coprésidé le groupe de travail sur le secteur bancaire parallèle — organe du groupe consultatif régional du CSF pour les Amériques — qui a publié un rapport sur le secteur bancaire parallèle dans 17 pays des Amériques.

La Banque a contribué aux travaux conduits par le CSF sur les questions structurelles liées à la gestion des actifs et a dirigé l'équipe internationale chargée d'étudier les vulnérabilités des caisses de retraite et des fonds souverains. Au nom des organismes de réglementation financière du pays, elle a guidé la participation du Canada à plusieurs activités de surveillance organisées par le CSF.

Par ailleurs, la Banque a joué un rôle dynamique dans la mise au point d'un cadre de réglementation international portant sur l'application de décotes minimales aux opérations de financement par titres, et dans l'examen de la mise en œuvre des normes internationales en matière de marges applicables aux dérivés non compensés par une contrepartie centrale. Elle a aussi appuyé les efforts déployés par le CSF pour cerner les obstacles à l'adoption des réformes concernant les dérivés de gré à gré, notamment en ce qui a trait à l'application d'exigences de marges pour les dérivés qui ne sont pas compensés par une contrepartie centrale et à l'accès sans entrave des autorités aux données des référentiels centraux nationaux et internationaux.

Les infrastructures des marchés financiers

Des infrastructures des marchés financiers (IMF) sûres et efficientes constituent un pilier de la stabilité financière. La Banque collabore aux actions entreprises dans le monde pour renforcer les IMF en participant aux travaux du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM) de la BRI ainsi qu'à ceux de ce comité réalisés conjointement avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (CPIM-OICV)[11], qui visent à promouvoir la sûreté et la résilience des systèmes de compensation et de règlement des paiements et des opérations sur titres.

Les principales initiatives prises en 2015 précisaient notamment un examen de la résilience des contreparties centrales et de leurs dispositifs de redressement et de résolution[12], ainsi que la formation de groupes de travail sur la cyberrésilience et les systèmes de paiement de détail. La Banque a piloté les travaux menés sur le redressement des contreparties centrales ainsi que sur l'application, par ces institutions, des Principes pour les infrastructures de marchés financiers aux opérations sur dérivés de gré à gré à l'échelle internationale. De plus, elle a fourni d'importantes contributions au dossier des paiements de détail.

11 Organisme international qui réunit les autorités de réglementation des valeurs mobilières du monde entier, l'OICV est reconnue comme l'instance normative mondiale de ce secteur.

12 En 2009, les dirigeants du G20 se sont engagés à faire en sorte que tous les contrats normalisés sur produits dérivés de gré à gré soient compensés par l'entremise de contreparties centrales.

La coopération internationale

Le personnel de la Banque du Canada et celui d'autres banques centrales, d'organisations financières internationales et d'universités mettent leurs idées en commun dans le cadre d'une collaboration qui rapproche des économistes et des chercheurs de premier plan du monde entier. Ainsi, les employés de la Banque peuvent obtenir des observations constructives sur leurs recherches, profiter de l'expérience et des connaissances de leurs pairs, créer des réseaux et nouer des relations pour réaliser des projets conjoints.

La Banque participe à des groupes de travail internationaux et coopère avec des instituts de recherche et d'autres banques centrales dans le but de favoriser la mise en commun des savoirs et des pratiques exemplaires ainsi que l'échange d'points de vue et le partage de ressources. Il s'agit aussi pour elle de contribuer à l'avancement de la recherche dans des domaines ayant un lien avec la monnaie. La Banque a accueilli plusieurs conférences et rencontres internationales, ou y a participé, et a pris part à des discussions internationales sur les conséquences du choc des prix du pétrole pour les économies mondiale et canadienne.

La Banque fournit une aide technique à certaines de ses homologues et à des organismes internationaux susceptibles de tirer parti de son expertise, que ce soit dans des domaines liés à ses grandes fonctions, comme l'économie ou la monnaie, ou dans des secteurs de nature administrative ou technique comme la planification stratégique ou les technologies de l'information. Ces activités l'aident à maintenir des liens solides à l'étranger et à rehausser la réputation d'institution dynamique dont elle jouit parmi les banques centrales. Les institutions avec lesquelles la Banque entretient des relations peuvent lui envoyer des délégations, la consulter en lui soumettant des questionnaires et tenir des discussions par vidéo ou téléconférence. À l'occasion, des membres du personnel de la Banque se rendent aussi dans ces institutions, généralement dans le cadre d'activités de plus grande ampleur financées à l'externe. En 2015, la Banque a donné suite à 58 demandes d'aide technique, que ce soit en fournissant conseils et connaissances sur l'élaboration de modèles économiques ou le ciblage de l'inflation, ou en offrant une assistance sur les questions liées à la monnaie, aux politiques en matière d'intrigue ou de conformité, ou encore aux processus d'audit interne ou de planification budgétaire.

En 2015, la Banque a donné suite à 58 demandes d'aide technique.

Les opérations de banque centrale

Les banques centrales jouent un rôle important pour favoriser la sûreté et l'efficience du système financier, tant au pays que sur la scène internationale. La prestation de services bancaires et de services de garde aux banques centrales étrangères et à d'autres participants importants du système financier soutient le fonctionnement harmonieux des marchés intérieurs. Le Canada préconise des pratiques optimales concernant les opérations de banque centrale, et collabore à cette fin avec des banques centrales étrangères, la BRI et d'autres organismes internationaux.

Des instances de la BRI, tels le Groupe des experts-informaticiens, le Groupe d'étude sur les questions de sécurité et le groupe des auditeurs internes des banques centrales, aident également l'institution à se tenir au fait des questions touchant les technologies de l'information et des tendances dans le milieu des banques centrales.

En 2015, la Banque a poursuivi sa collaboration avec ses homologues par l'entremise de la BRI et du CSF afin d'étudier les répercussions de l'usage croissant de nouvelles monnaies et nouveaux mécanismes de paiement électroniques, ainsi que les risques connexes. Les recherches qu'elle effectue actuellement portent principalement sur l'incidence des monnaies numériques sur les grandes fonctions de banque centrale, à savoir l'émission de monnaie, la stabilité financière et la politique monétaire.

Les chercheurs de la Banque ont participé aux discussions du groupe de travail sur la monnaie virtuelle du CPIM. Lors de colloques et d'autres réunions tenues avec des groupes du gouvernement du Canada et des partenaires étrangers, le personnel de la Banque a donné des exposés sur les incidences possibles de l'utilisation des monnaies numériques et les risques y afférents. En outre, la Banque a organisé un symposium sur la monnaie et les paiements électroniques qui a attiré des chercheurs du monde entier.

Renseignements complémentaires

Constituée le 17 mai 1930, la Banque des Règlements Internationaux (BRI) est la plus ancienne organisation financière internationale dans le monde. Elle a pour mission d'assister les banques centrales dans leurs efforts en faveur de la stabilité monétaire et financière, de favoriser la coopération internationale dans ces domaines et de faire office de banque des banques centrales. On trouvera des précisions sur la BRI à l'adresse http://www.bis.org/about/index.htm.

Créé en avril 2009 pour succéder au Forum de stabilité financière, le Conseil de stabilité financière (CSF) a joué un rôle déterminant à l'appui de la réforme de la réglementation financière internationale. On trouvera un complément d'information sur le CSF à l'adresse http://www.fsb.org/about/.

GOUVERNANCE DE LA BANQUE DU CANADA

La Loi sur la Banque du Canada établit les pouvoirs et le cadre relatifs à la gouvernance de l'institution

Le gouverneur

Le gouverneur de la Banque du Canada est le premier dirigeant de l'institution et le président de son conseil d'administration.

Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur a compétence expresse sur les activités de la Banque et il en assume la responsabilité. Ces activités consistent notamment à formuler et à mettre en œuvre la politique monétaire, à faire office d'agent financier du gouvernement canadien, à émettre des billets de banque et à approvisionner le système financier en liquidités. Conformément à la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, le gouverneur exerce la surveillance des principaux systèmes de compensation et de règlement au Canada.

En sa qualité de président, le gouverneur dirige le Conseil en ce qui a trait aux responsabilités de surveillance qu'exerce ce dernier en matière de finances et d'administration à la Banque.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque du Canada est composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur ainsi que de douze administrateurs indépendants.

Les administrateurs indépendants sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le gouverneur en conseil (le Cabinet). Le sous-ministre des Finances y siège en qualité de membre d'office n'ayant pas droit de vote.

Le Conseil a des responsabilités précises pour ce qui concerne les finances et la comptabilité ainsi que les ressources humaines. Il ne voit pas à la formulation ni à la mise en œuvre de la politique monétaire.

La Banque s'emploie à maintenir les normes les plus élevées qui soient en matière de gouvernance et d'administration et à cette fin, le Conseil et les cadres supérieurs se tiennent au fait des pratiques optimales en vigueur dans d'autres institutions publiques semblables, banques centrales et organismes du secteur privé.

Les membres du Conseil renseignent aussi la Banque sur la conjoncture économique de la région qu'ils représentent.

Changements apportés à la composition du Conseil en 2015

Jean Simon a été nommé membre du Conseil d'administration en mai 2015.

Changements de responsabilités des membres

Président, Comité des projets d'immobilisations : Derek D. Key succède à Brian Henley en janvier 2015.

Le Conseil d'administration

Stephen S. Poloz[1*]
Gouverneur

Carolyn Wilkins[1, 2*]
Première sous-gouverneure

Norman M. Betts[4, 7]
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)

Alan Andrew Borger[3, 5]
Winnipeg (Manitoba)

Phyllis Clark[3, 4*, 5]
Edmonton (Alberta)

Colin Dodds[3, 7, 8]
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Monique Jérôme-Forget[2, 3, 6*]
Montréal (Québec)

Claire Kennedy[2*, 4, 6]
Toronto (Ontario)

Derek D. Key[1, 2, 3, 6*]
Summerside
(Île-du-Prince-Édouard)

Hassan Khosrowshahi[4, 5]
Vancouver
(Colombie-Britannique)

Wes Scott[4, 7]
Toronto (Ontario)

Jean Simon[3, 6]
Saguenay (Québec)

Greg Stewart[5, 6]
Regina (Saskatchewan)

Martin Sullivan[5, 6]
Calvert
(Terre-Neuve-et-Labrador)

Paul Rochon[7]
Sous-ministre des Finances
Membre d'office

1. Administrateur principal
2. Membre du Comité de direction
3. Membre du Comité de gouvernance
4. Membre du Comité de la vérification et des finances
5. Membre du Comité des projets d'immobilisations
6. Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération
7. Membre du Comité des pensions
8. Président du Comité de nomination du Programme de bourses de recherche

* Assure la présidence du Comité

Les réunions du Conseil et de ses comités

Le Conseil d'administration et ses comités se réunissent périodiquement tout au long de l'année, à Ottawa. Le Conseil tient une réunion à l'extérieur de la capitale dans le cadre du programme de rayonnement régional de la Banque. En 2015, les membres du Conseil se sont rencontrés six fois, et la réunion externe s'est déroulée à Saint Andrews, au Nouveau-Brunswick.

De plus, en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution est dotée d'un comité de direction ayant qualité pour agir en lieu et place du Conseil. En 2015, les membres du Comité de direction se sont réunis une fois pour recevoir le *Rapport sur la dotation des postes de cadres supérieurs et la planification de la relève* de la Banque, publié annuellement.

Comités permanents du Conseil d'administration

Comité	Président	Mandat	Nombre de réunions en 2015[a]
Comité de la vérification et des finances	Phyllis Clark	Assurer, au nom du Conseil, la supervision des questions financières au sein de l'institution, notamment à l'égard du Plan à moyen terme, du budget annuel et des dépenses, ainsi que des activités d'audit internes et externes.	7
Comité des ressources humaines et de la rémunération	Monique Jérôme-Forget	Assumer le rôle de surveillance dévolu au Conseil en ce qui touche les politiques et pratiques en matière de ressources humaines, les politiques de rémunération, la planification de la relève et le rendement des cadres supérieurs. Formuler des recommandations sur la rémunération du gouverneur et du premier sous-gouverneur en fonction des échelles établies par le gouverneur en conseil et sous réserve de son approbation.	3
Comité de gouvernance	Claire Kennedy	Superviser les politiques et les pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne l'efficacité du Conseil, la formation de ses membres, les mandats du Conseil et de ses comités, et la composition de ces derniers.	2
Comité des projets d'immobilisations	Derek D. Key	Exercer, au nom du Conseil, une surveillance des grands projets d'immobilisations entrepris par l'institution, notamment du Programme de modernisation du siège.	6
Comité des pensions[b]	Carolyn Wilkins	Soumettre au Conseil ses recommandations à l'égard des responsabilités de l'institution à titre de répondant et d'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada, y compris en ce qui a trait aux politiques de placement, à l'administration du Régime, aux communications et aux relations avec les parties prenantes.	4

a. Le registre des présences aux réunions du Conseil peut être consulté dans le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/sujet-banque/conseil-dadministration.
b. Le Comité des pensions est constitué de trois administrateurs indépendants, du premier sous-gouverneur et de trois autres membres de la direction.

Chaque comité est doté d'un mandat énonçant ses responsabilités et celles de son président, et adopte un plan de travail pour l'année.

En novembre, un comité de sélection a été mis sur pied afin de diriger le processus de recrutement d'un sous-gouverneur à la suite de l'annonce du départ à la retraite d'Agathe Côté, qui a quitté la Banque le 16 janvier 2016.

Un administrateur indépendant assume la présidence du Comité de nomination du Programme de bourses de recherche de la Banque. Ce rôle revenait à Colin Dodds en 2015.

Indépendance du Conseil

Le gouverneur exerce la double fonction de président du Conseil d'administration et de premier dirigeant de la Banque; c'est pourquoi les administrateurs indépendants (c'est-à-dire qui ne font pas partie de la direction) élisent, pour un mandat renouvelable de deux ans, un administrateur principal chargé d'assurer la liaison avec le gouverneur. Derek D. Key a assumé les fonctions d'administrateur principal en 2015.

Le Conseil et ses comités tiennent régulièrement séance sans la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants. À l'exception du Comité des pensions, tous les comités permanents du Conseil sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants.

Le Comité de la vérification et des finances assure, au nom du Conseil, la surveillance du travail des vérificateurs internes et gère la relation avec les auditeurs externes de l'institution, qui sont nommés par le gouverneur en conseil. Le Comité rencontre périodiquement à huis clos les coauditeurs, le vérificateur interne en chef, de même que le chef des finances et chef comptable.

Le Conseil et ses comités sont autorisés à retenir les services de conseillers indépendants aux frais de la Banque.

Conduite du Conseil, efficacité et formation

Le Conseil effectue régulièrement une évaluation de son efficacité en recueillant les avis des administrateurs sur différents aspects de son fonctionnement, de sa gouvernance et de ses activités. Les nouveaux administrateurs prennent part à un programme d'orientation complet. De plus, le Conseil a mis en place un programme de formation continue à l'intention des administrateurs, et il revoit périodiquement ses besoins en la matière.

La *Loi sur la Banque du Canada* précise les exigences requises pour être membre du Conseil, y compris les règles à observer pour éviter les conflits d'intérêts. Le Conseil a également adopté un code de conduite professionnelle et d'éthique pour les administrateurs indépendants.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs indépendants sont rémunérés en fonction des échelles prévues dans les lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État, lignes directrices qui sont administrées par le Bureau du Conseil privé.

Rémunération des membres du Conseil

- Provision annuelle : 8 000 dollars
- Provision supplémentaire pour les membres du Comité de direction : 3 000 dollars
- Provision supplémentaire pour les présidents des comités (à l'exclusion du président du Comité de gouvernance) : 1 000 dollars
- Provision supplémentaire pour le président du Comité de gouvernance : 2 000 dollars
- Indemnité quotidienne pour la participation aux réunions : 625 dollars

La Banque rembourse les administrateurs indépendants, conformément à sa politique en matière de voyages et d'accueil, des frais de déplacement, de repas et d'hébergement faisant l'objet d'une demande de remboursement à l'occasion de leur participation aux réunions du Conseil ou de ses comités, ou à d'autres activités se rapportant à leurs fonctions. Les administrateurs ont l'option, depuis 2015, de demander une indemnité quotidienne pour les frais de repas et les frais accessoires au lieu de présenter une demande de remboursement avec reçus à l'appui.

Le gouverneur, le premier sous-gouverneur et le sous-ministre des Finances ne sont pas rémunérés en leur qualité de membres du Conseil.

La direction de la Banque du Canada

Le gouverneur et le premier sous-gouverneur

Le gouverneur et le premier sous-gouverneur sont nommés par les administrateurs indépendants pour un mandat de sept ans, avec l'approbation du gouverneur en conseil. La durée de ce mandat permet aux titulaires de ces postes d'adopter les perspectives à moyen et à long terme indispensables à la mise en œuvre d'une politique monétaire efficace.

Les salaires du gouverneur et du premier sous-gouverneur sont fixés par le Conseil d'administration à l'intérieur d'échelles établies par le Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction, mis sur pied par le gouvernement du Canada. Ils sont soumis à l'approbation du gouverneur en conseil.

Les autres composantes de la rémunération globale du gouverneur et du premier sous-gouverneur sont liées à leur participation aux régimes de pension et de soins médicaux et dentaires de la Banque. Comme le prévoit la *Loi sur la Banque du Canada*, leur salaire ne comporte aucun élément de rémunération au rendement.

Le gouverneur peut compter sur l'aide des autres membres du Conseil de direction pour ce qui est des fonctions de formulation des politiques par la Banque, notamment en ce qui a trait à :

- la conduite de la politique monétaire;
- la promotion d'un système financier fiable et efficient.

Le Conseil de direction institutionnelle (à partir de la gauche) : Lawrence Schembri, sous-gouverneur; Carolyn Wilkins, première sous-gouverneure; Lynn Patterson, sous-gouverneure; Stephen S. Poloz, gouverneur; Agathe Côté, sous-gouverneure; Timothy Lane, sous-gouverneur; Filipe Dinis, chef de l'exploitation

Le Conseil de direction

Le Conseil de direction est formé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs.

Deux comités sont en place pour faire des recommandations au Conseil de direction :

1. **Le Comité d'examen de la politique monétaire**
   Les membres du Comité se rencontrent régulièrement pour échanger des renseignements et faire des recommandations au Conseil de direction relativement à la politique monétaire. Ce comité joue un rôle important dans l'évaluation de la situation économique.

   Le Comité regroupe les membres du Conseil de direction, l'avocat général et secrétaire général, les conseillers, les chefs des départements d'analyse économique et de celui des Communications, et les directeurs (Marchés financiers) des bureaux de Montréal et de Toronto ainsi que le représentant principal de la Banque à New York. Le Comité est présidé par le gouverneur, ou par le premier sous-gouverneur en l'absence du gouverneur.

2. **Le Comité d'examen du système financier**
   Ce comité constitue la principale tribune de présentation et de discussion des questions touchant le système financier. Il réunit de nombreux membres, dont tous ceux du Comité d'examen de la politique monétaire ainsi que le chef du département de la Monnaie. Le Comité d'examen du système financier est présidé par le gouverneur, ou, en l'absence de celui-ci, par le premier sous-gouverneur.

Structure de direction de la Banque du Canada

Le chef de l'exploitation, Filipe Dinis, supervise la planification stratégique et opérationnelle, l'administration et les opérations.

Le **Conseil de direction institutionnelle** est le principal organe de discussion et de décision sur l'orientation stratégique de la Banque. Il est composé des membres du Conseil de direction et du chef de l'exploitation.

La Banque compte aussi six conseillers et un chef de la gestion des risques qui donnent des avis et apportent une expertise au Conseil de direction et au Conseil de direction institutionnelle.

Le **Comité de leadership** se penche sur les enjeux stratégiques de la Banque et l'établissement d'une culture de leadership. La mise en commun de l'information s'effectue principalement dans le cadre de comptes rendus de réunions du Conseil d'administration, de séminaires et d'autres rencontres. Le Comité de leadership est constitué des membres du Conseil de direction institutionnelle ainsi que des conseillers et des chefs des départements de la Banque.

Le **Conseil supérieur de gestion** apporte son soutien au **Conseil de direction institutionnelle** en surveillant les dossiers d'ordre opérationnel, les programmes de la Banque, les initiatives stratégiques, la présentation de l'information financière, la planification annuelle et les risques connexes. Le Conseil supérieur de gestion se compose du premier sous-gouverneur (président), du chef de l'exploitation (coprésident), de l'avocat général et secrétaire général, du chef de la gestion des risques, du chef des finances et chef comptable, du chef des Ressources humaines, du chef des

Services généraux, ainsi que de quatre autres chefs de département, y siégeant par roulement tous les 18 mois. En 2015, ces quatre sièges ont été occupés par les chefs des départements de la Gestion financière et des Opérations bancaires, des Analyses de l'économie canadienne, de la Stabilité financière et des Communications.

La Banque comprend les départements suivants : Analyses de l'économie canadienne, Analyses de l'économie internationale, Communications, Gestion financière et Opérations bancaires, Marchés financiers, Monnaie, Ressources humaines, Services à la Haute Direction et Services juridiques, Services des technologies de l'information, Services financiers, Services généraux, Stabilité financière et Vérification. En outre, l'institution compte un chef de la recherche économique et financière, qui coordonne les activités de recherche à l'échelle des départements d'analyse économique.

Conformité et éthique

La Banque impose à tous ses employés l'obligation de se conformer aux normes d'éthique professionnelle les plus élevées. À cette fin, la Banque a mis en place le Code de conduite professionnelle et d'éthique, un recueil complet régissant la conduite personnelle et professionnelle des employés de la Banque.

Le Code sert de guide quant à l'éthique professionnelle attendue des employés de la Banque. Il aborde les questions liées aux conflits d'intérêts, au comportement dans le milieu de travail, à la confidentialité, à la conduite des transactions financières personnelles et au traitement de l'information. Des restrictions de négociation rigoureuses s'appliquent aux cadres supérieurs et aux employés ayant accès à certains renseignements confidentiels.

Une fois l'an, les employés de la Banque, les personnes en détachement auprès de l'institution ainsi que certains consultants doivent confirmer qu'ils ont pris connaissance du Code et qu'ils s'y conforment.

Cadre de divulgation d'information concernant des actes répréhensibles

La Banque a une politique et des procédures visant à appuyer la divulgation d'information concernant les actes répréhensibles; notamment, elle fournit des renseignements aux employés sur la façon de signaler un acte de ce genre. Les procédures expliquent également le rôle que joue la direction dans les divulgations, les enquêtes et les rapports.

Cadres supérieurs

Conseil de direction

Gouverneur
Stephen S. Poloz*

Première sous-gouverneure
Carolyn Wilkins*

Sous-gouverneurs
Agathe Côté*
Timothy Lane*
Lynn Patterson*
Lawrence Schembri*

Chef de l'exploitation
Filipe Dinis*

Chef de bureau du gouverneur et du premier sous-gouverneur
Rosemarie Boyle

Avocat général et secrétaire général et chef des Services à la Haute Direction et des Services juridiques
Jeremy S. T. Farr

Conseillers
Paul Chilcott, Don Coletti, Dale Fleck, Sharon Kozicki, Colleen Leighton, Stephen Murchison

Chef de la gestion des risques
Sheila Vokey

Analyses de l'économie canadienne
Eric Santor, *chef*

Analyses de l'économie internationale
Césaire Meh, *chef*

Communications
Jill Vardy, *chef*

Gestion financière et Opérations bancaires
Grahame Johnson, *chef*

Marchés financiers
Toni Gravelle, *chef*

Monnaie
Richard Wall, *chef*

Recherche économique et financière
Michael Ehrmann, *chef*

Ressources humaines
Alexis Corbett, *chef*

Services des technologies de l'information
Sylvain Chalut, *chef*

Services financiers
Carmen Vierula, *chef des finances et chef comptable*

Services généraux
Dinah Maclean, *chef*

Stabilité financière
Ron Morrow, *chef*

Vérification
Julie Champagne, *vérificatrice interne en chef*

---

* Membre du Conseil de direction institutionnelle

GESTION DES RISQUES

La Banque du Canada est exposée à un éventail de risques découlant de facteurs internes et externes qui ont une influence sur sa capacité d'accomplir son mandat et ses objectifs stratégiques. Elle dispose d'une solide culture du risque et d'un cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) afin d'éclairer les processus de gestion et la prise de décisions. Ce cadre comprend des processus d'identification, d'évaluation, de surveillance et de signalement des risques, qui permettent un repérage et une gestion appropriés des risques importants et émergents. Au besoin, la Banque élabore et exécute des plans d'action pour mettre en place de nouvelles mesures de traitement et de contrôle des risques ou renforcer les mesures existantes. Les leçons tirées à la suite des interventions à l'égard des risques et de la reprise des activités servent à améliorer des processus opérationnels.

Gestion des risques d'entreprise en 2015

Au début de 2015, la Banque a réévalué sa démarche en matière de GRE à l'aune du Plan à moyen terme, qui prévoit l'instauration d'un cadre renouvelé de GRE entre 2016 et 2018.

Une nouvelle politique sur la GRE définit l'objectif poursuivi dans ce domaine au sein de la Banque et sa portée, ainsi que les exigences obligatoires et les comportements attendus des employés à cet égard. La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur un cadre mis à jour de GRE et un énoncé sur le goût du risque (voir l'encadré à la page suivante). Cette démarche facilite l'intégration des renseignements sur les risques dans les processus de prise de décisions, de hiérarchisation des priorités et de répartition des ressources de la Banque. Tous les ans, la direction et le Conseil d'administration examineront la Politique sur la GRE, le cadre de GRE et l'Énoncé sur le goût du risque pour les actualiser au besoin.

Goût du risque de la Banque

La Banque, comme toute organisation, ne peut atteindre ses objectifs sans prendre certains risques. Alors que la prise de risque non calculé peut entraîner des conséquences néfastes, une aversion injustifiée pour le risque peut également être source de risques, en freinant l'innovation et en entraînant des inefficiences opérationnelles.

Le nouvel énoncé sur le goût du risque de la Banque explicite par écrit la philosophie de l'institution à l'égard de la gestion des risques ainsi que le type et le niveau de risque, au sens large, qu'elle est prête à accepter. L'énoncé est composé d'un préambule décrivant le contexte d'une banque centrale et de deux principes établissant le niveau de risque qu'il est acceptable de prendre pour remplir les grandes fonctions de la Banque et favoriser l'innovation. Par ailleurs, des énoncés connexes fournissant un complément d'information.

Gouvernance des risques

Le Conseil de direction institutionnelle supervise le programme de GRE et la mise en œuvre de processus de gestion rigoureux afin de protéger la Banque. Il examine la Politique sur la GRE, le cadre de GRE et l'Énoncé sur le goût du risque, et approuve leurs modifications, en consultation avec le Conseil d'administration, qui exerce une fonction de surveillance quant à l'efficacité de la gestion des risques par l'institution.

Le Conseil supérieur de gestion participe activement aux discussions institutionnelles à propos des risques et intègre la GRE dans les processus de décision. Le Comité de surveillance des risques, qui relève du Conseil supérieur de gestion, contribue à l'élaboration du profil de risque de la Banque, surveille les activités et les questions liées aux risques, et prépare régulièrement des rapports à l'intention du Conseil supérieur de gestion, du Conseil de direction institutionnelle et du Conseil d'administration. Le Comité de surveillance des risques est présidé par le chef de la gestion des risques.

La Banque suit une approche standard de « lignes de défense » pour définir les rôles, responsabilités et obligations redditionnelles à l'égard de la gestion, du contrôle, des politiques, de la surveillance et de l'assurance en matière de risques au sein de l'institution.

La **première ligne de défense** se situe à l'échelon des unités organisationnelles. Celles-ci identifient les risques dans leurs sphères de responsabilité respectives et en sont propriétaires, et elles doivent rendre compte de la gestion efficace et diligente des risques qui nuisent à la réalisation de leurs objectifs.

La **deuxième ligne de défense** a trait aux fonctions relatives à la formulation de politiques, à la surveillance et à la conformité exercées par le chef de la gestion des risques, l'équipe de GRE, le Bureau de la conformité, le Bureau de surveillance des risques financiers, ainsi qu'aux activités d'élaboration de politiques et de normalisation menées par la Sécurité de la Banque et le Bureau du Programme de continuité des opérations.

La **troisième ligne de défense** se trouve au département de la Vérification interne, qui procède à une vérification indépendante et donne une assurance au sujet de la gestion et du contrôle des risques au gouverneur et au Comité de la vérification et des finances du Conseil d'administration.

Énoncé sur le goût du risque de la Banque du Canada

La Banque du Canada a pour mandat de favoriser la prospérité économique et financière du pays. Elle s'acquitte de ce mandat en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible, en soutenant la fiabilité et l'efficience du système financier, en faisant office d'agent financier pour le gouvernement du Canada et en fournissant aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. Sa vision : être une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur.

En tant que banque centrale, elle fait face à un environnement complexe et spécialisé dans lequel elle gère un éventail de risques découlant à la fois de facteurs externes et de ses propres activités. Les risques opérationnels et financiers auxquels elle est confrontée dans l'ensemble de ses activités sont gérés par l'intermédiaire de solides contrôles internes. Parallèlement, le domaine des politiques est, par nature, hautement stratégique et dynamique, l'un des rôles fondamentaux de la banque centrale étant de prendre des décisions qui anticipent l'avenir dans un contexte d'incertitude et, parfois, de débat public. La Banque fait preuve de jugement pour peser et gérer les risques à la lumière de leur incidence éventuelle sur sa crédibilité et sa réputation, ainsi que sur sa capacité d'atteindre ses objectifs à long terme.

Les employés de la Banque gèrent les divers risques selon les pouvoirs qui leur ont été délégués et dans le cadre d'un système complet de mécanismes de contrôle et de délibération, conçu de façon à s'appliquer proportionnellement aux risques assumés. La Banque surveille régulièrement les risques connus et guette l'apparition d'autres risques dans les secteurs des politiques et des opérations.

En conséquence, les activités de la Banque en matière de gestion des risques s'inspirent des principes suivants :

1. La Banque cherche à limiter et à gérer l'incidence des risques qui pourraient nuire à sa capacité d'accomplir son mandat.

   Autrement dit :

   - La Banque cherche activement à empêcher que ne se produisent des événements porteurs de risques importants qui agiraient sur sa capacité d'assumer et de soutenir ses grandes fonctions.
   - La Banque possède des mécanismes de gouvernance qui l'aident à surveiller et à évaluer les conséquences éventuelles de ses grandes décisions liées aux politiques et aux opérations.
   - La Banque, par l'intermédiaire de ses systèmes et pratiques, cherche à anticiper et à évaluer les nouveaux risques susceptibles d'entraver ses grandes fonctions, ainsi qu'à contrer efficacement ces risques s'ils venaient à se matérialiser.

2. La Banque prend des risques calculés afin de favoriser l'innovation, de progresser dans ses recherches et dans l'élaboration de politiques, et d'améliorer ses opérations et ses pratiques organisationnelles.

   Autrement dit :

   - La Banque encourage la recherche de pointe et les analyses innovantes, y compris les discussions et les débats publics constructifs, afin de faire progresser sa réflexion et ses cadres d'action au titre des politiques.
   - La Banque recherche l'innovation sur le plan des processus et de la technologie pour réagir contre les risques émergents et les atténuer, ainsi que pour accroître l'efficacité, l'efficience et la résilience.
   - La Banque étudie d'autres scénarios et approches pour s'acquitter de son mandat dans un environnement en constante évolution.

Risques principaux

La Banque a adopté une version révisée de son schéma de classification des risques, qui définit un ensemble de risques commun dans chacune des trois catégories suivantes : risques stratégiques, risques financiers et risques opérationnels. Étant donné que tout type de risque peut avoir une incidence sur la réputation, la Banque ne considère pas le risque de réputation comme une catégorie en soi. Ce schéma de classification des risques pose les fondements de la communication et de l'intégration des renseignements sur les risques dans l'ensemble de l'institution.

Les **risques stratégiques** découlent de facteurs externes, tels que des changements d'envergure dans l'opinion publique, des changements dans les paramètres économiques ou juridiques, ou encore une modification ou une interruption des activités d'importants fournisseurs, ainsi que du risque associé à l'absence de concordance entre les stratégies de la Banque et l'environnement.

Lors de l'élaboration de son plan à moyen terme, la Banque identifie les risques entourant l'exécution de son mandat et la réalisation de sa vision, et tient compte de ces éléments clés pour établir ses objectifs stratégiques. Ces risques s'inscrivent dans une perspective à long terme, mais sont revus chaque année.

La Banque gère les risques stratégiques en analysant continuellement l'environnement, en maintenant de vastes réseaux de relations et de connaissances, ainsi qu'en menant des recherches pour trouver et élaborer des solutions au titre des politiques et des opérations. La Banque reconnaît également l'importance de la mobilisation des parties prenantes et des communications avec ces dernières dans la réalisation de ses objectifs organisationnels.

Les **risques financiers** se rapportent aux pertes financières pouvant découler des risques de crédit, de marché et de liquidité.

Le bilan de la Banque est exposé à ces risques par l'entremise de son portefeuille d'actifs, qui est constitué principalement de titres représentatifs d'engagements directs du gouvernement du Canada. Le niveau de risque financier connexe est faible, compte tenu de la stabilité propre à ces titres et de la façon dont ils sont gérés.

La direction a mis en place, et surveille activement, un système de contrôles internes pour ses actifs et passifs financiers. Ces examens visent à apprécier le caractère approprié et l'efficacité de ces contrôles ont lieu périodiquement.

Le Bureau de surveillance des risques financiers, qui exerce ses fonctions indépendamment des opérations de l'institution, suit de près les risques financiers associés au bilan de la Banque et rend compte de ses observations. Les politiques en matière de garanties qui concernent les opérations d'octroi de liquidités sont examinées et mises à jour régulièrement.

Les risques financiers sont analysés en détail dans les notes afférentes aux états financiers de la Banque[1]. Les risques financiers associés au rôle de la Banque comme agent financier du gouvernement ne figurent toutefois pas dans les états financiers. En effet, ces risques sont assujettis à une surveillance qui relève du cadre de gouvernance de la gestion de trésorerie du gouvernement du Canada et de la Banque du Canada, et sont supportés par le gouvernement.

Les **risques opérationnels** entourent la réalisation des plans d'activités de la Banque et découlent de facteurs et pratiques d'ordre opérationnel, notamment des personnes, des processus, des technologies et d'autres éléments d'infrastructure. La Banque gère les risques opérationnels qu'elle a identifiés dans les catégories suivantes :

- sécurité et résilience organisationnelle;
- personnel et culture;
- systèmes et infrastructure matérielle;
- information et communication;
- pratiques opérationnelles;
- gouvernance.

Évoluant dans un contexte de plus en plus complexe sur le plan de la sécurité et du profil des menaces, la Banque est exposée à des risques liés à la continuité des opérations, à la cybersécurité, ainsi qu'à la sécurité des lieux et du personnel. Elle continue d'investir dans le renforcement de sa résilience organisationnelle et de sa posture de sécurité, et dispose d'un solide programme de continuité des opérations. De plus, elle travaille en étroite collaboration avec les autres banques centrales et les services canadiens de sécurité et de renseignement pour échanger de l'information sur les risques de sécurité et les interventions en la matière.

En ce qui concerne les risques liés au personnel et à la culture, la Banque met l'accent sur le recrutement et la fidélisation des employés qualifiés dont elle a besoin. En effet, l'institution doit faire face au défi permanent que

---

1.0 En trouvera des renseignements complémentaires sur la gestion des risques financiers à partir de la page 81.

posent l'offre valeurs d'économistes, de spécialistes du secteur financier et de professionnels de domaines spécialisés comme la cybersécurité, ainsi que la vive concurrence qu'elle doit affronter pour attirer les candidats de ces segments. La Banque a plusieurs programmes en place pour gérer ces risques.

Les systèmes et l'infrastructure, qui sont associés aux systèmes et aux outils essentiels à l'appui des grandes fonctions de la Banque, représentent un important secteur de risques opérationnels pour celle-ci. Citons, par exemple, les systèmes qui soutiennent le fonctionnement des systèmes de compensation et de règlement des paiements, ainsi que l'adjudication des titres du gouvernement du Canada et la gestion des réserves de change. La Banque continue d'investir dans les technologies et les systèmes afin de répondre à l'évolution de ses besoins opérationnels.

L'environnement économique et financier mondial en rapide mutation expose la Banque à des risques liés à l'information et à la communication. L'institution doit avoir accès aux meilleures données économiques, renseignements sur les marchés et modèles économiques possibles pour étayer ses décisions de politique publique. Pour gérer ces risques, elle s'appuie sur un vaste programme d'analyse et de recherche, de même que sur la collaboration et la mise en commun de l'information avec d'autres banques centrales et des partenaires responsables de la réglementation du secteur financier.

À l'instar d'institutions similaires, la Banque est exposée à des risques opérationnels touchant son aptitude à diriger ses activités et à gérer efficacement sa capacité fonctionnelle et ses processus opérationnels. Des structures de gouvernance claires, des politiques, processus et normes internes efficaces, ainsi qu'une hiérarchisation minutieuse des priorités sont autant d'éléments indispensables à la gestion de ces risques.

RÉSULTATS FINANCIERS POUR 2015

En septembre 2015, la Banque a annoncé des modifications à son cadre régissant les opérations sur les marchés financiers. L'incidence financière de ces modifications comprend la mise en place d'un programme régulier d'opérations de prise en pension à plus d'un jour et une réduction correspondante de 20 à 15 % du montant minimum d'obligations à rendement nominal que la Banque achète aux adjudications.

De plus, les changements dans le bilan de la Banque en 2015 sont liés à la demande accrue de billets de banque. La valeur des billets en circulation a augmenté de 8 % en 2015, dépassant la croissance enregistrée au cours des dernières années, qui correspondait généralement au rythme de progression du PIB.

Gestion du bilan de la Banque

La Banque du Canada est une société d'État qui appartient en propriété exclusive au gouvernement du Canada et qui est responsable devant le ministre des Finances. Elle collabore étroitement avec le ministère des Finances et d'autres organismes de réglementation financière fédéraux et provinciaux pour favoriser une économie vigoureuse et assurer la surveillance des systèmes financiers du Canada.

La structure financière de la Banque est de nature à assurer son indépendance à l'égard du gouvernement dans la conduite de la politique monétaire. La Banque dispose d'une source indépendante de revenus pour financer ses activités et opérations; le reste des revenus nets est versé au gouvernement du Canada conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*. L'institution ne reçoit pas de crédits budgétaires du gouvernement.

Les actifs financiers que détient la Banque découlent généralement du rôle qu'elle assume comme seule autorité habilitée à émettre des billets de banque au pays. La Banque investit le produit des billets dans des titres du gouvernement du Canada dont elle fait l'acquisition sur une base non concurrentielle. Le portefeuille de placements de l'institution reflète en gros la structure de la dette intérieure négociable du gouvernement fédéral. Le bilan de la Banque constitue donc un facteur neutre dans les activités relatives à la gestion de la dette et à la planification budgétaire du gouvernement.

Situation financière
(En millions de dollars canadiens)

	Au 31 décembre	
	2015	2014
Actif		
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	11,2	8,4
Prêts et créances	6 096,7	2 768,4
Placements	94 389,0	90 826,4
Immobilisations[a]	469,3	327,7
Autres éléments d'actif	180,7	181,2
Total de l'actif	101 146,9	94 112,1
Passif et capitaux propres		
Billets de banque en circulation	75 496,9	70 023,5
Dépôts	24 592,9	23 195,6
Autres éléments de passif	558,9	443,7
Capitaux propres	498,2	449,3
Total du passif et des capitaux propres	101 146,9	94 112,1

a. Immobilisations corporelles et incorporelles

Actif

En 2015, la Banque a modifié le cadre sur lequel elle fonde ses opérations sur les marchés financiers afin d'améliorer l'efficacité de ces dernières compte tenu des changements en cours et prévus dans l'environnement externe. À l'occasion de cette révision du cadre, l'institution a mis en place un programme régulier d'opérations de prise en pension à plus d'un jour (durées de un et trois mois) qui lui permettra de porter la taille de son portefeuille de 7 000 millions de dollars à 10 000 millions de dollars au cours de la période de mise en œuvre de six mois débutant le 1er octobre 2015. Au 31 décembre 2015, une somme de 6 089,4 millions de dollars au titre des prêts et créances était liée à des opérations de prise en pension.

En outre, relativement au cadre révisé, la Banque a annoncé une baisse correspondante du montant minimum d'obligations à rendement nominal qu'elle achète aux adjudications, ramené de 20 à 15 %, mesure qui est entrée en vigueur le 1er octobre 2015.

Les placements de la Banque se sont accrus en 2015 (une progression de 3 562,6 millions de dollars ou de 4 %), un accroissement découlant en grande partie de l'augmentation du volume de billets de banque en circulation. Les bons du Trésor du gouvernement du Canada ont affiché une baisse de 1 166,2 millions de dollars, et les obligations du gouvernement du Canada, une hausse de 4 678,8 millions de dollars. Le reste de l'écart est attribuable à la progression de 50,0 millions de dollars de la juste valeur du placement de la Banque, en monnaie étrangère, en actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI).

Les travaux de construction effectués dans le cadre du Programme de modernisation du siège de la Banque comptent pour la majorité des dépenses en immobilisations en 2015.

Les autres éléments d'actif comprennent essentiellement les stocks de billets de banque et l'actif net au titre des prestations définies. La baisse des stocks de billets a été compensée par la hausse de l'avance relative au Programme de modernisation du siège[14]. L'actif net au titre des prestations définies lié au Régime de pension agréé de la Banque a crû légèrement par rapport à décembre 2014. L'écart est attribuable aux rendements positifs des actifs en 2015 et à la progression du taux d'actualisation[15] (comme il est mentionné dans l'analyse des autres éléments du résultat global).

14 Cette avance, qui vise à assurer le paiement des contrats de sous-traitance dans les délais, devrait rester en vigueur jusqu'à la fin des travaux de construction.

15 L'actif net et le passif net au titre des prestations définies sont évalués au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période, soit 4,1 % au 31 décembre 2015 (4,0 % au 31 décembre 2014).

Passif

Le passif associé aux billets de banque en circulation représente environ 75 % du total du passif et des capitaux propres de la Banque. La valeur des billets en circulation a augmenté de 8 % depuis le 31 décembre 2014, dépassant ainsi la croissance enregistrée au cours des dernières années, qui correspondait généralement au rythme de progression du PIB.

Le second passif en importance se compose des dépôts détenus pour le compte du gouvernement du Canada et d'institutions financières. Les principaux éléments comptabilisés au passif en tant que dépôts sont le dépôt de 20 000,0 millions de dollars détenu pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle du gouvernement et le dépôt de 2 617,3 millions de dollars correspondant aux soldes de fonctionnement[16] détenu pour le compte du gouvernement du Canada, ce dernier ayant crû de 1 090,7 millions de dollars par rapport à la fin de l'exercice 2014.

Les autres éléments de passif se composent principalement des bénéfices courus à transférer au receveur général du Canada et du passif net au titre des prestations définies pour les régimes d'avantages du personnel futurs de la Banque (y compris, le passif au regard du Régime de pension complémentaire et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies non capitalisés).

Les variations du passif au titre des bénéfices courus à transférer découlent de l'échéancier des versements au receveur général du Canada. Le résultat net tiré des actifs de la Banque, déduction faite des charges opérationnelles et des sommes affectées à ses réserves, est remis chaque année au receveur général. Pendant la période de douze mois close le 31 décembre 2015, la Banque a versé 1 090,4 millions de dollars. Au 31 décembre 2015, la somme à remettre s'élevait à 249,5 millions de dollars (150,4 millions de dollars au 31 décembre 2014).

Les hausses du passif au titre des régimes à prestations définies[17] s'expliquent surtout par la baisse des rendements des actifs[18] du Régime de pension complémentaire, compensée en partie par un accroissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer ce passif (comme il est mentionné dans l'analyse des autres éléments du résultat global).

16 La part des dépôts se rapportant au fonctionnement est tributaire des besoins de trésorerie du gouvernement du Canada, et les fluctuations qui surviennent sont imputables aux décisions de celui-ci en matière de gestion des flux de trésorerie.

17 L'actif net et le passif net au titre des prestations définies sont évalués au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période, soit 4,1 % au 31 décembre 2015 (4,0 % au 31 décembre 2014).

18 Le portefeuille d'actifs du Régime de pension complémentaire se compose principalement d'actions de sociétés canadiennes, qui ont été touchées par les bas prix du pétrole.

Gestion des capitaux propres

La Banque exerce ses activités sans encombre moyennant un capital de base modeste par rapport à son actif. Les capitaux propres de base de la Banque sont formés d'un capital social autorisé de 5 millions de dollars et d'une réserve légale de 25 millions de dollars. Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution verse ses revenus excédentaires, après financement de ses activités, au receveur général du Canada et ne détient pas de résultats non distribués.

La Banque peut mener ses activités sans problème avec un faible capital de base parce que son bilan n'est exposé à aucun risque de change notable ni aux risques associés aux réserves d'or que possèdent de nombreuses autres banques centrales. Les réserves de change du pays sont détenues dans le Compte du fonds des changes, et non par la Banque. L'exposition de cette dernière au risque de change découle principalement des actions de la BRI qu'elle détient. Étant donné que la position de change de la Banque est peu élevée par rapport à son actif total, le risque de change n'est pas considéré comme important.

Le faible risque de crédit auquel est exposé le portefeuille d'actifs de la Banque, lequel consiste surtout en des engagements du gouvernement du Canada, qui a une note de crédit AAA, est une autre raison pour laquelle la Banque peut exercer ses activités avec un capital modeste. En outre, les obligations du gouvernement du Canada que détient l'institution ne sont pas assujetties à la comptabilité à la juste valeur puisqu'elles sont acquises dans le but d'être détenues jusqu'à leur échéance et qu'elles sont comptabilisées selon la méthode de calcul du coût amorti. D'autres actifs financiers, tels que des avances et prêts liés à des conventions de rachat, sont des engagements garantis de diverses institutions financières établies au Canada.

La Banque compte également une réserve spéciale de 100 millions de dollars destinée à compenser les pertes de réévaluation découlant de variations de la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente (voir la note 16 afférente aux états financiers). Depuis sa création, cette réserve est restée inchangée.

La réserve la plus importante de la Banque est la réserve disponible à la vente, qui se compose des variations de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI et de celles du portefeuille de bons du Trésor du gouvernement du Canada. Ces variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ajoutées à la réserve disponible à la vente dans les capitaux propres (voir la note 16 afférente aux états financiers). Au 31 décembre 2015, cette réserve s'établissait à 368,2 millions de dollars.

Résultats des opérations
(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Total des produits	1 635,5	1 604,6
Total des charges	459,7	477,8
Résultat net	1 175,8	1 126,8
Autres éléments du résultat global (perte)	62,6	(87,3)
Résultat global	1 238,4	1 039,5

Produits

Les produits pour 2015 totalisaient 1 635,5 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 30,9 millions de dollars ou 2 % par rapport à l'exercice précédent. Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les actifs sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seigneuriage », et fournissent une source stable de financement des opérations de la Banque. Les produits d'intérêts englobent également les revenus de placements sous-jacents aux dépôts.

L'essentiel des revenus de la Banque provient des produits d'intérêts sur ses placements, qui sont générés par les titres du gouvernement du Canada et fluctuent en fonction des conditions du marché. En 2015, les produits d'intérêts de la Banque découlant des bons du

Trésor et des obligations se sont établis à 1 747,4 millions de dollars, soit 61,2 millions de dollars de moins qu'à l'exercice précédent. Le recul des produits d'intérêts, compensé en partie par des placements plus élevés, tient surtout aux rendements plus faibles des obligations nouvellement acquises, comparativement aux rendements que procuraient les placements arrivés à échéance. Les intérêts issus des prises en pension se sont accrus de 1,8 million de dollars, principalement au cours du dernier trimestre de 2015, en lien avec la révision du cadre régissant les opérations sur les marchés financiers. La dernière composante, soit les dividendes tirés du placement de la Banque en actions de la BRI, est légèrement supérieure à ce qu'elle était à l'exercice précédent.

Les produits de la Banque sont comptabilisés déduction faite des intérêts versés sur les dépôts du gouvernement du Canada. Les taux d'intérêt appliqués aux dépôts sont calculés en fonction des taux du marché, lesquels ont chuté de façon marquée par rapport à la période comparable de 2014, ce qui a entraîné une réduction des charges d'intérêts sur les dépôts.

Les produits que tire la Banque d'autres sources[19] ont légèrement augmenté par rapport à 2014.

19 Les autres sources de revenus dont dispose la Banque sont notamment les intérêts qu'elle tire de ses facilités de prêt et des dépôts de ses clients ainsi que les droits de garde.

Charges

Les charges opérationnelles ont cadré avec les attentes pour 2015 et ont diminué de 18,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution de la production de billets de banque et de la baisse des coûts afférents aux immeubles.

Comparativement à l'exercice précédent, les coûts associés à la production des billets de banque étaient inférieurs de 27,1 millions de dollars. La Banque tire profit de l'adoption des billets en polymère, dont la durée de vie est au moins trois fois et demie plus longue que celle des billets en papier. Comme ces billets durent plus longtemps, il y a moins de coupures impropres à la circulation à remplacer et moins de nouvelles coupures à produire. En 2015, 335 millions de billets en polymère ont été reçus, contre 458 millions en 2014.

Les frais de personnel se sont accrus de 24,0 millions de dollars en 2015 par rapport à 2014. Cet accroissement est attribuable à la hausse des coûts liés aux régimes à prestations définies de la Banque, qui découlent des variations des taux d'actualisation[20] et non des modifications des prestations au titre des régimes d'avantages sociaux. Les coûts liés aux régimes d'avantages du personnel ont augmenté de 17,0 millions de dollars comparativement à 2014, en raison d'une baisse du taux d'actualisation.

Le reste des charges (coûts afférents aux immeubles, technologie et télécommunications, amortissements et autres charges opérationnelles) représente 37 % de la totalité des charges opérationnelles de la Banque.

Ces coûts ont diminué de 15,0 millions de dollars au total par rapport à 2014. La baisse de 18,7 millions de dollars des coûts afférents aux immeubles découle des coûts de démolition engagés en 2014 dans le cadre du Programme de modernisation du siège de la Banque.

L'année 2015 était la dernière du Plan à moyen terme 2013-2015 de la Banque. Les charges opérationnelles de base de 1 060 millions de dollars pour la période de trois ans se situent à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire de 1 078 millions de dollars prévue dans le Plan à moyen terme, et correspondent à la croissance anticipée de 2 % de 2012 à 2015, conformément à la cible d'inflation de la Banque.

Charges de la Banque du Canada
Pour l'exercice clos le 31 décembre

20 Les charges associées aux régimes à prestations définies sont évaluées au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de l'exercice précédent. Elles sont fondées sur un taux d'actualisation de 4,0 % en 2015 (contre 4,9 % en 2014).

Autres éléments du résultat global et versements

Les autres éléments du résultat global (perte), qui se chiffrent à 62,6 millions de dollars, comprennent un gain de 13,7 millions de dollars attribuable à la réévaluation de l'actif net et du passif net de la Banque au titre des régimes à prestations définies et une hausse de 48,9 millions de dollars de la juste valeur des actifs disponibles à la vente.

Les réévaluations du passif net et de l'actif net au titre des régimes à prestations définies découlent du rendement des actifs des régimes et des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations nettes au titre des prestations définies. Les réévaluations enregistrées en 2015 sont attribuables aux rendements positifs sur les actifs du Régime de pension agréé de la Banque ainsi qu'à une augmentation de dix points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur du passif/actif net au titre des prestations définies[21]. Cette hausse de dix points de base du taux d'actualisation reflète la variation du rendement des obligations de sociétés notées AA observée au cours des douze derniers mois.

Les actifs disponibles à la vente comprennent les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les actions de la BRI détenues par la Banque. Les variations cumulatives de la juste valeur sont comptabilisées dans la réserve d'actifs disponibles à la vente comme élément des capitaux propres (voir la note 16 afférente aux états financiers). Au 31 décembre 2015, la juste valeur en monnaies étrangères du placement de la Banque en actions de la BRI s'établissait à 405,2 millions de dollars, ce qui correspond à une progression de 50,0 millions de dollars découlant des variations du taux de change. Le reste de l'écart est attribuable à une réduction de la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor de la Banque.

21 Le passif/actif net au titre des prestations définies est fondé sur le taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période, soit 4,1 % au 31 décembre 2015 (4,0 % au 31 décembre 2014).

Transfert au receveur général du Canada

Conformément aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution verse ses revenus excédentaires, après financement de ses activités, au receveur général du Canada et ne détient pas de résultats non distribués.

La Banque mène ses activités sans subir les contraintes normalement imposées par les flux de trésorerie ou les avoirs liquides, parce que ses recettes sont prévisibles et supérieures à ses charges. Le solde, dont est soustrait le montant des réserves et prélèvements autorisés, est remis au receveur général du Canada. Pour 2015, ce solde représente 1 189,5 millions de dollars.

Aux termes de l'accord de versement conclu avec le ministre des Finances, la Banque est autorisée à prélever sur les sommes à verser au receveur général et à imputer aux capitaux propres un montant égal aux pertes non réalisées sur les actifs disponibles à la vente, aux pertes de réévaluation non réalisées au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie. Les sommes retenues sont versées ultérieurement, au moment de la comptabilisation des gains non réalisés.

Par suite des gains actuariels réalisés sur les régimes à prestations définies en 2015, la Banque a remboursé 13,7 millions de dollars provenant de sommes retenues antérieurement sur ses transferts au receveur général. Au 31 décembre 2015, une somme retenue de 113,3 millions de dollars restait à verser.

Perspectives pour 2016

Les prévisions de la Banque à l'égard de ses opérations ne comportent pas de projections relatives au résultat net et à la situation financière. Ces projections nécessiteraient la formulation d'hypothèses sur les taux d'intérêt, lesquelles pourraient être interprétées comme des indications quant à l'orientation future de la politique monétaire.

Plan de la Banque pour 2016
(En millions de dollars canadiens)

	Prévisions pour 2016	Résultats réels pour 2015
Charges relevant du Plan à moyen terme	398	370
Production des billets de banque	63	70
Avantages du personnel futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant	13	14
Modernisation du siège et investissements stratégiques	209	185
Total des dépenses[a]	682	639

a. Charges opérationnelles et dépenses en immobilisations
Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à leur somme.

L'année 2016 est la première année de la mise en application du Plan à moyen terme 2016-2018 de la Banque, intitulé *Le rôle de la banque centrale à l'aube d'une nouvelle ère*. Le Plan à moyen terme a été élaboré à partir d'hypothèses financières qui concilient la nécessité d'investir dans notre personnel et nos outils avec la prise en compte de l'engagement de la Banque d'assurer une utilisation efficace des fonds publics. Comme première année du nouveau plan à moyen terme, 2016 verra le lancement de plusieurs initiatives qui se traduiront temporairement par un taux de croissance des dépenses de 4 %. La croissance temporaire des dépenses a été prise en compte dans les hypothèses financières du Plan à moyen terme, qui cible un taux de croissance annuel moyen de 2 % pour les trois années de sa mise en œuvre.

Les coûts de production des billets de banque devraient diminuer en 2016, étant donné que moins de billets doivent être produits pour remplacer les billets en polymère, qui sont plus durables.

En 2016, la Banque prévoit en outre engager des dépenses en immobilisations de 172 millions de dollars, dont la majorité est liée au Programme de modernisation du siège.

Questions relatives à la comptabilité et aux contrôles

La Banque est une entreprise publique, selon la définition du *Manuel du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public*, et, à ce titre, elle doit respecter les normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public. Afin de répondre à cette exigence, la Banque a mis au point des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les IFRS).

Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution doit remettre au ministre des Finances ses états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre, accompagnés d'un rapport sommaire, et ce, au plus tard à la fin de février de l'exercice suivant. Le ministre dépose le *Rapport annuel* devant le Parlement, et les états financiers sont publiés dans la *Gazette du Canada*.

Capitalisation des régimes d'avantages du personnel futurs

La Banque a instauré un régime de pension à prestations définies capitalisé (le Régime de pension agréé), qui vise à fournir des prestations de retraite aux membres du personnel admissibles. Elle a également mis en place un régime de pension complémentaire à prestations définies capitalisé[22] et d'autres régimes d'avantages non capitalisés. Ces régimes sont capitalisés conformément aux lois fédérales applicables régissant les régimes de retraite et aux normes de pratique actuarielle du Canada pour assurer le financement adéquat des obligations au titre des avantages du personnel.

22 Le Régime de pension complémentaire a été créé pour permettre le versement de prestations de retraite aux membres du personnel de la Banque dont les revenus annuels dépassent le montant prévu par le Régime de pension agréé, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Régime de pension agréé

Depuis 2008, la Banque effectue, aux fins de la capitalisation, des évaluations actuarielles annuelles du Régime, la dernière remontant au 1er janvier 2015. Selon le principe de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en prenant pour hypothèse qu'il durera indéfiniment), le Régime affichait un ratio de capitalisation de 126 % au 1er janvier 2015. Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en supposant qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un ratio de solvabilité de 102 %.

Les exigences de capitalisation du Régime sont déterminées en fonction de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation. L'exigence de capitalisation de la Banque pour 2016 est estimée à 22 millions de dollars, ce qui équivaut aux cotisations ordinaires au titre des services rendus au cours de la période.

Contrôles financiers

La Banque dispose d'un cadre de contrôle interne pour évaluer la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, de même que des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2015

Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers de la Banque du Canada (la Banque), qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les Normes internationales d'information financière et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité au regard de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ainsi que du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et comptabilisées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces. La Banque est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner les mécanismes de contrôle interne, y compris de contrôle comptable et financier, et leur mise en application.

Il incombe au Conseil d'administration de veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification et des finances. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni membres du personnel de la Banque, et ils possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité de la vérification et des finances a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les auditeurs indépendants de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des auditeurs indépendants de la Banque et supervise tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a un effet significatif sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers ont été audités par les auditeurs indépendants de la Banque, les cabinets Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport figure ci-après. Les auditeurs indépendants ont eu un libre accès au Comité de la vérification et des finances pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.

Stephen S. Poloz,
gouverneur

Carmen Vierula, CPA, CA,
chef des finances et chef comptable

Ottawa (Canada)
11 février 2016

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada (la « Banque »).

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 et les états du résultat net et des autres éléments du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2015 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Deloitte s.e.n.c.s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)
11 février 2016

État de la situation financière

(En millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
Actif		
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères (note 4)	11,2	8,8
Prêts et créances		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente (note 5)	6 088,4	2 744,8
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (note 5)	-	-
Autres créances	7,3	3,6
	6 095,7	2 748,4
Placements (notes 6, 7 et 8)		
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	19 250,3	19 166,5
Obligations du gouvernement du Canada	75 763,5	71 084,7
Autres placements	885,2	310,2
	94 399,0	90 561,4
Immobilisations corporelles (note 9)	431,8	283,9
Immobilisations incorporelles (note 10)	37,9	43,8
Autres éléments d'actif (note 11)	190,7	191,2
Total de l'actif	101 146,9	94 111,1
Passif et capitaux propres		
Billets de banque en circulation (notes 3 et 12)	75 496,0	70 023,5
Dépôts (notes 3 et 13)		
Gouvernement du Canada	22 617,3	21 526,6
Membres de l'Association canadienne des paiements	936,4	550,1
Autres dépôts	1 475,2	1 518,9
	24 982,9	23 595,6
Autres éléments de passif (note 14)	558,9	443,7
	101 048,7	93 662,8
Capitaux propres (note 16)	698,2	448,3
Total du passif et des capitaux propres	101 146,9	94 111,1

Engagements, éventualités et garanties (notes 17 et 18)

Stephen S. Poloz,
gouverneur

Carmen Vieruta, CPA, CA,
chef des finances et chef comptable

Derek D. Key,
administrateur principal du Conseil d'administration

Phyllis Clark,
présidente du Comité de la vérification et des finances

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État du résultat net et des autres éléments du résultat global
(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Produits		
Produits d'intérêts		
Intérêts acquis sur les placements	1 [illegible]	1 [illegible]
Dividendes	[illegible]	[illegible]
Intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente	[illegible]	[illegible]
Autres produits d'intérêts	[illegible]	[illegible]
	1 [illegible]	1 [illegible]
Charges d'intérêts		
Charges d'intérêts sur les dépôts	[illegible]	[illegible]
Produits d'intérêts nets	1 [illegible]	1 [illegible]
Autres produits	[illegible]	[illegible]
Total des produits	1 [illegible]	1 [illegible]
Charges		
Frais de personnel	[illegible]	[illegible]
Billets de banque – fabrication, production et traitement	[illegible]	[illegible]
Coûts afférents aux immeubles	[illegible]	[illegible]
Technologie et télécommunications	[illegible]	[illegible]
Amortissements	[illegible]	[illegible]
Autres charges opérationnelles	[illegible]	[illegible]
Total des charges	[illegible]	[illegible]
Résultat net	1 [illegible]	1 [illegible]
Autres éléments du résultat global (perte)		
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net		
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	[illegible]	[illegible]
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés dans le résultat net		
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	[illegible]	[illegible]
Autres éléments du résultat global (perte)	[illegible]	[illegible]
Résultat global	1 [illegible]	1 [illegible]

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État des variations des capitaux propres

(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre					
	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve disponible à la vente	Résultats non distribués	Total
Solde au 1er janvier [illegible]	5,0	25,0	100,0	[illegible]	-	[illegible]
Résultat global pour la période						
Résultat net	-	-	-	-	[illegible]	[illegible]
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	-	-	-	-	[illegible]	[illegible]
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	-	-	-	[illegible]	-	[illegible]
Variation de la juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	-	-	[illegible]	-	[illegible]
	-	-	-	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Transfert au receveur général du Canada	-	-	-	-	[illegible]	[illegible]
Solde au 31 décembre [illegible]	5,0	25,0	100,0	[illegible]	-	[illegible]

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve disponible à la vente	Résultats non distribués	Total
Solde au 1er janvier [illegible]	5,0	25,0	100,0	[illegible]	-	[illegible]
Résultat global pour la période						
Résultat net	-	-	-	-	[illegible]	[illegible]
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	-	-	-	-	[illegible]	[illegible]
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	-	-	-	[illegible]	-	[illegible]
Variation de la juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	-	-	[illegible]	-	[illegible]
	-	-	-	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Transfert au receveur général du Canada	-	-	-	-	[illegible]	[illegible]
Solde au 31 décembre [illegible]	5,0	25,0	100,0	[illegible]	-	[illegible]

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des flux de trésorerie

(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	1 696,2	1 870,1
Dividendes reçus	3,8	3,3
Autres produits reçus	3,7	13,0
Intérêts versés	(128,8)	(216,2)
Sorties de trésorerie destinées aux membres du personnel et fournisseurs ou pour leur compte ainsi qu'aux membres de l'Association canadienne des paiements	(391,1)	(462,7)
Diminution nette des avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	-	-
Augmentation (diminution) nette des dépôts	1 397,3	(627,9)
Produit de l'arrivée à échéance de titres achetés dans le cadre de conventions de revente	42 353,0	21 321,1
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente	(45 687,2)	(21 878,4)
Remboursement de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	(115,1)	(229,9)
Produit de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	115,1	229,9
(Sorties) entrées de trésorerie nettes liées aux activités opérationnelles	(903,1)	0,3
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution nette des bons du Trésor du gouvernement du Canada	1 136,6	2 183,4
Achat d'obligations du gouvernement du Canada	(10 721,8)	(10 109,8)
Produit de l'arrivée à échéance d'obligations du gouvernement du Canada	11 986,8	13 634,0
Entrées d'immobilisations corporelles	(173,1)	(76,8)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(6,7)	(3,9)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(3 776,2)	(2 376,1)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation nette des billets de banque en circulation	5 473,4	3 407,6
Remise de l'excédent constaté au receveur général du Canada	(1 090,4)	(1 028,7)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	4 383,0	2 378,9
Effet des variations des cours de change sur les dépôts en monnaies étrangères	1,1	0,1
Augmentation de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères	2,8	3,4
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères au début de l'exercice	8,4	5,0
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères à la fin de l'exercice	11,2	8,4

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers de la Banque du Canada

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

(Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes afférentes aux états financiers de la Banque du Canada sont exprimés en millions de dollars canadiens.)

1. Fonctions de la Banque du Canada

La Banque du Canada (la Banque) est la banque centrale du pays. Il s'agit d'une société constituée en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, qui appartient en propriété exclusive au gouvernement du Canada et est exonérée d'impôts sur le résultat. La Banque n'offre aucun service bancaire au public.

Elle est une entreprise publique, selon la définition des normes comptables canadiennes pour le secteur public, et, à ce titre, elle doit respecter les normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public. Afin de répondre à cette exigence, la Banque a mis au point des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Le siège de la Banque est situé au 234, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario).

Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, le mandat de la Banque consiste à « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ». Les activités et les opérations de la Banque appuient la réalisation de ce mandat et n'ont pas pour objet de générer des revenus ou des profits. Les quatre grandes fonctions de l'institution sont les suivantes :

Politique monétaire : La politique monétaire vise à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Système financier : La Banque s'emploie à promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficience des systèmes financiers au Canada et à l'échelle internationale et effectue des opérations sur les marchés financiers pour atteindre ces objectifs.

Monnaie : La Banque conçoit, émet et distribue les billets de banque canadiens, supervise le système de distribution de billets et assure un approvisionnement de billets de qualité aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon.

Gestion financière : La Banque assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi qu'au nom du gouvernement du Canada et d'autres clients. Elle fournit au gouvernement des services de gestion de la trésorerie, gère la dette publique et les réserves de change et prodigue des conseils à ce sujet.

La fonction Administration générale appuie la gestion des ressources humaines, des opérations et des projets stratégiques de la Banque, ainsi que l'intendance des actifs financiers, physiques, informationnels et technologiques de cette dernière.

La Banque est seule habilitée à émettre les billets de banque canadiens, et la valeur nominale de ces billets constitue l'élément le plus important du passif de son bilan. La Banque investit le produit de l'émission des billets de banque dans des titres du gouvernement du Canada dont elle fait l'acquisition sur une base non concurrentielle. Ces actifs lui permettent d'exercer ses responsabilités au regard de ses fonctions Politique monétaire et Système financier.

Les intérêts générés par les titres du gouvernement du Canada constituent la principale source de revenu annuel de la Banque. Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les actifs sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seigneuriage », et fournissent une source stable et constante de financement des opérations de la Banque qui lui permet de remplir son mandat sans avoir à dépendre des crédits publics. Une partie de ces produits sert à financer les opérations et réserves de la Banque, et le reste du résultat net est versé au receveur général du Canada conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*.

2. Référentiel comptable

Conformité aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les présents états financiers ont été préparés selon les IFRS, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et des statuts administratifs de la Banque en matière de comptabilité et d'informations à fournir.

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers le 11 février 2016.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur, et le passif/actif net au titre des prestations définies des régimes d'avantages du personnel, qui est comptabilisé comme le solde net de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies.

Estimations et jugements comptables importants dans l'application des méthodes comptables

Pour établir les états financiers, la direction doit formuler des jugements et faire des estimations et des hypothèses, en s'appuyant sur les informations disponibles à la date des états financiers, qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges, et sur les informations connexes. Les hypothèses et estimations de la Banque se fondent sur les renseignements qui étaient disponibles au moment où les présents états financiers ont été préparés. La conjoncture actuelle et les hypothèses à l'égard de l'évolution future pourraient toutefois changer en raison des fluctuations des marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté de l'institution. Dans ce cas, l'incidence sera constatée dans les états financiers d'un exercice ultérieur.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle elles ont lieu et dans toutes les périodes ultérieures affectées. Les estimations importantes concernent principalement la juste valeur des actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) (note 7), les actifs reçus en garantie (note 8) et les avantages du personnel (note 15).

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Banque est le dollar canadien.

Activités d'agent financier et activités de garde

La responsabilité de la gestion opérationnelle des actifs et passifs financiers du gouvernement du Canada est assumée conjointement par la Banque (à titre d'agent financier du gouvernement) et par le ministère des Finances. En sa qualité d'agent financier, la Banque fournit un soutien transactionnel et administratif au gouvernement du Canada dans certains domaines. Les actifs, les passifs, les dépenses et les revenus visés par ce soutien sont ceux du gouvernement du Canada et ne figurent pas dans les états financiers de la Banque.

La Banque offre un service de garde de titres ou d'autres biens à des banques centrales, à des organisations internationales et à d'autres entités liées à une autorité publique. Les actifs correspondants et les produits en découlant sont exclus des présents états financiers, puisqu'ils ne constituent pas des actifs ou des produits de la Banque.

3. Principales méthodes comptables

La présente section est consacrée aux méthodes comptables de la Banque s'appliquant à l'ensemble des états financiers. Les méthodes comptables importantes propres à une note en particulier sont décrites dans cette dernière. Ces méthodes concernent les prêts et créances (note 5), les prêts de titres (note 6), les instruments financiers (note 7), les immobilisations corporelles (note 9), les immobilisations incorporelles (note 10), les autres éléments d'actif (note 11), les autres éléments de passif (note 14), les avantages du personnel (note 15) et les contrats de location (note 17).

Durant l'exercice 2015, la Banque n'a adopté aucune norme nouvelle ou modifiée ayant eu une incidence significative sur ses états financiers.

Conversion des monnaies étrangères

Le produit des placements et les charges connexes libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments à la juste valeur libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'évaluation à la juste valeur. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont imputés aux autres produits. Les gains ou les pertes sur les instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, ainsi que les gains ou les pertes liés au taux de change, sont comptabilisés dans la réserve disponible à la vente parmi les autres éléments du résultat global.

Dépréciation d'actifs financiers

Dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs. S'il y a perte de valeur, les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont réévalués à la valeur recouvrable nette, et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat net. Les pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente dépréciés sont comptabilisées en résultat net au moment de la dépréciation.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles, sont soumis à un test de dépréciation chaque année et dès lors que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

Les immobilisations incorporelles en cours de développement sont soumises à un test de dépréciation annuellement.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts provenant des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes tirés des actions de la BRI sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés.

Les gains (pertes) réalisés sur la vente de bons du Trésor du gouvernement du Canada, qui correspondent à l'excédent du produit sur le coût amorti à la date de transaction, sont constatés en résultat net au moment de la vente en tant que reclassement des autres éléments du résultat global.

Les intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits, qui pour l'essentiel comprennent les intérêts acquis sur les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (ACP), sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Changements futurs de méthodes comptables

Les nouvelles normes qui suivent, publiées par l'IASB, pourraient avoir des répercussions sur la Banque dans l'avenir. Celle-ci évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers.

IFRS 9 Instruments financiers *(IFRS 9)*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui regroupe les phases classement et évaluation, dépréciation, et comptabilité de couverture de son projet visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

IFRS 9 élimine les catégories d'actifs financiers existantes et adopte une approche logique pour le classement des actifs financiers en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel s'inscrit l'actif détenu.

IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation unique s'appliquant à l'ensemble des instruments financiers. Ce nouveau modèle relatif aux pertes attendues exigera une comptabilisation plus rapide des pertes sur créances attendues.

IFRS 9 prévoit également un nouveau modèle de comptabilité de couverture et exige des entités qui ont recours à la comptabilité de couverture qu'elles fournissent des informations sur leurs activités de gestion des risques. Le nouveau modèle, issu d'une vaste refonte de la comptabilité de couverture, permettra aux entités de rendre plus fidèlement compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers. Les améliorations les plus importantes touchent les entités qui mènent des activités de couverture du risque non financier.

L'IASB a fixé au 1er janvier 2018 la date d'adoption obligatoire d'IFRS 9, mais une application anticipée est autorisée. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 9 sur ses états financiers.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients *(IFRS 15)*

IFRS 15, publiée en mai 2014, porte sur la comptabilisation des produits s'appliquant à tous les contrats conclus avec des clients (à l'exception des contrats s'inscrivant dans le champ d'application des normes relatives aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux instruments financiers).

IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits tirés de contrats ainsi que des obligations d'information détaillées relativement à ces produits. La norme porte également sur la comptabilisation et l'évaluation des gains et des pertes découlant de la vente de certains actifs non financiers qui ne constituent pas des unités produites dans le cadre des activités ordinaires de l'entité.

L'IASB a fixé au 1er janvier 2018 la date d'adoption obligatoire d'IFRS 15, mais une application anticipée est autorisée. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 15 sur ses états financiers.

IFRS 16 Contrats de location (IFRS 16)

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle complet pour la présentation des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. Cette norme annule et remplace IAS 17 *Contrats de location* ainsi que ses indications interprétatives connexes.

D'importants changements ont été apportés aux méthodes comptables s'appliquant aux preneurs, notamment l'élimination de la distinction entre contrat de location simple et contrat de location-financement ainsi que la comptabilisation des actifs et passifs pour tous les contrats de location (sous réserve d'exceptions limitées en ce qui concerne les contrats à court terme et les contrats dont les actifs sous-jacents sont de faible valeur). En revanche, IFRS 16 ne contient aucun changement important pour ce qui est des exigences se rapportant au bailleur.

IFRS 16 entre en vigueur le 1er janvier 2019, et son application anticipée est permise dans le cas des entreprises qui ont aussi adopté IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 16 sur ses états financiers.

4. Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères se composent des fonds en caisse ainsi que des dépôts à vue très liquides en monnaies étrangères auprès d'autres banques centrales ou d'institutions financières internationales. Le solde comprend des dépôts en monnaies étrangères d'une valeur de 10,3 millions de dollars canadiens (7,9 millions de dollars canadiens au 31 décembre 2014). Le risque de crédit associé à ces dépôts en monnaies étrangères est présenté à la note 8.

5. Prêts et créances

Les prêts et créances englobent principalement les titres achetés dans le cadre de conventions de revente et, le cas échéant, les avances aux membres de l'ACP. Ces transactions sont entièrement garanties, conformément aux exigences rendues publiques à l'égard de l'admissibilité des actifs affectés en garantie et des marges. Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont généralement assortis d'une durée allant de 1 à 90 jours ouvrables. Les risques financiers associés à ces instruments sont présentés à la note 8.

Méthode comptable

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque achète des titres à des contreparties désignées en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Sur le plan comptable, ces conventions sont considérées comme des prêts garantis et sont comptabilisées dans l'état de la situation financière selon le coût d'acquisition initial des titres majoré de l'intérêt couru.

Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Au 31 décembre 2015, l'encours se composait de contrats assortis d'une échéance initiale allant de 22 à 85 jours (24 jours au 31 décembre 2014).

Avances aux membres de l'ACP

Les avances aux membres de l'ACP comprennent, en règle générale, des prêts consentis dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Ces avances arrivent à échéance le jour ouvrable suivant. Les intérêts sur les avances à un jour sont calculés au taux officiel d'escompte. Le taux officiel d'escompte, ou taux d'escompte, est le taux d'intérêt auquel la Banque accorde des prêts à un jour aux principales institutions financières.

Au 31 décembre 2015, aucune avance n'avait été accordée aux membres de l'ACP (néant au 31 décembre 2014).

6. Programme de prêt de titres

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement du Canada en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties par des titres, et il s'agit généralement de prêts assortis d'une échéance d'un jour ouvrable.

Méthode comptable

Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par cette dernière sont imputées aux autres produits à la date d'échéance de l'opération.

Prêts de titres

Au 31 décembre 2015, les placements de la Banque ne comprenaient aucun titre prêté (au 31 décembre 2014, les placements englobaient des titres prêtés dont la juste valeur marchande s'établissait à 185,8 millions de dollars, et le coût amorti, à 175,0 millions de dollars).

7. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Banque comprennent la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères, les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, les avances aux membres de l'ACP, les autres créances, les placements (bons du Trésor du gouvernement du Canada, obligations du gouvernement du Canada et autres placements), les billets de banque en circulation, les dépôts et les autres éléments de passif (exclusion faite du passif net au titre des prestations définies des régimes de pension, des autres régimes d'avantages du personnel et des contrats de location).

Les autres placements comprennent 9 441 actions de la BRI (9 441 actions de la BRI au 31 décembre 2014) que la Banque détient dans le but de participer aux activités de cette dernière. Seules les banques centrales peuvent détenir des actions de la BRI et elles ne peuvent en acquérir de

nouvelles que lorsqu'elles sont invitées à en souscrire par le conseil d'administration de l'institution. Ces actions ne peuvent être transférées sans le consentement écrit préalable de la BRI. La juste valeur des actions de la BRI totalisait 405,2 millions de dollars (355,2 millions de dollars au 31 décembre 2014).

Méthode comptable

La Banque comptabilise tous les instruments financiers selon le mode de comptabilisation à la date de règlement. Les instruments financiers sont évalués lors de la comptabilisation initiale à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction (le cas échéant), pour tous les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés selon leur classement.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur selon les prix cotés sur un marché, à l'exception des actions de la BRI, qui sont évaluées au moyen de données d'entrée non observables importantes. Les variations non réalisées de la valeur des actifs financiers disponibles à la vente évalués à leur juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et accumulées dans la réserve disponible à la vente en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou qu'il se déprécie. Le cumul des gains ou des pertes latents auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est alors reclassé de capitaux propres en résultat net. Les actifs financiers de la Banque classés comme disponibles à la vente sont constitués des bons du Trésor du gouvernement du Canada et du placement en actions de la BRI.

Les actifs financiers que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, moins les pertes de valeur, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode fait appel au taux inhérent à un instrument financier, qui actualise les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à comptabiliser les intérêts sur la base d'un rendement constant. Les obligations du gouvernement du Canada sont classées dans les placements détenus jusqu'à leur échéance.

La Banque n'a classé aucun de ses actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à part la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères.

Tous les autres actifs financiers sont classés en prêts et créances. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, moins les pertes de valeur, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés ou lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et de celle à recevoir est comptabilisée en résultat net.

La Banque a classé ses passifs financiers en autres éléments de passif. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exclusion des billets de banque en circulation, qui sont évalués à leur valeur nominale. La Banque n'a classé aucun de ses passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Banque décomptabilise les passifs financiers lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou expirent. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la somme de la contrepartie payée et de celle à payer, y compris, s'il y a lieu, les actifs non monétaires transférés ou les passifs assumés, est comptabilisée en résultat net.

Les ventes de titres dans le cadre de conventions de rachat sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque vend des titres du gouvernement du Canada à des contreparties désignées en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Sur le plan comptable, ces conventions sont considérées comme des emprunts garantis et sont comptabilisées dans l'état de la situation financière selon le coût de vente initial des titres majoré de l'intérêt couru.

Évaluation d'instruments financiers

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères, les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les actions de la BRI sont évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exclusion des billets de banque en circulation, qui sont évalués à leur valeur nominale.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations :

Niveau 1 – des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – des données d'entrée autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 – des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données de marché observables dans la mesure où de telles données existent. L'instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée d'entrée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2015				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	**18 220,3**	**-**	**-**	**18 220,3**
Actions de la BRI	**-**	**-**	**405,2**	**405,2**
	18 220,3	**-**	**405,2**	**18 625,5**
Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2014				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	19 386,5	-	-	19 386,5
Actions de la BRI	-	-	355,2	355,2
	19 386,5	-	355,2	19 741,7

En 2015, aucun montant n'a été transféré entre les niveaux.

La juste valeur des actions de la BRI est jugée équivaloir à 70 % de la participation de la Banque à la valeur de l'actif net de la BRI à la date de clôture. Cette formule correspond à la méthode utilisée par la BRI pour déterminer le cours de toute nouvelle action émise. Bien que la Banque soit d'avis que la décote de 30 % appliquée à la valeur de l'actif net de la BRI demeure la base d'évaluation appropriée, les données d'évaluation ne sont pas considérées comme étant observables, et une variation de 5 % de la décote appliquée à la valeur de l'actif net n'aurait pas d'incidence significative sur la juste valeur des actions de la BRI. Aucun changement n'a été apporté à la technique d'évaluation au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la juste valeur estimée des actions de la BRI, déterminée au moyen des évaluations à la juste valeur du Niveau 3 :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde d'ouverture au début de la période	**355,2**	337,1
Variation de la juste valeur comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global	**50,0**	18,1
Solde de clôture à la fin de la période	**405,2**	355,2

Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La juste valeur des obligations du gouvernement du Canada est déterminée au moyen des prix non ajustés cotés sur un marché actif (Niveau 1). Elle s'établissait à 81 116,9 millions de dollars au 31 décembre 2015 (75 630,7 millions de dollars au 31 décembre 2014).

8. Gestion du risque financier

La Banque dispose d'une solide culture en matière de gestion des risques ainsi que d'un cadre global de gestion et de contrôle de ceux-ci pour gérer les risques auxquels elle est exposée. Le Conseil de direction institutionnelle supervise la gestion des risques et la mise en œuvre de processus de gestion rigoureux afin de protéger la Banque. Le Conseil d'administration exerce une fonction de surveillance quant à l'efficacité de la gestion des risques par l'institution.

La Banque est exposée au risque financier (c'est-à-dire le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité) lié à la gestion de ses actifs et passifs financiers. Le Bureau de surveillance des risques financiers, qui exerce ses fonctions de façon indépendante, suit de près les risques financiers associés à l'état de la situation financière de l'institution et rend compte de ses observations à cet égard. Les paragraphes qui suivent décrivent ces risques et la manière dont la Banque les gère.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat financier ne s'acquitte pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères, de son portefeuille de placements et des avances aux membres de l'ACP ainsi que de sa participation à des opérations sur le marché sous forme d'achats de titres dans le cadre de conventions de revente et de prêts de titres. On estime que l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des éléments indiqués ci-dessus. Aucun actif financier n'est en souffrance ni déprécié.

Les avances aux membres de l'ACP, les titres achetés dans le cadre de conventions de revente et les titres prêtés sont entièrement garantis. Les actifs affectés en garantie sont acceptés conformément aux critères d'admissibilité et aux exigences à l'égard des marges de la Banque diffusés dans son site Web. Tous les actifs affectés en garantie sont soumis à des critères d'admissibilité rigoureux, et la Banque exige une garantie supérieure à la taille du prêt consenti.

Dans le cas improbable où une contrepartie manquerait à ses obligations, les actifs détenus en garantie pourraient être liquidés pour couvrir l'exposition au risque de crédit. La qualité de crédit des actifs reçus en garantie est assujettie à diverses restrictions fondées sur la nature de ces actifs, leur échéance et leur notation.

Concentration du risque de crédit

Le portefeuille de placements de la Banque, qui représente 93 % de la valeur comptable du total de son actif (97 % en 2014), présente un faible risque de crédit, puisque les titres détenus sont principalement des engagements directs du gouvernement du Canada, qui a une note de crédit AAA.

Les avances octroyées par la Banque aux membres de l'ACP et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, qui représentent 6 % de la valeur comptable du total de son actif (3 % en 2014), sont des engagements garantis de diverses institutions financières établies au Canada. Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs détenus en garantie des titres achetés dans le cadre de conventions de revente à la date de clôture.

	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	$	%	$	%
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	1 918,6	30,0	2 868,4	100,0
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	4 401,7	70,0		
Juste valeur totale des actifs détenus en garantie	6 320,3	100,0	2 868,4	100,0
En pourcentage du coût amorti		104 %		104 %

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de la garantie à l'égard du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) et par le biais de l'exécution des contrats de monnaies étrangères. L'exposition maximale aux termes des garanties et des contrats de monnaies étrangères est décrite à la note 18.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada que détient la Banque servent de contrepoids à son passif associé aux billets de banque en circulation ne portant pas intérêt et l'aident à jouir d'une indépendance d'action dans la conduite de la politique monétaire. Ces actifs sont acquis dans des proportions se rapprochant globalement de la structure de l'encours de la dette intérieure du gouvernement du Canada, de façon à réduire le risque de taux d'intérêt du point de vue de ce dernier.

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur découle principalement de ses placements en bons du Trésor du gouvernement du Canada, qui sont de brève échéance, et en obligations du gouvernement du Canada. La juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada détenus par la Banque est exposée à des fluctuations causées par des variations des taux d'intérêt du marché.

Les produits de la Banque varieront au fil du temps sous l'effet de l'évolution future des taux d'intérêt; ces variations ne compromettront toutefois pas la capacité de l'institution de s'acquitter de ses obligations, puisque ses produits dépassent de beaucoup ses charges.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une (augmentation) et d'une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base sur la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor du gouvernement du Canada et les autres éléments du résultat global.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	(15,2) / 15,1	(17,5) / 16,9

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt sous forme de fluctuations des flux de trésorerie futurs des instruments financiers existants est limitée aux dépôts du gouvernement du Canada ainsi qu'à la trésorerie et aux dépôts en monnaies étrangères, puisque ces instruments sont soumis à des taux d'intérêt variables. Les autres actifs financiers et passifs financiers de la Banque sont assortis de taux d'intérêt fixes ou ne portent pas intérêt.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une augmentation et d'une (diminution) des taux d'intérêt de 25 points de base sur les charges d'intérêts sur les dépôts du gouvernement du Canada.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Charges d'intérêts sur les dépôts du gouvernement du Canada	56,7 / (56,7)	7,1 / (57,1)

Pour l'ensemble des instruments financiers, sauf les billets de banque en circulation, le flux de trésorerie futurs de la Banque sont tributaires du taux d'intérêt du marché en vigueur au moment du renouvellement.

Le tableau suivant illustre le risque de taux d'intérêt associé aux flux de trésorerie futurs en tenant compte des dates d'échéance ou de refixation prévues des actifs et passifs financiers existants.

					Au 31 décembre 2015
	Non sensible aux taux d'intérêt	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	-	11,2	-		11,2
Prêts et créances[1]	7,3	6 089,4	-		6 096,7
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	18 220,3	-		18 220,3
Obligations du gouvernement du Canada[2]	-	14 378,0	35 714,9	25 670,5	75 763,4
Actions de la BRI	405,2	-	-		405,2
	412,5	38 698,9	35 714,9	25 670,5	100 496,8
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	75 496,9	-	-		75 496,9
Dépôts					
Gouvernement du Canada	-	22 617,3	-		22 617,3
Membres de l'ACP	-	500,4	-		500,4
Autres dépôts	626,2	849,0	-		1 475,2
Autres passifs financiers	353,3	-	-		353,3
	76 476,4	23 966,7	-		100 443,1
Écart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt	(76 063,9)	14 732,2	35 714,9	25 670,5	53,7

	Au 31 décembre 2014				
	Non sensible aux taux d'intérêt	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	-	8,4	-	-	8,4
Prêts et créances[6]	3,6	2 764,8	-	-	2 768,4
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	19 386,5	-	-	19 386,5
Obligations du gouvernement du Canada[7]	-	12 031,7	35 162,0	23 691,0	71 084,7
Actions de la BRI	356,2	-	-	-	356,2
	359,8	34 191,4	35 162,0	23 691,0	93 404,2
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	70 023,5	-	-	-	70 023,5
Dépôts					
Gouvernement du Canada	-	21 526,6	-	-	21 526,6
Membres de l'ACP	-	150,1	-	-	150,1
Autres dépôts	577,3	941,6	-	-	1 518,9
Autres passifs financiers	738,9	-	-	-	738,9
	70 839,7	22 618,3	-	-	93 458,0
Écart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt	(70 480,9)	11 573,1	35 162,0	23 691,0	946,2

6. Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont des actifs portant intérêt. Les autres montants ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt.
7. Les intérêts sur les obligations du gouvernement du Canada sont classés en fonction de la date où ils sont reçus.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Étant donné que la position de change nette de la Banque est peu élevée par rapport à son actif total, le risque de change n'est pas considéré comme important.

La Banque est exposée au risque de change surtout du fait qu'elle détient des actions de la BRI. Ces actions sont libellées en droits de tirage spéciaux (DTS). Le DTS est l'unité de compte du Fonds monétaire international, et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de quatre grandes monnaies, soit l'euro, le dollar américain, la livre sterling et le yen. Les DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant des mouvements de taux d'intérêt et de taux de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

La Banque est exposée à l'autre risque de prix par le biais de sa participation dans la BRI. Sur le plan comptable, la Banque considère les actions de la BRI comme étant disponibles à la vente, et leur juste valeur est estimée en fonction de la valeur de l'actif net de la BRI, moins une décote de 30 %. Ces actions sont donc réévaluées pour tenir compte des variations de la valeur de l'actif net de la BRI et du dollar canadien. L'autre risque de prix auquel sont exposées les actions de la BRI est lié aux motifs généraux pour lesquels elles sont détenues et ce risque est négligeable par rapport aux autres risques de marché auxquels la Banque doit faire face.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Les passifs sans échéance fixe comprennent les billets de banque en circulation et les dépôts du gouvernement du Canada. L'expérience démontre que les billets de banque en circulation représentent une source de financement stable à long terme pour la Banque. Les dépôts du gouvernement du Canada comprennent les dépôts détenus par la Banque en sa qualité d'agent financier du gouvernement du Canada. En contrepartie de cet élément non productif d'intérêts, sans échéance fixe, la Banque détient un portefeuille de titres très liquides portant intérêt. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque ou du retrait d'une somme importante sur le dépôt du gouvernement du Canada lié au plan de gestion de la liquidité prudentielle, la Banque est en mesure d'éteindre l'obligation à l'aide de plusieurs outils.

À titre de banque centrale du pays, la Banque est la source ultime de liquidités pour le système financier canadien et possède le pouvoir et les capacités opérationnelles de créer en tout temps une quantité illimitée de liquidités en dollars canadiens. Elle exerce ce pouvoir dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

La Banque est exposée au risque de liquidité par le biais de la garantie à l'égard du STPGV. L'exposition maximale aux termes de cette garantie est décrite à la note 18.

Le tableau qui suit présente les résultats d'une analyse des échéances des actifs et passifs financiers de la Banque. Les soldes indiqués ci-après ne correspondent pas à ceux qui figurent dans l'état de la situation financière, car le tableau rend compte de tous les flux de trésorerie sur une base non actualisée.

Lorsque les contreparties aux achats de titres dans le cadre de conventions de revente substituent des actifs affectés en garantie après l'entrée en vigueur de la convention, certaines parties des valeurs comptables présentées peuvent arriver à échéance avant le moment indiqué dans le cas où le montant qui vient à échéance plus tôt que prévu dépend de la valeur des actifs affectés en garantie faisant l'objet de la substitution. Lorsqu'il y a substitution, la convention est habituellement rétablie selon les mêmes modalités. Les informations présentées dans le tableau ci-après sont préparées en fonction des conventions en vigueur au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, respectivement.

					Au 31 décembre [illegible]
	Sans échéance fixe	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	[illegible]	-	-	-	[illegible]
Prêts et créances	-	[illegible]	-	-	[illegible]
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	[illegible]	-	-	[illegible]
Obligations du gouvernement du Canada	-	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Actions de la BRI	[illegible]	-	-	-	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	[illegible]	-	-	-	[illegible]
Dépôts					
Gouvernement du Canada	[illegible]	-	-	-	[illegible]
Membres de l'ACP	-	[illegible]	-	-	[illegible]
Autres dépôts	[illegible]	-	-	-	[illegible]
Autres passifs financiers	-	[illegible]	-	-	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	-	-	[illegible]
Écart de financement net	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

					Au 31 décembre [illegible]
	Sans échéance fixe	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	[illegible]	-	-	-	[illegible]
Prêts et créances	-	[illegible]	-	-	[illegible]
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	[illegible]	-	-	[illegible]
Obligations du gouvernement du Canada	-	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Actions de la BRI	[illegible]	-	-	-	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	[illegible]	-	-	-	[illegible]
Dépôts					
Gouvernement du Canada	[illegible]	-	-	-	[illegible]
Membres de l'ACP	-	[illegible]	-	-	[illegible]
Autres dépôts	[illegible]	-	-	-	[illegible]
Autres passifs financiers	-	[illegible]	-	-	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	-	-	[illegible]
Écart de financement net	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

9. Immobilisations corporelles

Méthode comptable

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les constructions, le matériel informatique, tout autre équipement et les projets en cours connexes. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, moins le cumul des amortissements (à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis), et sont diminuées de toute perte de valeur connexe. Les projets en cours sont évalués au coût, mais ne sont amortis qu'à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif.

Lorsque les parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles distinctes (principaux composants). Au remplacement d'une partie importante d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée, et tout gain ou toute perte est comptabilisé en amortissement.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque exercice, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement.

Constructions	de 25 à 65 ans
Matériel informatique	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

Les améliorations locatives (incluses dans la catégorie « Autre équipement ») sont amorties sur la plus courte de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location.

Valeur comptable des immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
2015				
Coût				
Soldes au 31 décembre 2014	291,5	39,3	79,1	409,9
Entrées	165,9	3,0	4,2	173,1
Sorties	-	(1,3)	(0,4)	(1,7)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2015	457,4	41,0	82,9	581,3
Amortissement				
Soldes au 31 décembre 2014	(78,3)	(16,7)	(31,0)	(126,0)
Charge d'amortissement	(6,1)	(5,5)	(14,0)	(25,6)
Sorties	-	1,3	0,4	1,7
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2015	(84,4)	(20,9)	(44,6)	(149,9)
Valeurs comptables				
Au 31 décembre 2014	213,2	22,6	48,1	283,9
Au 31 décembre 2015	373,0	20,1	38,3	431,4

Les terrains et les constructions incluent les activités relatives au Programme de modernisation du siège. En décembre 2013, la Banque a conclu avec l'entreprise chargée des travaux de construction un protocole d'entente établissant un coût maximum garanti pour la modernisation des installations du siège. Les engagements au 31 décembre 2015 sont principalement associés au Programme de modernisation du siège.

La catégorie « Autre équipement » comprend les appareils d'inspection des billets de banque obtenus en vertu d'un contrat de location-financement (note 17).

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Projets en cours en 2015				
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2015	**255,3**	**6,4**	**4,1**	**265,8**
Entrées en 2015	**165,9**	**3,0**	**3,7**	**172,6**
Engagements au 31 décembre 2015	**99,1**	**0,2**	**7,3**	**106,6**

Les projets en cours consistent principalement en des investissements de 255,3 millions de dollars dans le Programme de modernisation du siège (31 décembre 2014 – 89,4 millions de dollars) et de 4,5 millions de dollars dans le Programme de renouvellement de l'environnement à haute disponibilité (31 décembre 2014 – 5,1 millions de dollars).

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
2014				
Coût				
Soldes au 31 décembre 2013	221,4	35,8	80,5	337,7
Entrées	70,1	3,4	3,3	76,8
Sorties	-	-	(4,6)	(4,6)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	0,1	(0,1)	-
Soldes au 31 décembre 2014	291,5	39,3	79,1	409,9
Amortissement				
Soldes au 31 décembre 2013	(72,4)	(11,4)	(21,5)	(105,3)
Charge d'amortissement	(5,9)	(5,3)	(14,0)	(25,2)
Sorties	-	-	4,5	4,5
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2014	(78,3)	(16,7)	(31,0)	(126,0)
Valeurs comptables				
Au 31 décembre 2013	149,0	24,4	59,0	232,4
Au 31 décembre 2014	213,2	22,6	48,1	283,9

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Projets en cours en 2014				
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2014	89,4	5,1	0,4	94,9
Entrées en 2014	69,7	3,4	0,3	73,4
Engagements au 31 décembre 2014	199,5	0,3	1,0	200,8

10. Immobilisations incorporelles

Méthode comptable

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations incorporelles de la Banque comprennent les logiciels développés en interne ou acquis à l'extérieur.

Les coûts directement liés au développement en interne d'un logiciel identifiable qui, selon la meilleure estimation de la direction, peut techniquement être achevé et générera un avantage économique futur pour la Banque sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif seulement lorsqu'elles accroissent les avantages économiques futurs compris dans l'actif auquel elles se rapportent.

Les actifs logiciels acquis par la Banque dont la durée d'utilité est limitée sont évalués au coût après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, qui peut varier de 3 à 15 ans. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque exercice, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement.

Valeur comptable des immobilisations incorporelles

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
2015			
Coût			
Soldes au 31 décembre 2014	45,9	62,6	108,5
Entrées	5,2	1,5	6,7
Sorties	(2,0)	-	(2,0)
Transferts à d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2015	49,1	64,1	113,2
Amortissement			
Soldes au 31 décembre 2014	(38,5)	(26,2)	(64,7)
Charge d'amortissement	(4,5)	(8,1)	(12,6)
Sorties	2,0	-	2,0
Transferts à d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2015	(41,0)	(34,3)	(75,3)
Valeurs comptables			
Au 31 décembre 2014	7,4	36,4	43,8
Au 31 décembre 2015	8,1	29,8	37,9

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Projets en cours en 2015			
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2015	**7,0**	**1,4**	**8,4**
Entrées en 2015	**4,5**	**1,4**	**5,9**
Engagements au 31 décembre 2015	-	-	-

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
2014			
Coût			
Soldes au 31 décembre 2013	43,2	61,4	104,6
Entrées	2,7	1,2	3,9
Sorties	-	-	-
Transferts à d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2014	45,9	62,6	108,5
Amortissement			
Soldes au 31 décembre 2013	(33,8)	(18,6)	(52,4)
Charge d'amortissement	(4,7)	(7,6)	(12,3)
Sorties	-	-	-
Transferts à d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2014	(38,5)	(26,2)	(64,7)
Valeurs comptables			
Au 31 décembre 2013	9,4	42,8	52,2
Au 31 décembre 2014	7,4	36,4	43,8

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Projets en cours en 2014			
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2014	2,7	0,5	3,2
Entrées en 2014	2,7	0,5	3,2
Engagements au 31 décembre 2014	-	-	-

11. Autres éléments d'actif

Méthode comptable

Les stocks de billets de banque sont constitués du matériel de production, y compris du support d'impression en polymère et de l'encre, et sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production des billets de banque neufs est passé en charges au moment où il est engagé.

Composition des autres éléments d'actif

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Stocks de billets de banque	**11,1**	17,2
Actif net au titre des prestations définies (note 15)	**135,1**	134,8
Tous les autres éléments d'actif	**34,5**	29,2
Total des autres éléments d'actif	**180,7**	181,2

L'avance de 20,0 millions de dollars accordée à CBRE Limited dans le cadre du Programme de modernisation du siège, qui devrait rester en vigueur jusqu'à la fin des travaux de construction, est comptabilisée dans tous les autres éléments d'actif (15,0 millions de dollars au 31 décembre 2014). Cette avance vise à assurer le paiement des contrats de sous-traitance dans les délais.

12. Billets de banque en circulation

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque au pays. La répartition des billets en circulation est indiquée ci-dessous.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
5 $	**1 232,5**	1 188,0
10 $	**1 315,4**	1 275,6
20 $	**18 729,3**	17 801,4
50 $	**12 017,8**	11 233,9
100 $	**41 032,2**	37 323,9
Autres billets de banque	**1 169,7**	1 200,7
Billets de banque en circulation	**75 496,9**	70 023,5

Les autres billets de banque comprennent les coupures qui ne sont plus émises mais qui continuent d'avoir cours légal. Les billets de banque en circulation constituent des passifs ne portant pas intérêt et sont payables à vue.

13. Dépôts

Les éléments de passif compris dans les dépôts sont constitués de 24 592,9 millions de dollars de dépôts à vue en dollars canadiens (23 195,6 millions de dollars au 31 décembre 2014). La Banque verse sur les dépôts du gouvernement du Canada, des banques et des autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché à court terme, et la charge d'intérêts sur les dépôts figure dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global.

Les dépôts du gouvernement du Canada comprennent 2 617,3 millions de dollars pour les soldes de fonctionnement et 20 000,0 millions de dollars pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle (1 526,6 millions de dollars et 20 000,0 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2014).

14. Autres éléments de passif

Méthode comptable

Une provision est constatée si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée de manière fiable à la date de l'état de la situation financière et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

Composition des autres éléments de passif

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Versement couru au receveur général du Canada	**249,5**	150,4
Passif net au titre des prestations définies (note 15)		
Régime de pension	**37,4**	32,0
Autres régimes	**168,2**	172,8
Ensemble des autres éléments de passif et provisions	**103,8**	88,5
Total des autres éléments de passif	**558,9**	443,7

Versement couru

Le tableau suivant présente le rapprochement du versement couru au receveur général du Canada :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde d'ouverture au début de la période	**150,4**	153,7
Versement de l'excédent constaté au receveur général du Canada	**(1 090,4)**	(1 028,7)
Transfert au receveur général du Canada	**1 189,5**	1 025,4
Solde de clôture à la fin de la période	**249,5**	150,4

Autres éléments de passif et provisions

Les autres éléments de passif sont composés de provisions, de l'obligation liée aux contrats de location-financement (note 17), de comptes créditeurs et de charges à payer. Par suite du programme de remise à neuf et de modernisation de l'immeuble du siège, des provisions totalisant 15,1 millions de dollars pour la dernière année du contrat de location de locaux temporaires d'une durée de cinq ans et pour la remise en état du site ont été comptabilisées en 2012 et sont incluses dans les autres éléments de passif.

15. Avantages du personnel

Méthode comptable

Avantages à court terme

Les avantages à court terme englobent le salaire en trésorerie, les primes, les congés annuels, les prestations pour soins de santé et soins dentaires ainsi que les avantages prévus par la loi. Ils sont évalués sur une base non actualisée.

Avantages à long terme

La Banque a instauré un régime d'invalidité de longue durée.

Le passif constaté à l'égard de ce régime correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Cette valeur est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité ayant une échéance proche de la durée estimée de l'obligation. La charge constatée à la fin de la période comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier, les gains et pertes de réévaluation et le coût des services passés.

Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations du régime sont établis par calcul actuariel selon une méthode comptable fondée sur la date d'occurrence des événements. Les gains et pertes de réévaluation et le coût des services passés découlant de modifications du régime sont constatés immédiatement dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

La Banque a instauré un régime de pension à prestations définies capitalisé (le Régime de pension de la Banque du Canada) et un régime de pension complémentaire à prestations définies capitalisé (le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada), qui visent à fournir des prestations de retraite aux membres du personnel admissibles. Le Régime de pension de la Banque du Canada a été créé en vertu des dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada* (1934) et est demeuré conforme à la *Loi sur la Banque du Canada* au fil des modifications apportées à cette dernière. Ce régime constitue un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu. Le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada a été créé pour permettre le versement de prestations de retraite aux employés de la Banque dont les revenus annuels dépassent le montant prévu par le Régime de pension de la Banque du Canada, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Ce régime est une convention de retraite au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les prestations versées dans le cadre de ces régimes sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire à temps plein moyen des cinq meilleures années consécutives et sont indexées de façon à tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date où les versements commencent à être effectués et le 1er janvier de chaque année par la suite. La Banque est l'administrateur des régimes de pension. Le Conseil d'administration de la Banque a mis sur pied le Comité des pensions, auquel il a délégué la responsabilité de s'acquitter des fonctions de la Banque à titre d'administrateur des régimes, y compris celle d'assurer la conformité à l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement, que le Conseil d'administration approuve chaque année. Un fonds en fiducie distinct a été établi pour chaque régime afin de recevoir et d'investir les cotisations et de verser les prestations payables aux termes des régimes.

L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de pension aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1er janvier 2015 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1er janvier 2016.

La Banque a instauré également d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies non capitalisés, à savoir un régime d'assurance vie, un régime de soins médicaux et de soins dentaires pour les membres du personnel admissibles, ainsi qu'un programme d'indemnités pour longs états de service à l'intention des membres du personnel embauchés avant le 1er janvier 2003.

L'actif ou le passif net de ces régimes est comptabilisé dans l'état de la situation financière. L'actif ou le passif net constaté à la fin de la période à l'égard de ces régimes se compose de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs des régimes (s'il en existe). La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité ayant une échéance proche de la durée estimée de l'obligation. La charge constatée pour la période de présentation de l'information financière comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, les intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies, les gains ou pertes sur liquidation (s'il y a lieu) et les frais d'administration. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation au passif/actif net au titre des prestations définies.

Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations des régimes sont déterminés par calcul actuariel selon la méthode des unités de crédit projetées. Les réévaluations englobent les écarts actuariels, le rendement des actifs des régimes et l'effet du plafond de l'actif (s'il y a lieu). Elles excluent les montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies. Les réévaluations sont constatées dans les autres éléments du résultat global immédiatement dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Le coût des services passés est comptabilisé à la première des dates suivantes : la date de modification ou de réduction du régime ou la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes. Les actifs des régimes capitalisés sont déterminés selon leur juste valeur à la date de clôture.

Indemnités de cessation d'emploi

Un passif est comptabilisé au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : la date à laquelle l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnité de cessation d'emploi ou la date à laquelle elle comptabilise les coûts de restructuration correspondants.

Passif/actif net au titre des prestations définies

Les variations des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations définies pour l'exercice se résument comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	**1 569,2**	1 404,9	-	-
Produit d'intérêts	**62,5**	68,6	-	-
Gains (pertes) de réévaluation				
Rendement des actifs des régimes[1]	**(20,5)**	105,0	-	-
Cotisations de la Banque	**25,4**	28,3	-	-
Cotisations des membres du personnel	**13,5**	11,8	-	-
Versements et transferts de prestations	**(51,2)**	(47,7)	-	-
Frais d'administration	**(2,1)**	(1,7)	-	-
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	**1 596,8**	1 569,2	-	-
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	**1 466,4**	1 224,0	**172,8**	159,9
Coût des services rendus au cours de la période	**35,9**	25,9	**5,4**	6,0
Coût financier	**59,2**	60,1	**6,8**	7,3
Cotisations des membres du personnel	**13,5**	11,8	-	-
(Gains) pertes de réévaluation				
Découlant de l'évolution démographique	**1,7**	(3,3)	-	(3,1)
Découlant de changements dans les hypothèses financières	**(26,4)**	195,6	**(9,5)**	12,9
Versements et transferts de prestations	**(51,2)**	(47,7)	**(7,3)**	(10,6)
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	**1 499,1**	1 466,4	**168,2**	172,8
Actif (passif) net au titre des prestations définies	**97,7**	102,8	**(168,2)**	(172,8)
Actif net au titre des prestations définies	**135,1**	134,8	-	-
Passif net au titre des prestations définies	**(37,4)**	(32,0)	**(168,2)**	(172,8)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	**97,7**	102,8	**(168,2)**	(172,8)

1. Le rendement des actifs des régimes exclut les intérêts nets.

Régimes de pension – Composition de l'actif

L'énoncé des politiques et procédures en matière de placement relatif aux régimes précise que le portefeuille doit se composer d'un ensemble diversifié de types d'actifs, et établit également les critères d'admissibilité des placements. La diversification de l'actif permet d'atténuer les variations du rendement attendu du portefeuille. La pratique actuelle consiste à mener une étude sur l'appariement de l'actif et du passif tous les trois ans. Cette étude permet au Comité des pensions de répartir les actifs d'une manière qui concorde avec les objectifs des régimes et la tolérance au risque de la Banque. La dernière étude sur l'appariement de l'actif et du passif a été approuvée par le Comité des pensions en septembre 2015.

Les placements des régimes sont exposés au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. Le plus important de ces risques est la volatilité des actifs, puisque les passifs des régimes sont calculés au moyen d'un taux d'actualisation fixé en fonction du rendement des obligations de sociétés canadiennes notées AA. Ainsi, si les actifs des régimes affichent un rendement inférieur à celui de ces obligations, un déficit sera créé. Les exigences relatives à la diversification de l'actif et à l'admissibilité des placements constituent les principaux outils de gestion des risques de l'ensemble du portefeuille de placements.

Les actifs des régimes de pension comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
	Coté	Non coté	Total	En %	Coté	Non coté	Total	En %
Instruments du marché monétaire	9,7	–	9,7	0,1	13,7	–	13,7	0,9
Instruments de capitaux propres								
Fonds d'actions de sociétés canadiennes	368,7		368,7	19,0	324,7	–	324,7	20,7
Fonds d'actions de sociétés étrangères	601,8		601,8	31,0	570,8	–	570,8	36,7
Instruments d'emprunt[1]								
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	209,3		209,3	10,9	209,0	–	209,0	13,3
Autres titres	554,2		554,2	28,5	343,2	–	343,2	21,9
Fonds immobiliers	–	78,7	78,7	4,0	–	70,0	70,0	4,5
Dépôt réglementaire	–	33,4	33,4	1,7	–	31,8	31,8	2,0
	1 743,7	112,1	1 855,8	100,0	1 461,4	101,8	1 563,2	100,0

1. Les instruments d'emprunt sont constitués de titres à revenu fixe et d'actifs indexés sur l'inflation.

Obligations au titre des prestations définies et charges au titre des régimes

L'obligation au titre des prestations définies, présentée selon les types de participants, s'établit comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Participants actifs	584,1	597,0	46,4	46,7
Retraités	921,2	788,3	121,8	94,1
Participants titulaires de droits à prestations différées	93,8	80,8	-	-
Obligation au titre des prestations définies	1 499,1	1 466,1	168,2	140,8

Les charges au titre des régimes comptabilisées dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global sont composées des éléments suivants :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Coût des services rendus au cours de la période, déduction faite des cotisations des membres du personnel	55,6	35,0	5,6	5,0
Charge d'intérêts nette	(5,3)	(5,1)	6,6	5,7
Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	-	-	-	(6,3)
Frais d'administration	2,1	1,7	-	-
Charges au titre des régimes comptabilisées dans le résultat net	52,7	31,1	12,2	5,4
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies				
Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des intérêts nets)	28,6	(105,0)	-	-
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant de l'évolution démographique	1,7	(3,3)	-	1,2
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	(26,6)	130,4	(6,5)	12,9
(Gains) pertes de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(6,2)	22,1	(6,5)	14,1

Les gains et pertes de réévaluation qui se rapportent aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés en capitaux propres dans la réserve pour réévaluations.

Les pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées dans les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées au début de l'exercice	(228,7)	(110,6)	(55,1)	(10,0)
Gains (pertes) de réévaluation comptabilisés au cours de l'exercice considéré	9,2	(51,1)	9,2	(16,1)
Pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées à la fin de l'exercice	(219,5)	(161,7)	(46,0)	(26,1)

Taux de la variation des traitements

La majeure partie des régimes de retraite facturée aux clients contient des dispositions relatives à la variation de salaire qui supposent la liquidation du régime à la date d'évaluation. Aux termes de *La Loi sur les normes de prestation de pension*, des évaluations actuarielles doivent être effectuées chaque année aux fins de la capitalisation. L'évaluation actuarielle du régime de pension effectuée en date du 1er janvier 2010 faisait état d'un excédent de solvabilité de 30 millions de dollars et d'un excédent de solvabilité moyen de 53 millions de dollars sur trois ans. La montant des cotisations pour 2010 sera réduit en fonction de l'évaluation actuarielle effectuée en date du 1er janvier 2010. Ce montant, estimé à 22 millions de dollars (21 millions de dollars en 2010), consiste uniquement en cotisations ordinaires au titre des services rendus au cours de la période.

Hypothèses

Le coût des régimes de pension à prestations définies et des autres régimes ainsi que la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations sont déterminés au moyen d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation nécessite la formulation de diverses hypothèses qui peuvent différer des événements futurs. Ces hypothèses se rapportent à la détermination du taux d'actualisation, des taux de rendue, du niveau que des augmentations à venir des salaires et des prestations de retraite. Compte tenu de la complexité de l'évaluation et de son horizon à long terme, l'obligation au titre des prestations définies est très sensible aux variations de ces hypothèses.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de pension aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1er janvier 2010, et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1er janvier 2013.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Obligations au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taux d'inflation	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taux de croissance de la rémunération	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charges au titre des régimes				
Taux d'actualisation	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taux d'inflation	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taux de croissance de la rémunération	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taux d'évolution des coûts médicaux				
Taux d'évolution des coûts médicaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Année où le taux ultime est atteint	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

1) Les catégories « Autres régimes » se rapportent aux régimes de retraite d'administrateurs, aux régimes complémentaires de retraite d'employés des sociétés intégrées.

La pertinence de plus susceptible de changer est le taux d'actualisation, lequel est déterminé en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA+ ayant des échéances représentatives de la durée de l'obligation.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est d'environ 11 ans pour les régimes de pension et de 8 à 10 ans pour les autres régimes.

Les hypothèses de mortalité servant à l'évaluation des régimes sont fondées à partir des tables publiées par l'Institut canadien des actuaires. Les générations actuarielles générées aux tables sont appliquées lorsqu'elle sont recommandées par les actuaires des régimes. En 2019, l'hypothèse relative à l'espérance de vie utilisée pour l'évaluation des régimes prévoit que la participante qui atteint l'âge de 65 ans dans environ 21 ans (2018 : 21 ans), et la participante, environ 23 ans (2018 : 23 ans).

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant décrit l'incidence possible de modifications apportées à certaines hypothèses clés servant à évaluer les obligations au titre des prestations définies et les coûts liés aux régimes d'avantages du personnel.

	Variation de l'obligation[1]	
	Régimes de pension	Autres régimes
Taux d'actualisation	**4,10 %**	**4,02 %**
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	**(24,1)**	**(2,7)**
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	**24,7**	**2,8**
Taux de croissance de la rémunération	**3,20 %**	**3,20 %**
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	**3,0**	**0,3**
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	**(3,0)**	**(0,3)**
Taux de mortalité		
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	**(29,7)**	**(2,7)**
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	**32,8**	**3,2**
Taux d'inflation	**2,00 %**	**s.o.**
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	**22,3**	**s.o.**
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	**(21,9)**	**s.o.**
Taux d'évolution des coûts médicaux	**s.o.**	**5,95 %**
Effet d'une augmentation de 1,00 point de pourcentage	**s.o.**	**28,4**
Effet d'une diminution de 1,00 point de pourcentage	**s.o.**	**(22,0)**

[1] *L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau est de nature hypothétique et doit être utilisée avec prudence. L'analyse est fondée sur une modification des hypothèses effectuée en maintenant constantes toutes les autres hypothèses. En pratique, cette situation est peu susceptible de se produire, et les modifications apportées à certaines hypothèses pourraient être corrélées. La méthode et les types d'hypothèses utilisés dans la préparation de l'analyse sont les mêmes que pour l'exercice précédent.*

16. Capitaux propres

La Banque gère son capital en conformité avec la *Loi sur la Banque du Canada*. À la date de clôture, la Banque n'était soumise à aucune autre exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

Le tableau ci-dessous présente les éléments de capitaux propres :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capital social	**5,0**	5,0
Réserve légale	**25,0**	25,0
Réserve spéciale	**100,0**	100,0
Réserve disponible à la vente	**368,2**	319,3
Résultats non distribués	**–**	–
Total des capitaux propres	**498,2**	449,3

Capital social

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

Réserve légale

Des prélèvements sur le résultat net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce que son solde atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars.

Réserve spéciale

La réserve spéciale a été créée en 2007 par suite d'une modification de la *Loi sur la Banque du Canada* visant à permettre à la Banque de compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente. Le montant détenu dans la réserve spéciale fait régulièrement l'objet d'un examen, à l'aide d'une analyse de la valeur à risque et de simulations fondées sur des scénarios, et peut être modifié par résolution du Conseil d'administration. L'analyse de la valeur à risque est effectuée au moyen de données historiques afin d'estimer l'étendue maximale possible des pertes de réévaluation non réalisées du portefeuille de bons du Trésor de la Banque. Les simulations fondées sur des scénarios permettent d'évaluer l'incidence d'une hausse rapide des taux d'intérêt sur la valeur du portefeuille de bons du Trésor de la Banque. La réserve spéciale est assujettie à un plafond de 400 millions de dollars; une somme initiale de 100 millions de dollars y a été versée en septembre 2007.

Réserve disponible à la vente

La réserve disponible à la vente rend compte des variations cumulatives de la juste valeur des portefeuilles d'actifs disponibles à la vente de la Banque, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	**1,1**	2,2
Actions de la BRI	**367,1**	317,1
Réserve disponible à la vente	**368,2**	319,3

Résultats non distribués

Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un ex. ident constaté et est versé au receveur général du Canada, conformément à l'exigence de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*.

L'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministère des Finances vise à permettre à l'institution de gérer ses besoins en capitaux propres compte tenu de la volatilité découlant des variations et des réévaluations de la juste valeur (qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global). Aux termes de cet accord, la Banque est autorisée à prélever sur les sommes versées au receveur général et à imputer aux résultats non distribués un montant égal aux pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente, aux réévaluations non réalisées du passif/actif net au titre des prestations définies sur les régimes à prestations définies et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie découlant de modifications aux normes comptables ou aux dispositions légales ou réglementaires.

En 2015, la Banque a remboursé 13,7 millions de dollars sur les sommes retenues antérieurement (une somme de 101,4 millions de dollars avait été retenue en 2014) et, au 31 décembre 2015, une somme retenue de 113,3 millions de dollars (127,0 millions de dollars au 31 décembre 2014) restait à verser.

17. Contrats de location

Méthode comptable

La Banque agit à titre de preneur

Les contrats de location d'équipement dans le cadre desquels la Banque assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif au commencement du contrat, à la plus faible de la juste valeur de l'actif loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les obligations locatives correspondantes, déduction faite des charges financières, sont incluses dans les autres éléments de passif. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre le passif et les charges financières en vue d'atteindre un taux de rendement constant sur l'obligation au titre des contrats de location-financement en cours. L'équipement acquis en vertu des contrats de location-financement est amorti sur la plus courte de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple. Les paiements au titre du contrat de location simple sont inscrits à l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

La Banque agit à titre de bailleur

Les contrats de location de biens de la Banque ont été évalués et classés comme contrats de location simple, car les risques et les avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés au preneur. Les revenus tirés de contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

Engagements au titre des contrats de location simple

La Banque loue des locaux pour ses bureaux d'Ottawa, Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Les paiements minimaux sont établis au début de la période de location et peuvent varier pendant la durée du contrat. Le loyer conditionnel relatif à la location de locaux est fondé sur les charges opérationnelles des immeubles; celui qui concerne la location de matériel de bureau est déterminé en fonction de l'utilisation. Les contrats de location prendront fin à différentes dates entre mai 2016 et octobre 2025.

Le tableau suivant présente les paiements minimaux futurs exigibles au titre du loyer, de l'impôt foncier et de l'exploitation des immeubles au 31 décembre 2015.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
À payer dans un délai de 1 an	**16,1**	16,0
À payer dans un délai de 1 à 5 ans	**24,8**	40,5
À payer dans plus de 5 ans	**1,7**	2,2
Total des engagements au titre des contrats de location de locaux	**42,6**	58,7
Paiements au titre de la location passés en charges	**15,6**	15,8

Engagements au titre des contrats de location-financement

Au 31 décembre 2015, les paiements minimaux futurs au titre de la location s'élevaient à 6,6 millions de dollars (9,3 millions de dollars au 31 décembre 2014) et concernaient des appareils obtenus en vertu d'un contrat de location-financement (note 9). La valeur comptable nette de ces appareils au 31 décembre 2015 s'établissait à 6,3 millions de dollars (8,8 millions de dollars au 31 décembre 2014). L'obligation liée aux contrats de location-financement se chiffrait à 6,5 millions de dollars au 31 décembre 2015 (9,0 millions de dollars au 31 décembre 2014) et est comptabilisée dans les autres éléments de passif (note 14).

18. Engagements, éventualités et garanties

Contrats à long terme autres que des contrats de location

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2021. Au 31 décembre 2015, des sommes fixes totalisant 111,9 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des sommes variables qui sont fonction du volume des transactions traitées.

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme concernant des services relatifs aux centres de données, contrat qui expirera en 2025. Au 31 décembre 2015, des sommes fixes totalisant 12,3 millions de dollars restaient à verser.

Les engagements relatifs au programme de remise à neuf et de modernisation de l'immeuble du siège sont inclus dans les engagements au titre des immobilisations corporelles présentés à la note 9.

Au 31 décembre 2015, le total des paiements minimaux au titre des contrats à long terme, autres que des contrats de location et des immobilisations corporelles et incorporelles, est réparti comme suit :

À payer dans un délai de 1 an	**22,1**
À payer dans un délai de 1 à 3 ans	**44,2**
À payer dans un délai de 3 à 5 ans	**44,2**
Par la suite	**13,7**
Total des paiements minimaux	**124,2**

Contrats de monnaies étrangères

La Banque est partie aux accords de swap de monnaies étrangères suivants :

	Maximum disponible
Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales	
Banque du Japon (libellé en yens)	**Illimité**
Banque nationale suisse (libellé en francs suisses)	**Illimité**
Banque d'Angleterre (libellé en livres sterling)	**Illimité**
Banque centrale européenne (libellé en euros)	**Illimité**
Banque fédérale de réserve de New York (libellé en dollars américains)	**Illimité**
Banque populaire de Chine (libellé en renminbis)	**200 000,0**
Autres accords de swap	
Compte du fonds des changes du Canada (libellé en dollars canadiens)	**Illimité**
Banque fédérale de réserve de New York (libellé en dollars américains)	**2 000,0**
Banque du Mexique (libellé en dollars canadiens)	**1 000,0**
Banque des Règlements Internationaux (libellé en dollars canadiens)	**100,0**

L'accord de swap avec la BRI a été utilisé en 2015 et en 2014 à des fins opérationnelles. Outre cet accord, aucun accord de swap, de liquidités ou autres, n'a été utilisé par l'une ou l'autre partie en 2015 ou en 2014. Il n'y avait aucun engagement découlant de ces contrats au 31 décembre 2015 (néant au 31 décembre 2014).

Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales

La Banque et d'autres banques centrales ont établi des accords bilatéraux de swap de monnaies afin que des liquidités puissent être fournies dans chaque territoire dans chacune de leurs monnaies respectives si les conditions des marchés le justifient.

Les accords de swap intervenus avec la Banque du Japon, la Banque nationale suisse, la Banque d'Angleterre, la Banque centrale européenne et la Banque fédérale de réserve de New York sont des facilités permanentes sans date d'échéance. La Banque du Canada et la Banque populaire de Chine ont conclu, en novembre 2014, un accord bilatéral de swap réciproque de dollars canadiens contre des renminbis pour une durée de trois ans.

Chacun de ces contrats peut prendre la forme d'un mécanisme de swap de liquidités en dollars canadiens ou en monnaies étrangères, et peut être utilisé à l'initiative de l'une ou l'autre partie. Le taux de change applicable aux accords de swap se fonde sur le cours du change au comptant en vigueur convenu entre les parties.

Autres accords de swap

Les autres accords de swap conclus avec la Banque fédérale de réserve de New York et la Banque du Mexique, qui expirent le 12 décembre 2016, sont d'une durée indéfinie et font l'objet d'un renouvellement annuel.

La Banque a conclu un accord de swap de monnaies étrangères permanent avec le Compte du fonds des changes du Canada. Cet accord ne comporte pas de montant maximal.

La Banque a également conclu un accord de swap avec la BRI à des fins opérationnelles. Les opérations effectuées en vertu de cet accord ont généralement une durée d'un jour ouvrable.

Éventualités

La Banque détient 9 441 actions de la BRI. La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 DTS, dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du conseil d'administration de la BRI. La valeur en dollars canadiens de ce passif éventuel était de 67,9 millions de dollars au 31 décembre 2015 (59,5 millions de dollars au 31 décembre 2014), selon les taux de change en vigueur à cette date.

Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut certaines garanties, décrites ci-après.

Garantie relative au STPGV

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, détenu et exploité par l'ACP. Toute institution de dépôt membre de l'ACP peut participer au STPGV, à condition d'avoir un compte de règlement à la Banque du Canada, de disposer de facilités qui lui permettent d'affecter des actifs en garantie dans le cadre du système et de remplir certaines conditions techniques. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et l'affectation d'actifs en garantie à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti. Dans le cas, hautement improbable, où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée par un même participant, les actifs affectés en garantie seraient vraisemblablement insuffisants pour couvrir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette

dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défaillants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en garantie des prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses prêts. Le montant visé par cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucun montant n'a jamais été prévu dans le passif de la Banque et aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des conventions d'indemnisation avec diverses contreparties à des transactions comme des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des contrats de location et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties. Aucune somme n'a jamais été versée au titre de ces conventions d'indemnisation.

Assurance

La Banque ne s'assure normalement pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Toutefois, dans le cadre du Programme de modernisation du siège, la Banque a contracté une assurance la couvrant, au cours de la période de construction, contre les risques auxquels ses biens pourraient être directement exposés.

Les coûts découlant des risques non assurés sont inscrits aux comptes si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée de manière fiable à la date de l'état de la situation financière et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

19. Parties liées

La Banque est liée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour réaliser ses objectifs en matière de politique monétaire, la Banque maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement du Canada, grâce à sa capacité de financer ses propres activités sans aide de l'extérieur et à ses structures de gestion et de gouvernance.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions avec des parties liées, et les transactions et soldes significatifs figurent dans les présents états financiers. Ainsi que le permet l'exemption partielle accordée aux entités appartenant en propriété exclusive à une autorité publique, prévue dans la Norme comptable internationale 24 *Information relative aux parties liées* (IAS 24), la Banque n'a pas publié toutes les transactions qu'elle a conclues avec des entités liées à une autorité publique.

La Banque fournit au gouvernement du Canada des services de gestion financière et d'agent financier ainsi que des services bancaires, qui sont prescrits par la *Loi sur la Banque du Canada* et dont le coût n'est pas recouvré.

Régimes de pension de la Banque du Canada

La Banque assure la gestion du Régime de pension de la Banque du Canada, en gère les placements et accomplit les tâches administratives connexes. Le coût des services fournis, qui se chiffre à 0,9 million de dollars (0,8 million de dollars en 2014), a été entièrement recouvré auprès du Régime en 2015.

Principaux dirigeants et rémunération

Les principaux dirigeants chargés de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque comprennent les membres du Conseil de direction institutionnelle, du Conseil supérieur de gestion et du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2015, la Banque comptait 29 principaux dirigeants (29 en 2014).

La rémunération des principaux dirigeants figure dans le tableau suivant :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Avantages à court terme	**5,0**	3,7
Avantages postérieurs à l'emploi	**1,6**	1,0
Honoraires des administrateurs	**0,2**	0,2
Total de la rémunération	**6,8**	4,9

Les avantages à court terme et les avantages postérieurs à l'emploi s'appliquent uniquement aux membres du personnel de la Banque.

En 2015, il n'y a eu aucune dépense liée aux autres avantages à long terme ou aux indemnités de cessation d'emploi pour les principaux dirigeants.

Bureaux de la Banque du Canada

Siège

Banque du Canada
234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Canada

Bureaux régionaux

Provinces de l'Atlantique
1701, rue Hollis, bureau 1300
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3M8

Québec
Bureau 2030
1501, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3M8

Ontario
150, rue King Ouest, bureau 2000
Toronto (Ontario) M5H 1J9

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest
308–4th Avenue S.W., bureau 2411
Calgary (Alberta) T2P 0H7

Colombie-Britannique et Yukon
200, rue Granville, bureau 2710
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1S4

Bureau de New York
Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York, NY 10020-1175
États-Unis

Site Web

Accès rapide aux communiqués et aux discours du gouverneur, aux principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour
www.banqueducanada.ca

Information publique

Le Service d'information publique répond aux demandes de renseignements généraux concernant la Banque du Canada.
Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Courriel : info@banqueducanada.ca

Renseignements sur les soldes non réclamés

Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Courriel : info@banqueducanada.ca